



# SUCRIVOIRE

RAPPORT ANNUEL SUCRIVOIRE 2024

Boulevard du Havre, Abidjan  
01 BP 8484 Abidjan 01 - communication@sifca.ci  
+225 27 21 75 75 75 - +225 27 21 25 45 65  
www.groupesifca.com/sucrivoire

## RAPPORT ANNUEL

# 2024

Année du genre

FILIALE DE



60  
Ans



---

## SOMMAIRE

---

---

LE MOT DU PRESIDENT

---

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

---

ORDRE DU JOUR

---

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

RAPPORT RSE

---

RESUME DU RAPPORT DU PRESIDENT  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

---

ORDRE DU JOUR

---

## Contents

---

The Board of Directors

Board of Directors Presentation

Presentation of the Company

Agenda

Management report of the Board of Directors

CSR Report

Summary of Chairman Special Report

External Auditors Report

Text of Resolutions

---

## Jean-Louis BILLON

Président du Conseil  
d'Administration



## LE MOT DU PRESIDENT

# 01

### The board of Directors

Chers Actionnaires,

Depuis 2021, le marché mondial du sucre a connu une dynamique haussière soutenue, portée par une combinaison de facteurs conjoncturels et structurels. Après plusieurs années de progression continue, cette tendance s'est modérée en 2024.

Le prix moyen du sucre sur le marché de Londres s'est établi à 574 USD/tonne en 2024, contre 665 USD/tonne en 2023, soit une baisse de 14 %.

Au 31 décembre 2024, le prix spot s'élevait à 507 USD/tonne, en recul par rapport au 29 décembre 2023 (596 USD/tonne).

Les premiers mois de 2025 confirment cette tendance à la baisse, avec une moyenne de 520 USD/tonne observée entre le 1er janvier et le 11 mars.

Sur le marché national, la demande en sucre pour l'année 2024 est estimée à 315 000 tonnes, soutenue par la production locale et des importations complémentaires. Cette progression annuelle de 2,5 % reflète à la fois la croissance démographique et le dynamisme du secteur agroalimentaire.

Dans ce contexte, SUCRIVOIRE a réalisé une performance commerciale remarquable, avec 142 639 tonnes vendues en 2024 — un volume en hausse de 20 % par rapport à 2023 (118 756 tonnes) et en ligne avec les objectifs fixés.

L'exercice 2024 qui se clôture sur une note positive, avec un résultat net bénéficiaire de 2 591 millions de FCFA, en nette amélioration par rapport à la perte de 10 324 millions de FCFA enregistrée en 2023, en est une parfaite illustration.

Cette performance s'explique principalement par :

- Une hausse de 19 % de la production, qui atteint 88 694 tonnes en 2024 contre 74 832 tonnes en 2023 ;
- Une augmentation de 20 % des volumes vendus, traduisant une meilleure maîtrise de la chaîne de valeur.

Par ailleurs, l'émission d'obligations convertibles d'un montant de 36 milliards de FCFA, entièrement souscrite en avril 2025, illustre la confiance renouvelée des investisseurs envers SUCRIVOIRE.

Au cours de l'année 2025, l'entreprise prévoit de finaliser ses projets de restructuration financière en cours, avec pour ambition de consolider durablement sa stabilité structurelle et de soutenir sa trajectoire de croissance.

Ce socle solide permettra de poursuivre notre programme d'investissements, ciblant :

- L'accroissement des capacités agricoles et industrielles ;
- La modernisation et la fiabilisation de nos installations.

Grâce à ces efforts, SUCRIVOIRE pourra viser, dans les prochaines années, une production locale annuelle de 140 000 tonnes, consolidant ainsi sa position de pilier de l'industrie sucrière ivoirienne.

Jean-Louis BILLON  
Président du Conseil d'Administration



# COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

# 02

## Board of Directors Presentation

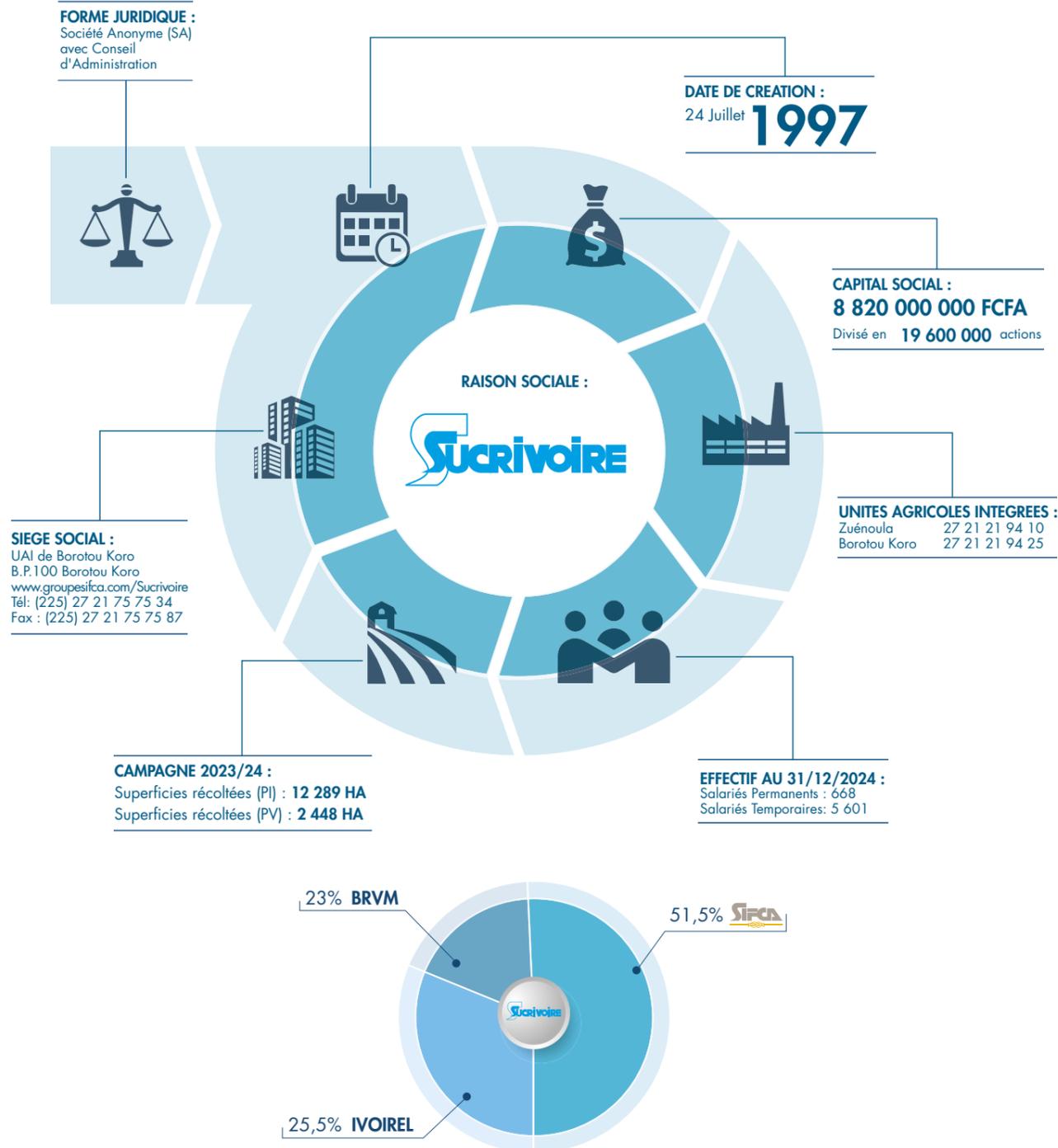
01  M. Jean-Louis BILLON	02  M. Alassane DOUMBIA	03  M. Pierre BILLON	04  M. Nazaire GOUNONGBE
	05  M. Nicolas MAIGROT	06  M. Sebastien MAMET	
07  M. Jean-Luc BEDIE	08  Mme AFFOUE YATIE née YAO	09  M. Henri HAREL	10  Mme Lucie BARRY-TANNOUS
11  M. Nicolas CHABOT	12  M. David BILLON		

- 01 - Président
- 02 - Administrateur
- 03 - Administrateur
- 04 - Administrateur
- 05 - Administrateur
- 06 - Administrateur
- 07 - Administrateur
- 08 - Administrateur
- 09 - Adm. Representant
- 10 - Adm. Representant
- 11 - Adm. Representant
- 12 - Adm. Representant

# PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

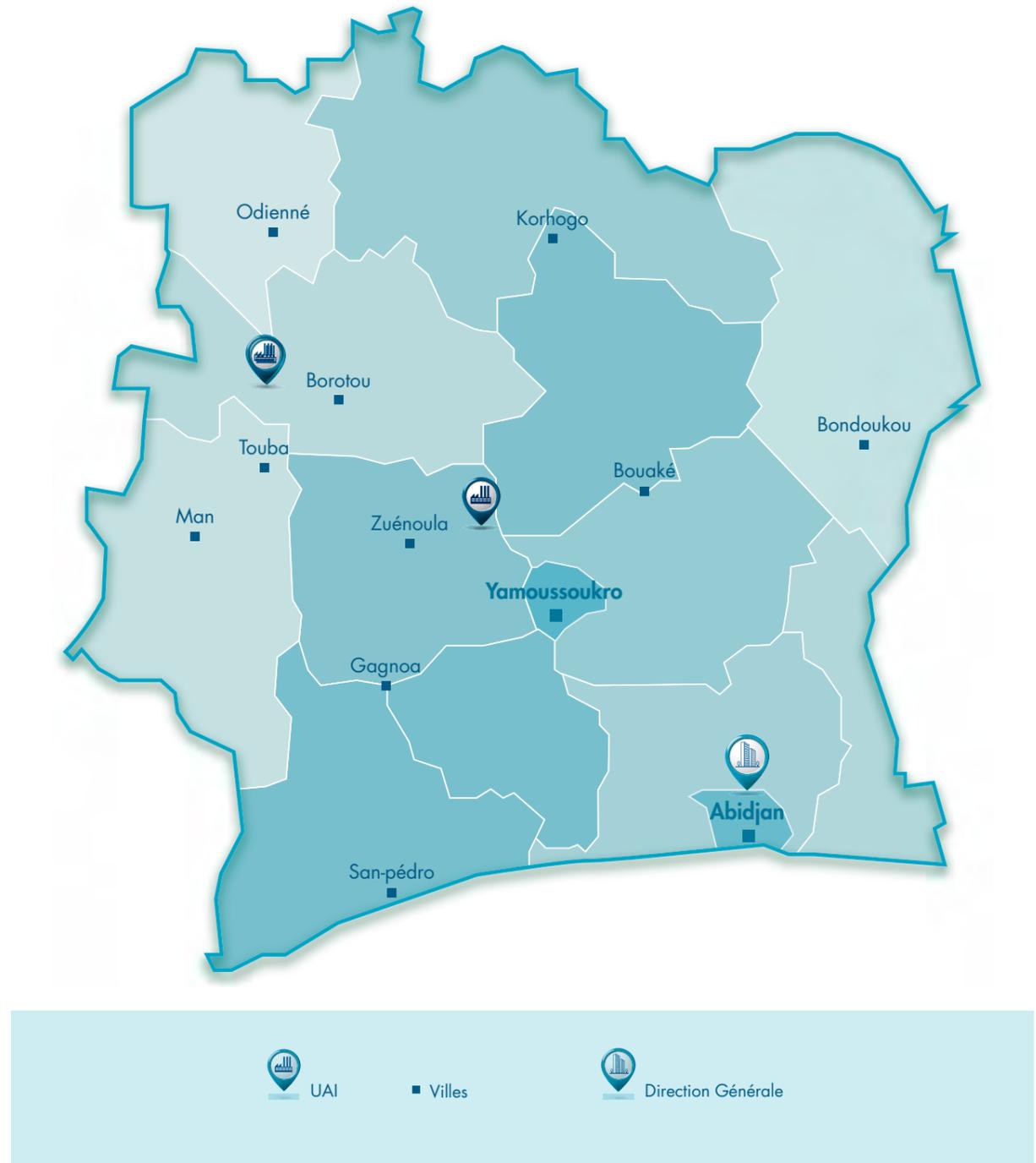
# 03

## Presentation of the Company



# Localisation des sites SUCRIVOIRE

## Sites Locations





## ORDRE DU JOUR

# 04

### Agenda

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et des états financiers établis selon le SYSCOHADA et selon les normes comptables internationales IFRS ;
2. Présentation des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 établis selon le SYSCOHADA et selon les normes comptables internationales IFRS ;
3. Présentation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;
4. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 établis selon le SYSCOHADA et quitus aux Administrateurs ;
5. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 établis selon les normes comptables internationales IFRS ;
6. Approbation des conventions règlementées ;
7. Rectification d'une erreur matérielle sur le résultat de l'exercice 2023 ;
8. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;
9. Fixation du montant des indemnités de fonction à allouer aux Administrateurs ;
10. Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;
11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

# RAPPORT DE GESTION EXERCICE 2024

# 05

## Management report - Financial year 2024

### I - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2024

#### I - Highlights of Fiscal 2024

##### 1.1- Environnement international et cours mondial du sucre

Depuis 2021, le marché mondial du sucre a connu une hausse continue des prix, une tendance qui s'est prolongée sur plusieurs années. Cependant, cette dynamique haussière s'est modérée en 2024.

Le prix moyen du sucre sur le marché de Londres a atteint 574 USD/T en 2024, contre 665 USD/T en 2023, soit une diminution de 14 %.

Au 31 décembre 2024, le prix spot du sucre sur ce même marché était de 507 USD/T, en baisse par rapport au 29 décembre 2023, où il se chiffrait à 596 USD/T.

Cette tendance baissière semble se poursuivre en 2025, comme le montre la moyenne des cotations observées entre le 1er janvier et le 11 mars 2025, qui s'établit à 520 USD/T.

##### 1.2- Marché national et vente de sucre

La demande nationale en sucre, estimée à 315 000 tonnes pour l'année 2024, a été satisfaite par l'industrie sucrière locale, avec un apport complémentaire d'importations.

La croissance annuelle d'environ 2,5 % a suivi l'évolution démographique et le développement de l'industrie de seconde transformation.

Les ventes réalisées par SUCRIVOIRE en 2024 ont atteint 142 639 tonnes, en ligne avec les objectifs

##### 1.1- International environment and world sugar prices

Since 2021, the world sugar market has seen a steady rise in prices, a trend that has continued for several years. However, this upward momentum moderated in 2024.

The average price of sugar on the London market reached 574 USD/T in 2024, compared with 665 USD/T in 2023, a decrease of 14%.

On December 31, 2024, the spot price for sugar on the same market was USD 507/T, down from USD 596/T on December 29, 2023.

This downward trend looks set to continue in 2025, as shown by the average price observed between January 1 and March 11, 2025, which stands at 520 USD/T.

##### 1.2- Domestic market and sugar sales

National demand for sugar, estimated at 315,000 tonnes for 2024, has been met by the local sugar industry, with additional imports.

Annual growth of around 2.5% has kept pace with demographic trends and the development of the secondary processing industry.

Sales achieved by SUCRIVOIRE in 2024 reached 142,639 tonnes, in line with the year's targets and 20% higher than sales in fiscal 2023, which stood at 118,756 tonnes.

de l'année et supérieures de 20 % par rapport aux ventes de l'exercice 2023, qui s'élevaient à 118 756 tonnes.

The year 2024 also saw a revision of capped tariffs by the Government, with an average increase of 7%.

L'année 2024 a également été marquée par une révision des tarifs plafonnés par le Gouvernement, avec une augmentation moyenne de 7 %.

### II - SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2024

#### II - Company Situation and Activities in Fiscal 2024

##### 2.1- Activités, performances agricoles et industrielles

##### 2.1- Agricultural and industrial activities and performance

##### 2.1.1- Superficies récoltées et plantées ( Harvested and areas )

##### Les replantations / Replanting :

	20/21	21/22	22/23	23/24	en quantité (in quantity)	en % (in %)
Borotou (Borotou)	7 029	6 235	6 174	6 072	-102	-2%
Zuénoula (Zuénoula)	6 819	6 450	6 343	6 216	-127	-2%
<b>Total superficies récoltées (ha)</b> (Total harvested Areas (in ha))	<b>13 848</b>	<b>12 685</b>	<b>12 517</b>	<b>12 289</b>	<b>-228</b>	<b>-2%</b>
Borotou (Borotou)	2 015	2 035	1 343	1 424	81	6%
Zuénoula (Zuénoula)	1 098	1 009	738	1 656	918	124%
<b>Total superficies replantées (ha)</b> (Total replanted (in ha))	<b>3 113</b>	<b>3 044</b>	<b>2 082</b>	<b>3 080</b>	<b>999</b>	<b>48%</b>
Borotou (Borotou)	29%	33%	22%	23%	2%	8%
Zuénoula (Zuénoula)	16%	16%	12%	27%	15%	129%
<b>Taux de retournement (%)</b> (Turnover rate (%))	<b>22%</b>	<b>24%</b>	<b>17%</b>	<b>25%</b>	<b>8%</b>	<b>51%</b>

Les superficies récoltées ont diminué de 2 % lors de la campagne 2023/24 par rapport à l'année précédente (2022/23), avec une baisse similaire observée à la fois à Borotou et à Zuénoula.

Cette réduction des surfaces cultivées est principalement attribuable à la mise en jachère des parcelles pluviales à faible rendement après la campagne 2022/23.

Harvested area fell by 2% in the 2023/24 season compared with the previous year (2022/23), with a similar decline observed in both Borotou and Zuénoula.

This reduction in cultivated area is mainly attributable to the fallowing of low-yielding rain-fed plots after the 2022/23 season.

Cette décision a été prise dans l'attente d'un repositionnement stratégique des récoltes, afin d'optimiser l'utilisation des parcelles cultivées en fonction d'une fenêtre agricole plus favorable.

En effet, les campagnes précédentes avaient démarré très tard, ce qui avait conduit à des récoltes en pleine saison des pluies, affectant ainsi le rendement et la qualité des cultures.

Ce repositionnement vise à améliorer la gestion des calendriers agricoles pour maximiser les rendements et minimiser les risques liés aux conditions climatiques.

En revanche, la replantation des parcelles par hectare récolté a enregistré une augmentation :

**Borotou :** Le taux de retournement à Borotou a connu une légère augmentation, atteignant 24 %, avec une superficie totale de 1 424 hectares, contre 22 % lors de la campagne précédente.

**Zuénoula :** La superficie replantée a atteint 1 656 hectares, contre seulement 738 hectares en 2022/23, représentant une hausse de 130 %. Le taux de retournement s'élève désormais à 27 % des parcelles récoltées en 2023/24, contre 12 % l'année précédente. Cette forte augmentation est due à la nécessité de compenser la dégradation des rendements, causée par des taux de retournement faibles dans les campagnes antérieures.

This decision was taken pending a strategic repositioning of harvests, in order to optimize the use of cultivated plots according to a more favorable agricultural window.

Indeed, previous campaigns had started very late, leading to harvests in the middle of the rainy season, affecting crop yields and quality.

This repositioning aims to improve the management of agricultural calendars to maximize yields and minimize the risks associated with climatic conditions.

On the other hand, replanting of plots per hectare harvested increased :

**Borotou :** The turnaround rate in Borotou rose slightly to 24%, with a total area of 1,424 hectares, compared with 22% in the previous season.

**Zuénoula :** The area replanted reached 1,656 hectares, compared with just 738 hectares in 2022/23, representing an increase of 130%. The reversal rate now stands at 27% of harvested plots in 2023/24, compared with 12% the previous year. This sharp increase is due to the need to compensate for the deterioration in yields caused by low turning rates in previous campaigns.

SUCRIVOIRE - Superficies récoltées SUCRIVOIRE - Harvested Areas	Réalisé campagne Executed Seasons				Variation N/N-1 Change Y /Y-1	
	20/21	21/22	22/23	23/24	en quantité (in quantity)	en % (in %)
Borotou (Borotou)	7 029	6 235	6 174	6 072	-102	-2%
Zuénoula (Zuénoula)	6 819	6 450	6 343	6 216	-127	-2%
<b>Total superficies récoltées (ha)</b> (Total harvested Areas (in ha))	<b>13 848</b>	<b>12 685</b>	<b>12 517</b>	<b>12 289</b>	<b>-228</b>	<b>-2%</b>
Borotou (Borotou)	4 344	4 111	4 172	4 106	-66	-2%
Zuénoula (Zuénoula)	3 494	3 595	3 912	4 107	195	5%
<b>Dont total superficies récoltées IRRIGUÉES (ha)</b> (Including total irrigated areas harvested (in ha))	<b>7 838</b>	<b>7 706</b>	<b>8 084</b>	<b>8 214</b>	<b>130</b>	<b>2%</b>
Borotou (Borotou)	-	-	205	243	38	19%
Zuénoula (Zuénoula)	204	200	67	397	330	492%
<b>Dont total superficies récoltées ASSISTÉES (ha)</b> (Including total assisted rainfed areas harvested (in ha))	<b>204</b>	<b>200</b>	<b>272</b>	<b>639</b>	<b>368</b>	<b>135%</b>
Borotou (Borotou)	2 685	2 124	1 798	1 723	-75	-4%
Zuénoula (Zuénoula)	3 121	2 655	2 364	1 712	-651	-28%
<b>Dont total superficies récoltées PLUVIALES (ha)</b> (Including total harvested rainfed areas (in ha))	<b>5 806</b>	<b>4 779</b>	<b>4 162</b>	<b>3 436</b>	<b>-726</b>	<b>-17%</b>

Les superficies récoltées ont totalisé 12 289 hectares, contre 12 517 hectares lors de la campagne précédente, soit une diminution de 228 hectares.

Harvested areas totalled 12,289 hectares, compared with 12,517 hectares in the previous season, a decrease of 228 hectares.

Cette diminution des superficies est principalement due à la mise en jachère de parcelles pluviales à faible rendement, ainsi qu'à la conversion de parcelles pluviales en assistées.

This reduction in acreage is mainly due to the following of low-yielding rain-fed plots, as well as the conversion of rain-fed plots to assisted farming.

## 2.1.2 - Production de cannes et de sucre ( Cane and sugar production )

## Production de cannes industrielles / Industrial cane production :

	Réalisé campagne Executed Seasons				Variation N/N-1 Change Y /Y-1	
	20/21	21/22	22/23	23/24	en quantité (in quantity)	en % (in %)
<b>SUCRIVOIRE - Superficies récoltées Plantations industrielles</b>						
<b>SUCRIVOIRE - Harvested Areas Industrial plantations</b>						
Borotou (Borotou)	7 029	6 235	6 174	6 072	-102	-2%
Zuénoula (Zuénoula)	6 819	6 450	6 343	6 216	-127	-2%
<b>Total superficies Récoltées (ha)</b> (Total harvested Areas (in ha))	<b>13 848</b>	<b>12 685</b>	<b>12 517</b>	<b>12 289</b>	<b>-228</b>	<b>-2%</b>
Borotou (Borotou)	463 166	434 881	462 038	457 787	-4251	-1%
Zuénoula (Zuénoula)	442 319	414 132	390 011	361 963	-28 048	-7%
<b>Total Cannes Récoltées (T)</b> (Total Canes Harvested (T))	<b>905 485</b>	<b>849 013</b>	<b>852 049</b>	<b>819 750</b>	<b>-32 299</b>	<b>-4%</b>
Borotou (Borotou)	66	70	75	75	1	1%
Zuénoula (Zuénoula)	65	64	61	58	-3	-5%
<b>Rendements Agricoles (T/Ha)</b> (Agricultural Yields (T/Ha))	<b>65</b>	<b>67</b>	<b>68</b>	<b>67</b>	<b>-1</b>	<b>-2%</b>

À Borotou, la quantité de canne récoltée en 2023/24 a baissé de 1 %, principalement en raison de la réduction de 2 % des superficies récoltées, bien que les rendements aient augmenté de 1 %.

À Zuénoula, la baisse est plus importante, atteignant -7 %, due à une diminution des rendements de -5% et des superficies récoltées. Les rendements ont été particulièrement affectés par le manque d'irrigation pendant les délestages de la CIE.

In Borotou, the quantity of cane harvested in 2023/24 fell by 1%, mainly due to a 2% reduction in harvested area, although yields increased by 1%.

In Zuénoula, the drop was even greater, reaching -7%, due to a reduction in yields of -5% and in harvested area. Yields were particularly affected by the lack of irrigation during the CIE power cuts.

## Production de cannes villageoises / Village cane production :

Plantations Villageoises (Canvi) Village Plantations (Canvi)	Réalisé campagne Executed Seasons				Variation N/N-1 Change Y /Y-1	
	20/21	21/22	22/23	23/24	en quantité (in quantity)	en % (in %)
Borotou (Borotou)	1 900	1 659	1 555	923	-632	-41%
Zuénoula (Zuénoula)	1 869	1 927	1 745	1 525	-220	-13%
<b>Total superficies récoltées (Ha)</b> (CANVI Total harvested areas (ha))	<b>3 769</b>	<b>3 586</b>	<b>3 300</b>	<b>2 448</b>	<b>-852</b>	<b>-26%</b>
Borotou (Borotou)	57 401	50 507	50 770	33 021	-17 749	-35%
Zuénoula (Zuénoula)	71 966	61 748	51 086	47 108	-3 978	-8%
<b>Total Cannes Récoltées (T)</b> (Total Canes Harvested (T))	<b>129 367</b>	<b>112 255</b>	<b>101 856</b>	<b>80 129</b>	<b>-21 727</b>	<b>-21%</b>
Borotou (Borotou)	30	30	33	36	3	10%
Zuénoula (Zuénoula)	39	32	29	31	2	6%
<b>Rendements Agricoles (T/Ha)</b> (Agricultural Yields (T/Ha))	<b>34</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>33</b>	<b>2</b>	<b>6%</b>

Le volume de canne récoltée a diminué de 21 %, soit -21 727 tonnes, principalement en raison de la mise en jachère.

The volume of sugarcane harvested fell by 21%, or 21,727 tonnes, mainly due to set-aside.

Crop yields increased by 9%.

Le rendement agricole a augmenté de 9 %.

## Production totale de sucre / Total sugar production :

	20/21	21/22	22/23	23/24	Variations N/N-1	
					Change Y /Y-1	
Borotou (Borotou)	526 752	508 334	486 593	475 471	-11 122	-2,3%
Zuénoula (Zuénoula)	512 597	494 359	421 172	390 239	-30 933	-7,3%
<b>Cannes broyées (T)</b> (Crushed canes (t))	<b>1 039 349</b>	<b>1 002 693</b>	<b>907 765</b>	<b>865 710</b>	<b>-42 055</b>	<b>-4,6%</b>
Borotou (Borotou)	48 548	43 318	38 724	40 194	1 470	3,8%
Zuénoula (Zuénoula)	45 280	45 006	34 372	32 753	-1 619	-4,7%
<b>Total sucre produit</b> (Total sugar produced)	<b>93 828</b>	<b>88 324</b>	<b>73 096</b>	<b>72 947</b>	<b>-149</b>	<b>-0,2%</b>
Borotou (Borotou)	9,22	8,52	7,96	8,45%	0,00	6,2%
Zuénoula (Zuénoula)	8,83	9,10	8,16	8,39%	0,00	2,8%
<b>Rendement usine (%)</b> (Mill yield (%))	<b>9,03</b>	<b>8,81</b>	<b>8,05</b>	<b>8,43%</b>	<b>0,00</b>	<b>4,6%</b>

La production de sucre s'est élevée à 72 947 tonnes, contre 73 096 tonnes en 2022/23, soit une baisse de 0,2 %. Cette stagnation de la production est due à la réduction des superficies récoltées, atténuée par l'amélioration de la richesse industrielle à Borotou et la réduction des pertes des deux usines de broyage.

Sugar production amounted to 72,947 tonnes, compared with 73,096 tonnes in 2022/23, down 0.2%. This stagnation in production is due to the reduction in harvested areas, mitigated by the improvement in industrial wealth at Borotou and the reduction in losses at the two mills.

## 2.1.3 - Productions annuelles (Janvier / Décembre) ( Annual production )

## Production de canne à sucre / Sugar cane production :

Production canne (en tonnes)	Réalisé année civile				Variation N/N-1	
	2021	2022	2023	2024	en quantité	en %
Borotou	422 287	367 294	434 696	539 581	104 885	24%
Zuénoula	457 909	422 656	421 919	419 597	-2 322	-1%
<b>Sous-total Canne Plantations Industrielles (T)</b>	<b>880 196</b>	<b>789 950</b>	<b>856 615</b>	<b>959 178</b>	<b>102 563</b>	<b>12%</b>
Borotou	72 631	52 395	50 180	33 375	-16 805	-33%
Zuénoula	53 556	36 983	50 770	50 759	-11	0%
<b>Sous-total Canne Plantations Villageoises (T)</b>	<b>126 187</b>	<b>89 378</b>	<b>100 950</b>	<b>84 134</b>	<b>-16 816</b>	<b>-17%</b>
<b>Total Quantité Cannes produites (T)</b>	<b>1 006 383</b>	<b>879 328</b>	<b>957 565</b>	<b>1 043 312</b>	<b>85 747</b>	<b>9%</b>

En 2024, la production totale de canne a atteint 1 043 312 tonnes, en hausse de 9 % par rapport à 2023 (957 565 tonnes), soit une augmentation de 85 747 tonnes.

In 2024, total sugarcane production reached 1,043,312 tonnes, up 9% on 2023 (957,565 tonnes), an increase of 85,747 tonnes.

La production de canne Sucrivoire :

- à Zuénoula, elle a diminué de 1 %, pour atteindre 419 597 tonnes.
- à Borotou, elle a progressé de 24 %, pour un total de 539 581 tonnes.

Sucrivoire cane production:

- In Zuénoula, sales fell by 1% to 419,597 tonnes.
- In Borotou, sales rose by 24% to a total of 539,581 tonnes.

Pour la production de canne villageoise :

- à Zuénoula, elle est restée stable par rapport à 2023, avec 50 759 tonnes.
- à Borotou, elle a baissé de 33 %, pour atteindre 33 375 tonnes.

For village cane production :

- In Zuénoula, it remained stable compared with 2023, at 50,759 tonnes.
- In Borotou, it fell by 33% to 33,375 tonnes.

Production de sucre / Sugar production :

Production sucre (en tonnes)	Réalisé année civile				Variation N/N-1	
	2021	2022	2023	2024	en quantité	en %
Borotou	65 320	49 782	41 811	50 041	8 230	20%
Zuénoula	25 081	21 166	33 021	38 652	5 631	17%
<b>Tonnage total sucre produit (T)</b>	<b>90 401</b>	<b>70 948</b>	<b>74 832</b>	<b>88 694</b>	<b>13 862</b>	<b>19%</b>

En 2024, la production de sucre a atteint 88 694 tonnes, soit une augmentation de 13 862 tonnes par rapport à 2023 (+19%).

In 2024, sugar production reached 88,694 tonnes, an increase of 13,862 tonnes on 2023 (+19%).

Cette performance résulte de plusieurs facteurs :

This performance is the result of several factors:

- Une hausse des hectares récoltés de 5.51% ;
- Une baisse du rendement agricole de 0.78% ;
- Une hausse de 11 % de la canne broyée ;
- Une hausse du rendement industriel de 4.6%.

- A 5.51% increase in harvested hectares;
- A 0.78% drop in agricultural yield;
- An 11% increase in crushed sugarcane ;
- An increase in industrial output of 4.6%.

2.2 - Investissements

2.2 - Investments

Au cours de l'exercice 2024, SUCRIVOIRE a investi un montant total de 18 272 millions de F CFA, principalement répartis sur les postes suivants :

In fiscal 2024, SUCRIVOIRE invested a total of 18,272 million CFA francs, mainly allocated to the following items :

- Le planting : 3 429 millions F CFA
- L'irrigation : 2 016 millions F CFA
- Les engins agricoles : 3 336 millions F CFA
- La sucrerie / raffinerie : 8 983 millions F CFA
- Les logements et infrastructures sociales : 508 millions F CFA
- Planting : FCFA 3,429 million
- Irrigation : FCFA 2,016 million
- Agricultural machinery : FCFA 3,336 million
- The sugar refinery : FCFA 8,983 million
- Housing and social infrastructure : FCFA 508 million

2.3 - Ressources humaines

2.3 - Human resources

Au 31 décembre 2024, l'effectif de SUCRIVOIRE s'élève à 6 269 salariés, dont 668 permanents, contre 5 142 en 2023 (dont 635 permanents). Cette augmentation est principalement attribuée à la hausse de l'activité.

At December 31, 2024, SUCRIVOIRE had 6,269 employees, including 668 permanent staff, compared with 5,142 in 2023 (including 635 permanent staff). This increase is mainly attributable to higher sales.

Le taux de démission a nettement diminué, passant à 0,6 % (4 démissions) contre 3,06 %

en 2023 (20 démissions). Ce changement témoigne d'une amélioration du climat social, comme en témoigne l'absence de tensions syndicales, contrairement à 2023, où un préavis de grève avait été déposé.

The resignation rate fell sharply to 0.6% (4 resignations) from 3.06% in 2023 (20 resignations). This change reflects an improved social climate, as evidenced by the absence of union tensions, unlike in 2023, when strike notice was given.

Le taux de recrutement interne en 2024 s'est élevé à 60 % (contre 76 % en 2023), tandis que l'exécution du plan de formations FDFP a atteint 42 % (contre 15 % en 2023). Les entretiens de carrière des cadres ont été réalisés à 91 %.

The internal recruitment rate in 2024 stood at 60% (versus 76% in 2023), while execution of the PDSF training plan reached 42% (versus 15% in 2023). 91% of managers' career interviews have been completed.

Sur le plan organisationnel, une nouvelle Direction Technique a été créée en février 2024, suivie de la mise en place d'une Direction Centrale du Matériel en mai 2024. Par ailleurs, les Directions Médico-Sociales et Développement Durable ont été supprimées et remplacées par des départements médicaux, tandis que la fonction Développement Durable et Qualité a été réorganisée.

On the organizational front, a new Technical Department was created in February 2024, followed by the establishment of a Central Equipment Department in May 2024. In addition, the Medical-Social and Sustainable Development Departments were abolished and replaced by medical departments, while the Sustainable Development and Quality function was reorganized.

2.4 - Actionnariat

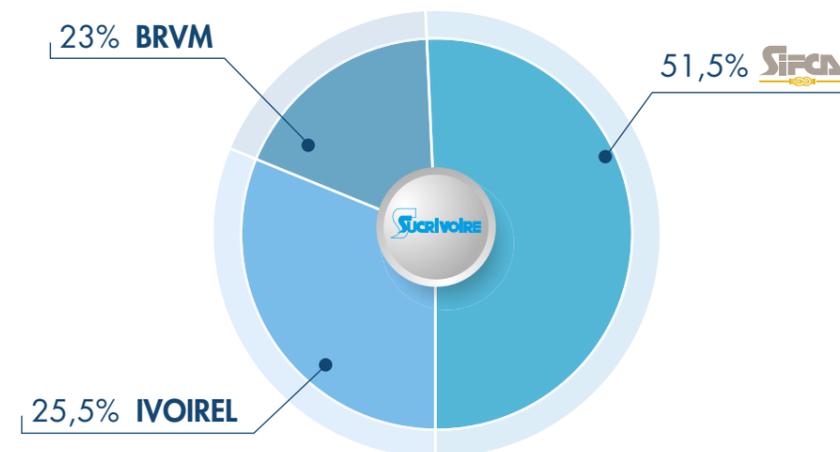
2.4 - Share ownership

Aucune modification n'a été constatée dans l'actionnariat de Sucrivoire au cours de l'exercice écoulé.

There were no changes in Sucrivoire's ownership structure during the year.

Le capital social, réajusté à la baisse par incorporation des pertes, s'élève à 8 820 millions de FCFA à la fin de l'année 2024, réparti comme suit :

Share capital, adjusted downwards by incorporation of losses, stood at 8,820 million FCFA at the end of 2024, broken down as follows :



### III - RÉSULTATS ET SITUATION FINANCIÈRE SYSCOHADA

#### III - Results and Financial Situation Syscohada

Les états financiers de SUCRIVOIRE au 31 décembre 2024 reflètent l'activité de l'entreprise pour son vingt-sixième exercice social.

L'entreprise affiche un résultat bénéficiaire de 2 591 millions de FCFA en 2024, marquant une nette amélioration par rapport à l'exercice déficitaire de 10 324 millions de FCFA en 2023.

Le chiffre d'affaires s'élève à 87 219 millions de FCFA, en hausse par rapport à 68 134 millions de FCFA en 2023.

La valeur ajoutée atteint 33 243 millions de FCFA, contre 19 335 millions de FCFA en 2023.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) se chiffre à 20 308 millions de FCFA, contre 7 301 millions de FCFA en 2023.

Le résultat d'exploitation est également bénéficiaire, s'élevant à 8 076 millions de FCFA, comparé à une perte d'exploitation de 4 912 millions de FCFA en 2023.

Le total bilanciel au 31 décembre 2024 est de 123 092 millions de FCFA, contre 115 465 millions de FCFA en 2023.

#### 3.1 - Bilan au 31 décembre 2024

Le bilan synthétique par grande masse de SUCRIVOIRE au 31 décembre 2024 se présente comme suit :

SUCRIVOIRE's financial statements to December 31, 2024 reflect the company's activity for its twenty-sixth fiscal year.

The company posted a profit of 2,591 million FCFA in 2024, a clear improvement on the loss-making year of 10,324 million FCFA in 2023.

Sales amount to 87,219 million FCFA, up from 68,134 million FCFA in 2023.

Value added will reach 33,243 million FCFA, compared with 19,335 million FCFA in 2023.

Gross operating profit (EBITDA) will be 20,308 million FCFA, compared with 7,301 million FCFA in 2023.

Operating income was also positive, at 8,076 million FCFA, compared with an operating loss of 4,912 million FCFA in 2023.

The balance sheet total at December 31, 2024 is FCFA 123,092 million, compared with FCFA 115,465 million in 2023.

#### 3.1 - Balance sheet at December 31, 2024

SUCRIVOIRE's summary balance sheet by major mass at December 31, 2024 is as follows :

ACTIF	31.12.2024		31.12.2023		Variation en %
	Brut	A. et P	Net	Net	
	-	-	-	-	
Immobilisations incorp.	4 640	3 518	1 122	959	16,99%
Immobilisations corp.	202 190	136 671	65 520	63 857	2,60%
Avances sur immob.	4 604	-	4 604	1 779	158,84%
Immobilisations financ.	2 939	16	2 923	5 087	-42,54%
<b>Actif immobilisé</b>	<b>214 373</b>	<b>140 205</b>	<b>74 169</b>	<b>71 682</b>	<b>3,47%</b>
Stocks	38 672	1 042	37 631	30 948	21,59%
Fournisseurs, avances	2 459	249	2 210	1 707	29,45%
Clients	2 881	291	2 590	1 580	63,91%
Autres créances	1 825	76	1 749	1 554	12,57%
<b>Actif circulant</b>	<b>45 837</b>	<b>1 658</b>	<b>44 179</b>	<b>35 789</b>	<b>23,44%</b>
Disponibilité	4 744	-	4 744	7 995	-40,66%
Ecart de conversion - Actif			-	-	
<b>Trésorerie - Actif</b>	<b>4 744</b>	<b>-</b>	<b>4 744</b>	<b>7 995</b>	<b>-40,66%</b>
<b>Total Actif</b>	<b>264 955</b>	<b>141 863</b>	<b>123 092</b>	<b>115 465</b>	<b>6,61%</b>
PASSIF	31.12.2024		31.12.2023		Variation en %
Capital & réserves	17 363		27 687		-37,29%
Résultat net	2 591		-10 324		-125,09%
<b>Capitaux propres</b>	<b>19 954</b>		<b>17 363</b>		<b>14,92%</b>
Emprunts & dettes finan.	30 181		35 877		-15,88%
Dettes Crédit bail	828		532		55,71%
Provisions pour R&C	1 069		1 588		-32,66%
<b>Dettes financières</b>	<b>32 079</b>		<b>37 997</b>		<b>-15,58%</b>
<b>Ressources stables</b>	<b>52 033</b>		<b>55 360</b>		<b>-6,01%</b>
Clients, avances	1 454		975		49,08%
Fournisseurs	37 367		30 365		23,06%
Dettes fiscales & sociales	3 340		2 446		36,57%
Autres dettes	13 489		10 923		23,50%
<b>Passif circulant</b>	<b>55 650</b>		<b>44 709</b>		<b>24,47%</b>
Crédit de Trésorerie	15 409		15 397		0,08%
Ecart de conversion - Passif					
<b>Trésorerie - Passif</b>	<b>15 409</b>		<b>15 397</b>		<b>0,08%</b>
<b>Total Passif</b>	<b>123 092</b>		<b>115 465</b>		<b>6,61%</b>

### 3.1.1 - Actif immobilisé ( Fixed assets )

#### 3.1.1.1 - Actif immobilisé brut / Gross fixed assets

En millions de FCFA Libellés	31.12.2024	31.12.2023	Variation en %	
Immobilisations incorporelles	4 640	4 477	163	3,64%
Immobilisations corporelles	202 190	188 943	13 247	7,01%
Avances et acomptes versés	4 604	1 779	2 825	158,84%
Immobilisations financières	2 939	5 103	-2 164	-42,40%
<b>Total brut</b>	<b>214 373</b>	<b>200 302</b>	<b>14 072</b>	<b>7,03%</b>
Amortissements & Provisions	140 205	128 620	11 585	9,01%
<b>Total net</b>	<b>74 169</b>	<b>71 682</b>	<b>2 487</b>	<b>3,47%</b>

L'exercice 2024 enregistre des acquisitions et créations d'immobilisations pour un montant de 20 472 millions de FCFA, ainsi que des cessions et mises aux rebuts pour 6 400 millions de FCFA, entraînant une augmentation nette des immobilisations brutes de 14 072 millions de FCFA.

Fiscal 2024 saw acquisitions and creations of fixed assets in the amount of FCFA 20,472 million, as well as disposals and scrapping in the amount of FCFA 6,400 million, resulting in a net increase in gross fixed assets of FCFA 14,072 million.

En millions de FCFA Immobilisations brutes	31.12.2023	Acquisitions	Cessions	31.12.2024
Immobilisations incorporelles	4 477	163		4 640
Immobilisations corporelles	188 943	15 284	2 036	202 190
Avances et acomptes versés	1 779	4 724	1 899	4 604
Immobilisations financières	5 103	301	2 465	2 939
<b>Total brut</b>	<b>200 302</b>	<b>20 472</b>	<b>6 400</b>	<b>214 373</b>

Parmi les principaux éléments ayant contribué à l'augmentation de l'actif, on note :

- Acquisitions et créations d'immobilisations : 11 715 millions de FCFA, dont 2 440 millions de FCFA pour capitalisation d'intérêts liés au financement du projet d'augmentation de la capacité de production.
- Avances et acomptes versés sur commandes d'investissements : 4 724 millions de FCFA.

The main contributors to the increase in assets were :

- Acquisitions and creations of fixed assets: 11,715 million FCFA, including 2,440 million FCFA for capitalization of interest related to the financing of the project to increase production capacity.
- Advances and deposits paid on investment orders : FCFA 4,724 million.

- Replantation de parcelles de canne à sucre : 3 732 millions de FCFA.
- Créances financières : 301 millions de FCFA, représentant les avances des financements accordées aux planteurs coopérants organisés sous forme de coopératives.
- 2 096 millions de FCFA à titre d'utilisation du dépôt de garanti de l'emprunt SIB
- 1 899 millions de FCFA de recouvrements d'avances et acomptes sur investissements antérieurs à 2024.
- 1 523 millions de FCFA de mises au rebut de parcelles en fin de cycle retournées.
- 503 millions de FCFA de stock de sécurité.
- 379 millions de FCFA de recouvrements de créances financières antérieurs à 2023, envers les coopératives de planteurs villageois.
- Replanting of sugarcane plots: 3,732 million FCFA.
- Financial receivables: 301 million FCFA, representing advances to cooperative growers.
- Decreases in assets included asset disposals and retirements of FCFA 6,400 million, comprising :
  - FCFA 2,096 million for use of the SIB loan guarantee deposit
  - FCFA 1,899 million in recoveries of advances and deposits on investments prior to 2024.
  - 1,523 million FCFA in scrapped plots returned at the end of the cycle.
  - 503 million FCFA of security stock.
  - 379 million FCFA in recoveries of pre-2023 financial receivables from village planter cooperatives.

#### 3.1.1.2 - Amortissements et dépréciations des immobilisations / Amortissements et dépréciations des immobilisations

En millions de FCFA Amortissements & Provisions	31.12.2023	Amortissements	Reprise/amortis	31.12.2024
Immobilisations incorporelles	3 518	0		3 518
Immobilisations corporelles	125 086	13 088	1 504	136 671
Immobilisations financières	16			16
<b>Total Amortissements et Provisions</b>	<b>128 620</b>	<b>13 089</b>	<b>1 504</b>	<b>140 205</b>

Les dotations aux amortissements et dépréciations pour l'exercice 2024 enregistrent :

- Une augmentation de 13 089 millions de FCFA, comprenant 12 800 millions de FCFA pour les amortissements et 289 millions de FCFA pour les dépréciations des stocks de sécurité.
- Une diminution de 1 504 millions de FCFA, due aux mises aux rebuts et aux cessions d'immobilisations.

Ces variations ont permis d'augmenter l'actif net immobilisé de SUCRIVOIRE, qui est passé de 71 682 millions de FCFA en 2023 à 74 169 millions de FCFA en 2024, soit une hausse de 2 487 millions de FCFA sur la période.

### 3.1.2 - Ressources stables ( Stable resources )

#### 3.1.2.1 - Capitaux propres / Shareholders' equity

En millions de FCFA				
Libellés	31.12.2024	31.12.2023	Variation	
Capital social	8 820	24 500	-15 680	-64,00%
Réserve légale	3 641	3 641	-	0,00%
Report à nouveau	4 903	-453	5 356	-1181,78%
Résultat de l'exercice	2 591	-10 324	12 915	-125,09%
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>19 954</b>	<b>17 363</b>	<b>2 591</b>	<b>14,92%</b>

Les capitaux propres de SUCRIVOIRE au 31 décembre 2024 s'élèvent à 19 954 millions de FCFA, marquant une hausse de 15 % par rapport à 2023.

Ils intègrent le résultat net bénéficiaire de l'exercice, qui est de 2 591 millions de FCFA, et tiennent compte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 26 août 2024.

Lors de cette assemblée, il avait été décidé d'affecter la perte nette de l'exercice 2023, d'un montant de 10 324 millions de FCFA, en report à nouveau.

Depreciation, amortization and impairment charges for fiscal 2024 include :

- An increase of 13,089 million FCFA, including 12,800 million FCFA for depreciation and 289 million FCFA for security stock write-downs.
- A decrease of 1,504 million FCFA, due to scrapping and disposal of fixed assets.

These variations increased SUCRIVOIRE's net fixed assets from 71,682 million FCFA in 2023 to 74,169 million FCFA in 2024, an increase of 2,487 million FCFA over the period.

At December 31, 2024, SUCRIVOIRE's shareholders' equity stood at 19,954 million FCFA, up 15% on 2023.

They include net income for the year of FCFA 2,591 million, and take into account the resolutions adopted at the Combined General Meeting of Shareholders on August 26, 2024.

At this meeting, it was decided to allocate the net loss for the 2023 financial year, amounting to FCFA 10,324 million, to retained earnings.

Les actionnaires avaient également approuvé la réduction du capital social par incorporation des pertes, entraînant ainsi une diminution de la valeur nominale de l'action, passant de 1 250 FCFA à 450 FCFA.

Shareholders also approved a reduction in share capital by incorporation of losses, resulting in a reduction in the par value of the share from FCFA 1,250 to FCFA 450.

#### 3.1.2.2 - Dettes financières / Financial liabilities

En millions de FCFA				
Libellés		31.12.2024	31.12.2023	Variation
Emprunts CMT	(2)	30 181	35 877	-5 696 -15,88%
Dettes de crédit bail	(3)	828	532	296 55,71%
Provisions pour litiges	(4)	85	698	-614 -87,84%
Provisions retraites	(5)	985	890	95 10,66%
Dettes financières diverses	(6)	-	-	-
<b>Total des dettes financières</b>	<b>(7)</b>	<b>32 079</b>	<b>37 997</b>	<b>-5 918 -15,58%</b>

L'endettement de la société a diminué de 16 %, passant de 37 997 millions de FCFA en 2023 à 32 079 millions de FCFA en 2024. Cette baisse est principalement due aux remboursements des emprunts contractés dans le cadre du projet d'augmentation de la capacité de production.

The company's indebtedness fell by 16%, from 37,997 million FCFA in 2023 to 32,079 million FCFA in 2024. This decrease is mainly due to the repayment of loans contracted as part of the project to increase production capacity.

### 3.1.3 - Actif circulant ( Current assets )

#### 3.1.3.1 - Stocks / Stocks

En millions de FCFA				
Libellés		31.12.2024	31.12.2023	Variation en %
Canne achetée		1	70	-68 -97,93%
Sucre importé		2 214	3 236	-1 022 -31,59%
Sucre produit		7 141	1 537	5 604 364,74%
Canne sur pied		14 568	13 526	1 042 7,71%
Pièces détachées		9 231	9 373	-142 -1,51%
Autres consommables		4 572	4 868	-296 -6,08%
Autres appro en cours de route		944	314	630 200,97%
<b>Total brut</b>		<b>38 672</b>	<b>32 923</b>	<b>5 749 17,46%</b>
Provisions pour dépréciation		1 042	1 975	-934 -47,27%
<b>Total net</b>		<b>37 631</b>	<b>30 948</b>	<b>6 683 21,59%</b>

Au 31 décembre 2024, le stock a augmenté de 6 683 millions de FCFA par rapport à 2023, soit une hausse de 20 %. Cette augmentation est attribuée aux facteurs suivants :

- Un bon démarrage de la campagne 2024/25 : Le début de la campagne 2024/25 a été le meilleur des quatre dernières années, avec une production en ligne avec les attentes. La production dépassant les ventes, un excédent a été stocké. La production de sucre locale a atteint 34 798 tonnes d'octobre à décembre 2024, contre 19 501 tonnes d'octobre à décembre 2023.
- L'augmentation de la valeur du stock de canne sur pied est en cohérence avec le fait qu'au 31/12/2024 les hectares restants à récolter sont supérieurs de 7,7 % par rapport à ceux au 31/12/2023.
- Les provisions pour dépréciation : La campagne 2023/24 a été clôturée avec la récolte de toutes les parcelles planifiées, ce qui a rendu inutile le maintien de la provision pour parcelles reportées constituée en précédente.
- Les autres stocks : Malgré les tendances haussières liées à l'inflation et l'augmentation de l'activité, le management de Sucrivoire a optimisé la gestion des autres postes de stocks, ce qui a permis de réduire leur valeur de 9 % par rapport à fin 2023. Cette gestion proactive témoigne des efforts continus de Sucrivoire pour améliorer ses performances opérationnelles et financières.

At December 31, 2024, inventory had risen by FCFA 6,683 million compared with 2023, an increase of 21.59%. This increase is attributed to the following factors:

- A good start to the 2024/25 campaign: The start to the 2024/25 campaign was the best of the last four years, with production in line with expectations. With production exceeding sales, a surplus was stored. Local sugar production reached 34,798 tonnes from October to December 2024, compared with 19,501 tonnes from October to December 2023.
- The increase in the value of the standing cane stock is consistent with the fact that at 12/31/2024, the remaining hectares to be harvested are 7.7% higher than at 12/31/2023.
- Provisions for depreciation: The 2023/24 campaign ended with the harvesting of all planned plots, making it unnecessary to maintain the provision for plots carried forward set aside previously.
- Other inventories: Despite upward trends linked to inflation and increased activity, Sucrivoire's management has optimized the management of other inventory items, reducing their value by 9% compared with the end of 2023. This proactive management reflects Sucrivoire's ongoing efforts to improve its operational and financial performance.

### 3.1.3.2 - Créances et emplois assimilés / Receivables and similar items

#### Fournisseurs, avances / Suppliers, advances :

En millions de FCFA	31.12.2024	31.12.2023	Variation en %	
<b>AVANCES FOURNISSEUR</b>				
CANVI	149	36	113	310,33%
ETRANGER	663	663	0	0,07%
LOCAL	1 647	1 127	520	46,17%
<b>Total général</b>	<b>2 459</b>	<b>1 826</b>	<b>633</b>	<b>34,69%</b>
DEPRECIATION	249	119	131	100,00%
<b>AVANCE NETTE</b>	<b>2 210</b>	<b>1 707</b>	<b>502</b>	<b>29,38%</b>

Les avances sur commandes versées aux fournisseurs s'élèvent à 2 210 millions de FCFA en 2024, enregistrant une hausse de 29 % par rapport à l'année précédente.

Advances on orders paid to suppliers amounted to 2,210 million CFA francs in 2024, up 29% on the previous year.

Cette augmentation est principalement due à l'intensification des commandes liées aux investissements en cours.

This increase is mainly due to the intensification of orders linked to current investments.

#### Clients / Customers :

En millions de FCFA	31.12.2024	31.12.2023	Variation en %	
<b>Libellés</b>				
Clients	2 810	1 719	1 091	63,47%
Clients - GP	28	11	17	157,16%
Créances douteuses	291	255	36	14,04%
Ristournes à accorder	-249	-150	-99	65,71%
<b>Total brut</b>	<b>2 881</b>	<b>1 835</b>	<b>1 046</b>	<b>56,98%</b>
Provisions pour dépréciation	-291	-255	-36	14,04%
<b>Total net</b>	<b>2 590</b>	<b>1 580</b>	<b>1 010</b>	<b>63,91%</b>

L'encours client net atteint 2 590 millions de FCFA en 2024, enregistrant une hausse de 64 % par rapport à 2023.

Net customer outstandings will reach 2,590 million FCFA in 2024, up 64% on 2023.

Cette progression est principalement attribuable à la forte croissance du chiffre d'affaires observée en novembre et décembre 2024, par rapport aux mêmes mois de l'année précédente.

This increase is mainly attributable to strong sales growth in November and December 2024, compared with the same months of the previous year.

### 3.1.4 - Passif circulant ( Current liabilities )

#### 3.1.4.1 - Dettes fournisseurs / Trade payables

En millions de FCFA Libellés	31.12.2024	31.12.2023	Variation en %	
Fournisseurs hors groupe	20 683	16 910	3 773	22,31%
Fournisseur TERRA	3 280	3 280	-	0,00%
Fournisseurs groupe hors SIFCA	1 228	1 565	-337	-21,55%
Fournisseur SIFCA	6 314	5 761	553	9,60%
Dettes fournisseurs provisionnées	5 862	2 849	3 013	105,75%
<b>Total Dettes fournisseurs</b>	<b>37 367</b>	<b>30 366</b>	<b>7 002</b>	<b>23,06%</b>

L'endettement fournisseurs a augmenté de 23 %, mais cette hausse reste inférieure à celle du chiffre d'affaires. Supplier indebtedness rose by 23%, but this was less than the increase in sales.

Les dettes envers les fournisseurs du groupe demeurent quasiment stables. Payables to Group suppliers remained virtually stable.

#### 3.1.4.2 - Dettes fiscales et sociales / Tax and social security liabilities

En millions de FCFA Libellés	31.12.2024	31.12.2023	Variation en %	
Tva à payer	869	312	557	178,57%
BIC à payer	35	35	-	0,00%
Autres Impôts à payer	631	490	141	28,81%
<b>Total des dettes fiscales</b>	<b>1 535</b>	<b>837</b>	<b>698</b>	<b>83,43%</b>
Dettes Cnps	209	230	-21	-9,10%
Salaires à payer	433	424	9	2,08%
Dettes sociales provisionnées	1 163	955	209	21,85%
<b>Total des dettes sociales</b>	<b>1 805</b>	<b>1 609</b>	<b>196</b>	<b>12,21%</b>
<b>Total dettes fiscales &amp; sociales</b>	<b>3 340</b>	<b>2 445</b>	<b>895</b>	<b>36,58%</b>

Les dettes fiscales ont augmenté de 83 % en raison de la TVA générée par la forte hausse du chiffre d'affaires en décembre. Tax liabilities increased by 83% due to the VAT generated by the sharp rise in sales in December.

L'impôt sur le bénéfice industriel et commercial (BIC) a été souscrit au minimum forfaitaire de 35 million FCFA, due to losses carried forward

35 millions de FCFA, en raison des reports déficitaires des exercices précédents. from previous years.

Les dettes sociales s'élèvent à 1 805 millions de FCFA en 2024, enregistrant une hausse de 12 % par rapport à 2023.

Social debts amount to 1,805 million FCFA in 2024, up 12% on 2023.

#### 3.1.4.3 - Autres dettes / Other liabilities

En millions de FCFA Libellés	31.12.2024	31.12.2023	Variation	
CC Sifca	11 738	9 222	2 515	27,28%
CC Palmci	51	68	-17	-25,34%
CC Sania	1 581	1 513	69	4,53%
Autres	120	120	-	0,00%
<b>Total autres dettes</b>	<b>13 489</b>	<b>10 923</b>	<b>2 567</b>	<b>23,50%</b>

Les autres dettes, principalement constituées des dettes en compte courant du groupe SIFCA, s'élèvent à 13 489 millions de FCFA, en hausse de 23 %. Elles comprennent principalement les avances de trésorerie accordées par SIFCA, ainsi que les autres dettes envers SANIA.

Other payables, mainly comprising SIFCA Group current account payables, amounted to FCFA 13,489 million, up 23%. They mainly comprise cash advances granted by SIFCA, as well as other payables to SANIA.

### 3.1.5 - Trésorerie ( Treasury )

#### 3.1.5.1 - Trésorerie-actif / Cash and cash equivalents

En millions de FCFA Libellés	31.12.2024	31.12.2023	Variation	
Disponibilités banques	4 713	7 929	-3 216	-40,56%
Caisses	31	66	-34	-52,01%
<b>Total Trésor actif</b>	<b>4 744</b>	<b>7 995</b>	<b>-3 251</b>	<b>-40,66%</b>

La trésorerie Actif constituée des soldes créditeurs bancaires est en baisse de 3 251 millions de FCFA et clôture à 4 744 millions de F CFA.

Cash assets, comprising bank credit balances, fell by CFAF 3,251 million to CFAF 4,744.

## 3.1.5.2 - Trésorerie-passif / Cash and cash equivalents

En millions de FCFA	31.12.2024	31.12.2023	Variation	
<b>Libellés</b>				
Spot	15 409	15 397	12	0,08%
Découverts Banques		-	-	
<b>Total Trésor passif</b>	<b>15 409</b>	<b>15 397</b>	<b>12</b>	<b>0,08%</b>

La trésorerie Passif est de 15 409 millions de FCFA, comprend les facilités de caisse liées aux financements spots ; le solde de ce poste reste stable sur les deux années.

Cash and cash equivalents amounted to CFA F 15,409 million, including overdraft facilities linked to spot financing; the balance of this item remained stable over the two years.

## 3.2 - Compte de résultat au 31 Décembre 2024 3.2 - Income statement at December 31, 2024

En millions de FCFA			Variation	
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	2024	2023	Valeur	%
<b>Libellés</b>				
Ventes de marchandises	14 730	18 830	-4 100	-22%
Achats de marchandises	-13 173	-20 279	7 106	-35%
- Variation de stocks de marchandises	-1 255	1 905	-3 159	-166%
<b>MARGE COMMERCIALE</b>	<b>302</b>	<b>456</b>	<b>-153</b>	<b>-34%</b>
Ventes de produits fabriqués	70 651	47 752	22 899	48%
Produits accessoires	1 838	1 553	286	18%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>87 219</b>	<b>68 135</b>	<b>19 084</b>	<b>28%</b>
Production stockée (ou déstockage)	6 868	-3 129	9 997	-320%
Production immobilisée	9 634	8 697	937	11%
Autres produits	2 297	1 400	897	64%
Achats de matières premières et fournitures liées	-25 636	-8 140	-17 496	215%
Transferts de charges d'exploitation	400	572	-172	-30%
Autres achats	-19 524	-15 884	-3 640	23%
- Variation de stocks d'autres approvisionnements	209	-556	765	-138%
Transports	-294	-488	194	-40%
Services extérieurs	-9 806	-9 031	-776	9%
Impôts et taxes	-1 962	-1 480	-482	33%
Autres charges	-1 735	-2 387	652	-27%
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>33 243</b>	<b>19 335</b>	<b>13 908</b>	<b>72%</b>
Charges de personnel	-12 936	-12 035	-901	7%
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>20 308</b>	<b>7 301</b>	<b>13 007</b>	<b>178%</b>

## Suite du tableau Compte de résultat

Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations	857	606	251	41%
Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations	-13 089	-12 819	-270	2%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-8 076</b>	<b>-4 912</b>	<b>12 988</b>	<b>-264%</b>
Revenus financiers et assimilés	7	29	-22	-77%
Reprises de provisions et dépréciations financières	-	309	-309	-100%
Frais financiers et charges assimilées	-4 578	-4 708	131	-3%
Dotations aux provisions et dépréciations financières	-95	-	-95	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-4 666</b>	<b>-4 371</b>	<b>-295</b>	<b>7%</b>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>3 410</b>	<b>-9 282</b>	<b>12 693</b>	<b>-137%</b>
Produits des cessions d'immobilisations	1	11	-10	-95%
Autres produits H.A.O.	-	0	0	-100%
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	-776	-978	202	-21%
Autres charges H.A.O.	-	-	-	
<b>RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>-776</b>	<b>-967</b>	<b>192</b>	<b>-20%</b>
Impôts sur le résultat	-44	-74	30	-41%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>2 591</b>	<b>-10 324</b>	<b>12 915</b>	<b>-125%</b>

Les variations plus importantes du compte d'exploitation entre 2024 et 2023 sont les suivantes :

- **Marge commerciale** : -153 millions FCFA  
La vente de marchandises (sucre importé) a généré une marge commerciale positive en 2024, bien qu'en baisse de 34 % par rapport à 2023. Cette diminution résulte d'une baisse de 25 % des ventes en volume, ainsi que d'une réduction de 15 % de la marge sur les ventes.
- **La valeur ajoutée** : +13 908 millions FCFA  
La valeur ajoutée de 2024 enregistre une hausse de 72 %.

Cette progression s'explique par les facteurs suivants :

- L'augmentation de la quantité de canne traitée, favorisant une production de sucre plus importante.
- La diminution des coûts de revient de la canne consommée entre 2024 et 2023.

Cash assets, comprising bank credit balances, fell by CFAF 3,251 million to CFAF 4,744.

The most significant variations in the operating account between 2024 and 2023 are as follows:

- **Sales margin** : -153 million FCFA  
Merchandise sales (imported sugar) generated a positive sales margin in 2024, albeit down 34% on 2023. This decrease is the result of a 25% drop in volume sales, as well as a 15% reduction in sales margin.
- **Value added** : +13,908 million FCFA  
Value added in 2024 rose by 72%.

This increase is due to the following factors:

- Increasing the quantity of cane processed, leading to higher sugar production.
- Reduction in the cost price of sugarcane consumed between 2024 and 2023.

- L'amélioration des rendements agricoles et industriels ayant permis une production supplémentaire de sucre pour un volume de canne équivalent entre 2024 et 2023.

- L'augmentation des prix de vente intervenue en février 2024.

L'augmentation des charges de personnel de 901 millions de FCFA, liée à l'intensification des activités agricoles, représente la variation la plus significative, influençant directement la différence entre la valeur ajoutée et le résultat net pour 2024 par rapport à 2023. Ainsi, la variation du résultat net s'élève à + 12 915 millions de FCFA.

### 3.2.1 - Le chiffre d'affaires ( Sales figures )

En millions de FCFA				
Libellés	31.12.24	31.12.23	Variation	
Sucre importé	14 730	18 830	-4 100	-21,78%
Sucre produit	70 651	47 752	22 899	47,95%
Prestation pour tiers	1 838	1 553	286	18,40%
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>87 219</b>	<b>68 135</b>	<b>19 084</b>	<b>28,01%</b>

L'exercice 2024 se solde par un chiffre d'affaires sur vente de sucre de 85 381 millions de F.CFA, représentant 142 639 tonnes de sucre vendues, contre 66 582 millions F.CFA en 2023 correspondant à 118 756 tonnes.

Les prestations facturées aux paysans (coopératives CANVI) ont connu une hausse de +18,40% et se chiffrent à 1 838 millions de FCFA.

- Improved agricultural and industrial yields have enabled additional sugar production for an equivalent volume of cane between 2024 and 2023.

- The increase in selling prices in February 2024.

The increase in personnel costs of 901 million FCFA, linked to the intensification of agricultural activities, represents the most significant variation, directly influencing the difference between value added and net income for 2024 compared with 2023. The change in net income thus amounts to + 12,915 million FCFA.

Sales of sugar in 2024 amounted to CFAF 85,381 million, representing 142,639 tonnes of sugar sold, compared with CFAF 66,582 million in 2023, corresponding to 118,756 tonnes.

Services invoiced to farmers (CANVI cooperatives) rose by +18.40% to 1,838 million FCFA

### 3.2.2 - Les achats de sucre import ( Import sugar purchases )

En millions de FCFA				
Libellés	31.12.24	31.12.23	Variation	
Achat de marchandises	13 173	20 279	-7 106	-35,04%
Variation de stocks de marchandises	1 255	-1 905	3 159	-165,88%
<b>Total achats marchandises</b>	<b>14 427</b>	<b>18 374</b>	<b>-3 947</b>	<b>-21,48%</b>

Les achats de sucre importé, vendu en l'état, ont diminué de 35 % en 2024 par rapport à 2023. Purchases of imported sugar, sold as such, fell by 35% in 2024 compared with 2023.

### 3.2.3 - Les productions stockées et immobilisées ( Stored and capitalized production )

En millions de FCFA				
Libellés	31.12.24	31.12.23	Variation	
Variation canne sur pied	1 042	-3 129	4 172	-133,31%
Variation stocks de sucre	5 826	0	5 825	1321621,76%
<b>Total production stockées</b>	<b>6 868</b>	<b>-3 129</b>	<b>9 997</b>	<b>-319,51%</b>
<b>Total production immobilisée</b>	<b>9 634</b>	<b>8 697</b>	<b>937</b>	<b>10,77%</b>

La variation positive du stock de canne sur pied est en ligne avec l'augmentation de 7,7 % des hectares de parcelles encore à récolter au 31/12/2024 par rapport au 31/12/2023.

The positive change in the stock of standing cane is in line with the 7.7% increase in the number of hectares still to be harvested at 31/12/2024 compared with 31/12/2023.

La variation du stock de sucre connaît une évolution significative, en raison d'une production supérieure durant la période d'octobre à décembre 2024 par rapport à la même période en 2023.

The variation in sugar stocks has changed significantly, due to higher production in the period October to December 2024 compared with the same period in 2023.

La production immobilisée atteint 9 634 millions de FCFA, en hausse de 937 millions par rapport à 2023.

Capitalized production totaled FCFA 9,634 million, up FCFA 937 million on 2023.

### 3.2.4 - Les achats de matières et fournitures ( Purchases of materials and supplies )

En millions de FCFA Libellés	31.12.24	31.12.23	Variation	
Achat de cannes	1 494	1 766	-272	-15,39%
Achat de sucre frauduleux	12	-	12	
Achat sucre import réconditionné	24 130	6 375	17 755	278,51%
<b>Total achats matières</b>	<b>25 636</b>	<b>8 141</b>	<b>17 495</b>	<b>214,91%</b>

Les achats de cannes villageoises ont été de 83 997 tonnes en 2023 contre 100 901 tonnes en 2024. Purchases of village cane amounted to 83,997 tonnes in 2023, compared with 100,901 tonnes in 2024.

65% des importations en valeurs de sucre, 24 130 millions de FCFA, ont été reconditionnées pour être vendu localement. 65% of sugar imports in value, 24,130 million FCFA, were repackaged for local sale.

### 3.2.5 - Autres achats et variations de stock ( Other purchases and changes in inventories )

En millions de FCFA Libellés	31.12.24	31.12.23	Variation	
Consommation Pièces de Rechange	5 999	5 141	858	16,7%
Carb. & lub	4 523	3 316	1 207	36,4%
Variation de stock de carb & lub	-124	225	-349	-155,2%
Electricité	3 014	2 375	639	26,9%
Petits outillages	85	23	62	267,2%
Consommation emballages	1 086	1 041	45	4,3%
Consommation Engrais & herbicides	3 794	3 514	280	8,0%
Consommation Produits chimiques	531	525	6	1,1%
Consommation Autres approvisionnements	408	279	128	46,0%
<b>Total autres achats &amp; Variation de stocks</b>	<b>19 315</b>	<b>16 440</b>	<b>2 875</b>	<b>17,5%</b>

Les autres achats s'élève à 19 315 millions de FCFA soit une hausse de 2 875 millions de FCFA par rapport à 2023. Other purchases amount to 19,315 million FCFA, an increase of 2,875 million FCFA compared with 2023.

### 3.2.6 - Les frais de transport ( Transport costs )

En millions de FCFA Libellés	31.12.24	31.12.23	Variation	
Transport sucre	76	319	-243	-76,20%
Frais déplacement du personnel	218	169	49	29,20%
<b>Total transport</b>	<b>294</b>	<b>488</b>	<b>-194</b>	<b>-39,76%</b>

Les frais de transport en 2024 s'élèvent à 76 millions de FCFA, en baisse de 243 millions de FCFA par rapport à 2023, en raison de la diminution du volume de sucre importé transporté vers les sites pour le reconditionnement.

Transport costs in 2024 amount to 76 million FCFA, down 243 million FCFA on 2023, due to the lower volume of imported sugar transported to sites for repackaging.

Les frais de déplacement du personnel ont augmenté, principalement en raison de l'augmentation des missions entre les différents complexes sucriers.

Staff travel expenses rose, mainly due to the increase in missions between the various sugar complexes.

### 3.2.7 - Les Services extérieurs ( External services )

En millions de FCFA Libellés	31.12.24	31.12.23	Variation	
Travaux sous-traités & Location bâtiments et matériels	3 492	2 262	1 230	54,37%
Entretien et réparation	1 236	991	245	24,70%
Assurances multirisques & auto	544	559	-15	-2,76%
Frais de Communication	272	326	-54	-16,46%
Commissions bancaires	440	324	116	35,92%
Honoraires	1 530	2 667	-1 138	-42,65%
Frais de mission & réception	195	143	53	37,02%
Autres non ventilés	2 097	1 758	339	19,26%
<b>Total services extérieurs</b>	<b>9 806</b>	<b>9 031</b>	<b>776</b>	<b>8,59%</b>

Les services extérieurs, d'un montant de 9 806 millions de FCFA, ont enregistré une hausse globale de 8,59 % par rapport à 2023 :

External services, at 9,806 million FCFA, showed an overall increase of 8.59% compared with 2023:

- Les travaux sous-traités ont augmenté de 54 %, ce qui inclut les travaux agricoles ainsi que les prestations de transport de la canne. À partir de la campagne 2024/25, l'objectif est d'externaliser 40 % du transport de nos volumes de canne longue à broyer.

- Outsourced work increased by 54%, including agricultural work as well as cane transport services. From the 2024/25 campaign onwards, the aim is to outsource 40% of the transportation of our long cane to be crushed.

- Les honoraires ont diminué de 43 %, à la suite d'une révision à la baisse des contrats avec les prestataires externes.
- Fees fell by 43%, following a downward revision of contracts with external service providers.

### 3.2.8 - Les impôts et taxes ( Taxes )

En millions de FCFA				
Libellés	31.12.24	31.12.23	Variation	
Fonciers	427	440	-13	-3,00%
Patentes	453	351	102	28,92%
Impôts sur salaires	696	480	216	45,05%
Autres	386	209	177	84,64%
<b>Total impôts et taxes</b>	<b>1 961</b>	<b>1 480</b>	<b>481</b>	<b>32,53%</b>

Les impôts et taxes se chiffrent à 1 961 millions de FCFA soit une hausse de 32,53% par rapport à 2023.

Taxes amounted to FCFA 1,961 million, up 32.53% on 2023

### 3.2.9 - Les autres charges ( Other expenses )

En millions de FCFA				
Libellés	31.12.24	31.12.23	Variation	
Provisions stocks	1 042	1 969	-927	-47,09%
Provisions créances douteuses	70	56	14	24,78%
Pertes sur créances clients	5	4	1	30,42%
Autres non ventilés	618	359	259	72,25%
<b>Total autres charges</b>	<b>1 735</b>	<b>2 387</b>	<b>-653</b>	<b>-27,34%</b>

Les autres charges s'élèvent à 1 735 millions de FCFA en 2024, en baisse de 653 millions de FCFA par rapport à 2023. Cette diminution est principalement liée à la réduction des provisions qui étaient associées aux parcelles non récoltées à la fin de la campagne 2022/23 et maintenues jusqu'au 31/12/2023.

Other expenses amount to 1,735 million FCFA in 2024, down 653 million FCFA on 2023. This decrease is mainly due to the reduction in provisions associated with unharvested plots at the end of the 2022/23 campaign, which are maintained until 12/31/2023.

### 3.2.10 - Autres produits ( Other products )

En millions de FCFA				
Libellés	31.12.24	31.12.23	Variation	
Autres produits	288	826	-539	-65,17%
Reprise provision créances clients	34	29	5	17,48%
Reprise provision stocks	1 975	544	1 431	262,83%
<b>Total autres produits</b>	<b>2 297</b>	<b>1 400</b>	<b>897</b>	<b>64,11%</b>

Les autres produits enregistrent une hausse de 897 millions de FCFA par rapport à 2023, atteignant 2 297 millions de FCFA.

Other income is up by 897 million FCFA compared with 2023, reaching 2,297 million FCFA.

La section « autres produits » connaît une baisse de 65 %, principalement en raison des produits d'assurances couvrant les sinistres sur les importations de sucre, ainsi que des produits divers (recettes d'économat, recettes d'hôpital, ventes de produits usagers, etc.).

Other income» fell by 65%, mainly as a result of insurance proceeds covering claims on sugar imports, and miscellaneous income (commissary receipts, hospital receipts, sales of user products, etc.).

Les « reprises de provision sur stocks » affichent une augmentation de 262 %, due à la reprise des provisions sur la canne reportée à la fin de la campagne 2022/23.

Reversals of provisions on inventories» rose by 262%, due to the reversal of provisions on cane carried forward to the end of the 2022/23 campaign.

### 3.2.11 - Les charges de personnel ( External services )

En millions de FCFA				
Libellés	31.12.24	31.12.23	Variation	
Salaires Permanents	6 921	7 429	-508	-6,84%
Salaires Temporaires	5 448	4 093	1 355	33,10%
Autres charges sociales	567	512	54	10,59%
<b>Total frais de personnel</b>	<b>12 936</b>	<b>12 035</b>	<b>901</b>	<b>7,49%</b>

Les charges de personnel s'élèvent à 12 936 millions de FCFA en 2024, contre 12 035 millions de FCFA en 2023, enregistrant ainsi une augmentation de 901 millions de FCFA, soit une hausse de +7,49 %.

Personnel expenses will amount to 12,936 million FCFA in 2024, compared with 12,035 million FCFA in 2023, representing an increase of 901 million FCFA, or +7.49%.

Cette augmentation est principalement attribuable à l'augmentation du SMAG, affectant les salaires agricoles pour l'ensemble de l'année 2024, et aux activités agricoles externalisées, en raison de l'intensification des activités agricoles.

This increase is mainly attributable to the increase in SMAG, affecting agricultural wages for the whole of 2024, and to outsourced agricultural activities, due to the intensification of farming activities.

En revanche, les coûts du personnel permanent ont diminué, étant moins affectés par les indemnités extraordinaires de 2023.

On the other hand, permanent staff costs fell, as they were less affected by the extraordinary indemnities of 2023.

### 3.2.12 - Les dotations aux amortissements et provisions ( Depreciation, amortization and provisions )

En millions de FCFA Libellés	31.12.24	31.12.23	Variation	
Amortissements	12 800	11 965	835	6,98%
Provisions pour risques	289	854	-565	-66,16%
<b>Dotations amortissements et provisions</b>	<b>13 089</b>	<b>12 819</b>	<b>270</b>	<b>2,11%</b>

Les dotations aux amortissements et provisions sont de 13 089 millions de FCFA contre 12 819 millions de FCFA en 2023, soit une augmentation de 270 millions FCFA.

Depreciation, amortization and provisions amounted to FCFA 13,089 million, compared with FCFA 12,819 million in 2023, an increase of FCFA 270 million.

### 3.2.13 - Le résultat financier ( Net financial income )

En millions de FCFA Libellés	31.12.24	31.12.23	Variation en %	
Frais financiers CMT	2 569	3 020	-451	-14,93%
Escomptes accordés	598	425	173	40,56%
Intérêts sur crédit spot	1 410	1 263	147	11,66%
Provision de provisions financières	95	-	95	
<b>Total charges financières</b>	<b>4 672</b>	<b>4 708</b>	<b>-36</b>	<b>-0,77%</b>
Intérêts sur placements financiers	6	29	-23	-78,63%
Reprises de provision de provisions financières	-	309	-309	-100,00%
<b>Résultat financier (charges financières nettes)</b>	<b>-4 666</b>	<b>-4 371</b>	<b>-296</b>	<b>6,76%</b>

Le résultat financier de l'exercice 2024 fait état d'une charge nette de 4 666 millions de FCFA, soit une dégradation de 296 millions de FCFA par rapport à l'exercice précédent. En l'absence de produits financiers, cette perte est due principalement aux charges d'intérêts sur les emprunts et facilités de caisse accordés par les banques.

The financial result for fiscal 2024 showed a net expense of FCFA 4,666 million, a deterioration of FCFA 296 million compared with the previous year. In the absence of financial income, this loss is mainly due to interest charges on loans and overdraft facilities granted by banks.

### 3.2.14 - Le résultat HAO ( The HAO result )

En millions de FCFA Libellés	31.12.24	31.12.23	Variation	
Charges HAO	-	-	-	
Produits HAO	0	0	-	0,00%
Plus ou Moins-value de cession	-776	-968	192	-19,87%
<b>Résultat HAO</b>	<b>-776</b>	<b>-968</b>	<b>192</b>	<b>-19,87%</b>

Le résultat HAO est une perte nette de 776 millions F.CFA qui s'explique essentiellement par la moins-value constatée sur les retournements de parcelles de canne. Il s'agit de la valeur nette comptable des parcelles de canne retournées pour rendements très faibles et sorties de l'actif. En baisse de 19,87% par rapport à 2023.

The result for HAO is a net loss of 776 million F.CFA, mainly due to the capital loss recorded on cane plots turned over. This represents the net book value of cane plots turned over for very low yields and written off. Down 19.87% on 2023.

### 3.2.15 - Le résultat net ( Net income )

Le résultat réalisé en 2024 est un bénéfice net de 2 591 millions de FCFA contre une perte nette de 10 324 millions FCFA en 2023.

The result achieved in 2024 is a net profit of 2,591 million FCFA, compared with a net loss of 10,324 million FCFA in 2023.

### 3.2.15 - Difficultés rencontrées ( Difficulties encountered )

La performance financière de l'année 2024, bien qu'en amélioration par rapport au déficit de 2023, n'a pas été réalisée sans difficultés.

Financial performance in 2024, although an improvement on the 2023 deficit, was not achieved without difficulties.

Parmi celles-ci, nous pouvons retenir les éléments suivants :

These include the following:

- Un planning des travaux serré en intercampagne : cette situation est principalement due à des difficultés de trésorerie, empêchant le lancement des commandes dans les délais et nuisant ainsi au bon déroulement des travaux. En conséquence, nous n'avons pas toujours disposé d'équipements en bon état de fonctionnement, ce qui a affecté notre outil industriel. Le replanting s'est fait aussi en retard.
- Les difficultés financières rencontrées ces dernières années ont conduit à un démarrage tardif des campagnes, rendant certaines parcelles
- A tight work schedule between campaigns: this situation was mainly due to cash flow difficulties, which prevented orders from being launched on time and thus hampered the smooth progress of the work. As a result, we did not always have equipment in good working order, which affected our industrial facilities. Replanting was also delayed.
- The financial difficulties encountered in recent years have led to a late start to the growing season, making certain plots and varieties of cane less productive as they have moved out of the optimum growing season. This situation has

et variétés de canne moins productives en raison de leur sortie de la période optimale de culture. Cette situation a contraint à des récoltes anticipées, ce qui a eu un impact négatif sur les rendements agricoles, car les cannes ont bénéficié de moins de temps pour leur croissance.

- Tensions sur la disponibilité de l'électricité : l'année 2024 a été marquée par des difficultés d'approvisionnement en électricité, affectant directement notre système d'irrigation. Un manque d'irrigation adéquate aura un impact sur les rendements de la campagne 2024/25. De plus, une seconde augmentation de 10 % du tarif de l'électricité a eu lieu le 1er janvier 2024, après celle de juillet 2023.

- Les hausses successives du prix du carburant, avec une augmentation de 8 % entre 2023 et 2024, ont eu un impact significatif sur nos opérations, augmentant nos coûts de manière importante.

- L'augmentation des coûts de l'électricité et du carburant a engendré une inflation généralisée, affectant l'ensemble de nos charges opérationnelles.

- La population vivant sur nos sites ne cesse de croître, ce qui génère une demande accrue en services médicaux, scolaires, ainsi qu'en eau et électricité. Nous devons assurer la fourniture d'électricité via la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE), mais cette consommation sociale est soumise à des tarifs plus élevés pour les industriels, par rapport aux ménages.

L'impact cumulatif de ces facteurs, à la fois exogènes et endogènes, a été significatif.

forced early harvesting, which has had a negative impact on crop yields, as the canes have had less time to grow.

- Tensions over electricity availability: the year 2024 was marked by electricity supply difficulties, directly affecting our irrigation system. A lack of adequate irrigation will have an impact on yields for the 2024/25 campaign. In addition, a second 10% increase in the electricity tariff took place on January 1, 2024, following that of July 2023.

- Successive rises in fuel prices, with an 8% increase between 2023 and 2024, have had a significant impact on our operations, increasing our costs significantly.

- Rising electricity and fuel costs led to widespread inflation, affecting all our operating expenses.

- The population living on our sites continues to grow, generating increased demand for medical and educational services, as well as water and electricity. We have to supply electricity via the Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE), but this social consumption is subject to higher tariffs for industrial users than for households.

The cumulative impact of these factors, both exogenous and endogenous, was significant.

### 3.2.17 - Perspectives ( Perspectives )

Le déploiement du plan de restructuration financière, validé par les actionnaires, progresse de manière positive, bien qu'à un rythme plus lent que prévu initialement.

Toutefois, les premiers signes de redressement sont désormais tangibles.

Nous observons une amélioration de la performance opérationnelle, accompagnée d'une hausse notable du chiffre d'affaires et de la marge, témoignant de l'efficacité des mesures mises en place.

Cet élan de redressement se reflète également dans le résultat net de 2024, qui est pleinement conforme aux prévisions établies dans le cadre du plan de restructuration. Cela confirme que notre stratégie porte ses fruits et nous positionne sur la voie d'une croissance durable.

Les perspectives pour les années à venir sont encourageantes. Avec une augmentation de la production de sucre, nous prévoyons de renforcer notre position sur le marché, tout en favorisant le développement de nos activités. Cette expansion nous permettra non seulement de capter de nouvelles opportunités, mais aussi d'optimiser nos capacités de production pour répondre aux besoins croissants du marché.

Nous restons profondément engagés à construire un avenir prospère et durable, en intégrant des pratiques agricoles et industrielles responsables au cœur de nos opérations.

Grâce à une gestion financière rigoureuse, accompagnée d'un plan d'investissement ambitieux, nous sommes résolument déterminés à relever les défis à venir tout en renforçant notre impact positif sur l'environnement et les communautés locales.

Ces actions stratégiques et notre approche orientée vers la durabilité nous permettront d'avancer avec confiance, de poursuivre notre développement et d'assurer une croissance à long terme qui bénéficie à toutes nos parties prenantes.

Deployment of the financial restructuring plan, approved by shareholders, is progressing positively, albeit at a slower pace than initially planned.

However, the first signs of recovery are now tangible.

We are seeing an improvement in operating performance, accompanied by a significant rise in sales and margins, testifying to the effectiveness of the measures we have put in place.

This turnaround momentum is also reflected in net income for 2024, which is fully in line with the forecasts set out in the restructuring plan. This confirms that our strategy is bearing fruit and positions us for sustainable growth.

The outlook for the coming years is encouraging. With an increase in sugar production, we plan to strengthen our market position, while further developing our business. This expansion will enable us not only to capture new opportunities, but also to optimize our production capacities to meet growing market needs.

We remain deeply committed to building a prosperous and sustainable future, by integrating responsible agricultural and industrial practices at the heart of our operations.

Thanks to rigorous financial management and an ambitious investment plan, we are resolutely determined to meet the challenges ahead, while strengthening our positive impact on the environment and local communities.

These strategic actions and our sustainability-oriented approach will enable us to move forward with confidence, continuing our development and ensuring long-term growth that benefits all our stakeholders.



# RÉSULTAT ET SITUATION FINANCIÈRE IFRS

IFRS Income Statement  
Financial Position

483  
235

## IV - Résultat et Situation Financière IFRS

### IV - IFRS Income Statement and Financial Position

#### 4.1- Principaux retraitements opérés par rapport aux comptes Syscohada

Pour les besoins du passage en IFRS les comptes 2024 Syscohada ont été retraités pour être présentés selon le format IFRS.

Les principaux ajustements résultent de l'application de normes qui sont résumées ci-après :

**a) IAS1 :** Cette norme régit la présentation des états financiers IFRS, obligeant notamment la présentation de l'actif et du passif respectivement selon les critères de liquidité et d'exigibilité croissantes. Elle obligeant notamment à répartir les créances et dettes en fonction de leurs échéances entre court terme « courant » et long terme « non courant ».

**b) IAS12 :** Selon cette norme des impôts différés sont calculés sur les retraitements de passage des comptes sociaux aux comptes IFRS et sur les différences entre les bases comptables et fiscales des actifs et passifs présentés dans les états financiers.

**c) IFRS9 :** Cette norme traite essentiellement la classification et l'évaluation des actifs et passifs financiers. (A ce titre les dettes financières sont réévaluées au coût amorti par actualisation des échéances futures, les actifs et passifs financiers évaluation au Coût amorti par actualisation des échéances futures actifs et passifs financiers sur la base d'un taux..., etc...).

**d) IAS19 :** Conformément à cette norme, la valorisation de l'engagement de l'entité au titre des régimes à prestations définies est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode « Projected Unit Credit » (unités de crédit projetées).

#### 4.1- Main restatements of Syscohada financial statements

For the purposes of the transition to IFRS, Syscohada's 2024 financial statements have been restated to present them in IFRS format.

The main adjustments result from the application of the standards summarized below:

**a) IAS1:** This standard governs the presentation of IFRS financial statements, requiring assets and liabilities to be presented respectively according to the criteria of increasing liquidity and increasing payability. In particular, it requires receivables and payables to be broken down into short-term «current» and long-term «non-current» maturities.

**b) IAS12:** In accordance with this standard, deferred taxes are calculated on restatements made on transition from the parent company financial statements to the IFRS financial statements and on differences between the accounting and tax bases of assets and liabilities presented in the financial statements.

**c) IFRS9:** This standard essentially deals with the classification and measurement of financial assets and liabilities. (Financial debts are revalued at amortized cost by discounting future maturities, financial assets and liabilities are valued at amortized cost by discounting future maturities on the basis of a rate, etc.).

**d) IAS19:** In accordance with this standard, the valuation of the entity's defined benefit obligation is calculated annually by independent actuaries using the «Projected Unit Credit» method. Actuarial gains and losses arise when actual data differs from previous forecasts, or following changes in actuarial assumptions.

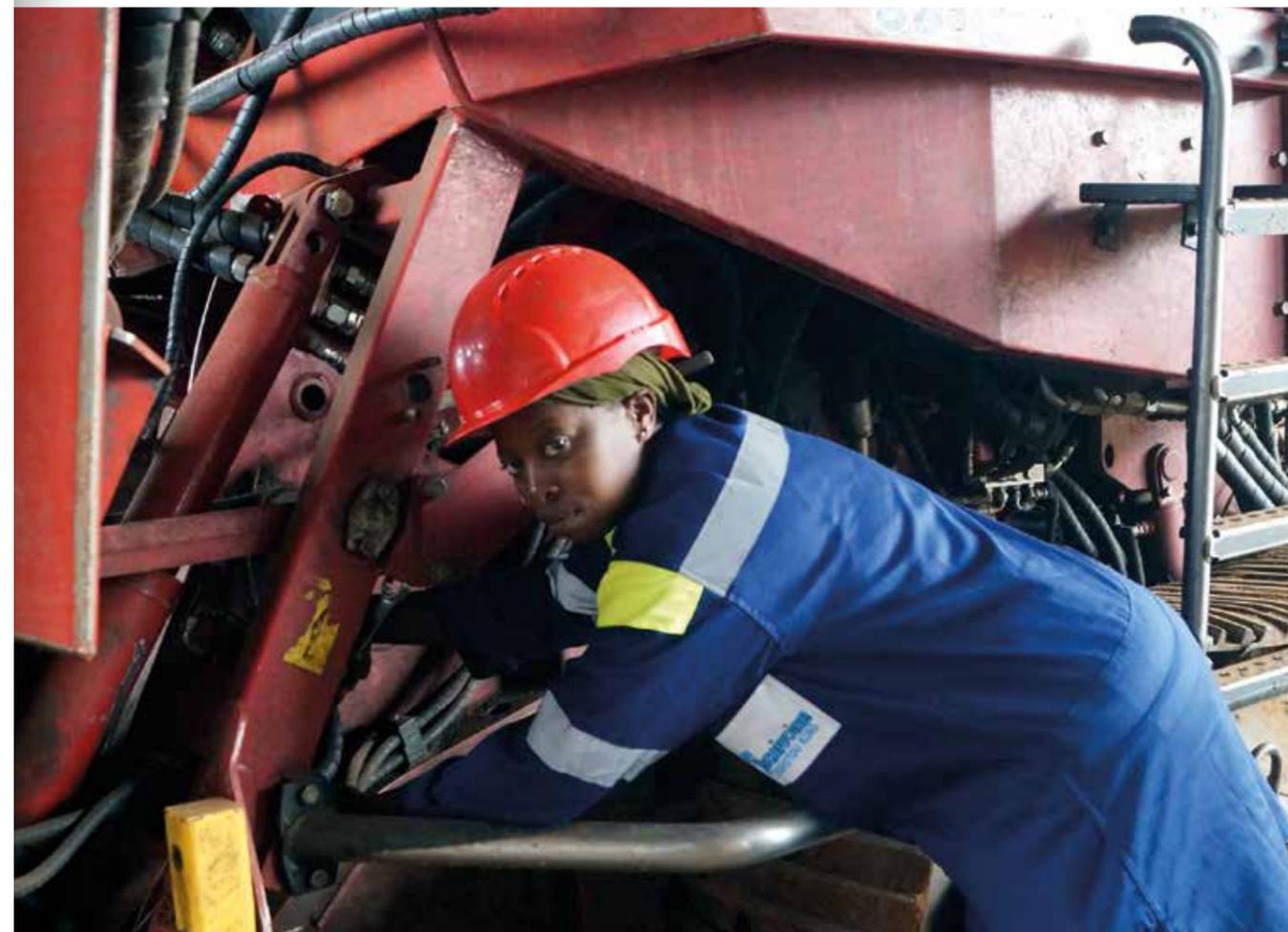
Des écarts actuariels se créent lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles.

Ces écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

**e) IFRS16 :** Cette norme régit les contrats de location. Un droit d'usage et une dette correspondante sont constatés au bilan pour tous les contrats de location de plus d'un an, à renouvellement implicite et d'un montant annuel supérieur à l'équivalent en devise de tenue de compte à 5 000 USD. Le loyer se décompose en amortissement et frais financiers.

These actuarial gains and losses are recognized in other comprehensive income.

**e) IFRS16:** This standard applies to leases. A right of use and a corresponding liability are recognized in the balance sheet for all leases of more than one year, with implicit renewal and an annual amount greater than the equivalent in bookkeeping currency of 5000 USD. The rent is broken down into depreciation and financial expenses.



## 4.2 - Bilan IFRS au 31 Décembre 2024

## 4.2 - IFRS balance sheet at December 31, 2024

En milliers de FCFA

ACTIF	31-déc-24	31-déc-23
Immobilisations incorporelles	1 121 639	958 720
Immobilisations corporelles	59 202 095	56 586 730
Droits d'usage des immobilisations louées	6 228 256	4 521 299
Actifs biologiques	9 633 002	7 996 950
Actifs financiers non courants	1 758 143	2 972 724
Impot différé actif	6 357 063	7 080 994
<b>Actifs non courants</b>	<b>84 300 197</b>	<b>80 117 418</b>
Stocks	37 630 527	30 947 948
Créances clients	2 589 741	1 579 975
Autres actifs courants	4 185 502	3 542 052
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>4 744 390</b>	<b>7 995 230</b>
<b>Actifs courants</b>	<b>49 150 159</b>	<b>44 065 205</b>
<b>Total actif</b>	<b>133 450 356</b>	<b>124 182 623</b>

PASSIF	31-déc-24	31-déc-23
<b>Capitaux propres</b>	<b>24 984 680</b>	<b>22 310 492</b>
Capital social	8 820 000	24 500 000
Reserves	27 515 495	26 001 033
Report à nouveau	-13 824 574	-19 180 412
Resultat	2 473 760	-9 010 129
Emprunt long terme	24 112 181	30 127 136
Passifs locatifs	5 527 844	4 214 486
Provision	1 069 452	1 588 134
<b>Passifs non courants</b>	<b>55 694 156</b>	<b>66 240 247</b>
Concours bancaires	15 409 329	15 396 871
Emprunt part court terme	6 196 370	5 766 744
Passif de location à court terme	500 424	70 194
Fournisseurs et autres crédateurs	55 650 077	36 708 567
<b>Passifs courants</b>	<b>77 756 200</b>	<b>57 942 376</b>
<b>Total Passif</b>	<b>133 450 356</b>	<b>124 182 623</b>



4.3 - Tableau de passage Bilan Syscohada aux IFRS 2024      4.3 - Reconciliation of the Syscohada balance sheet to IFRS 2024

En milliers de FCFA <b>ACTIF</b>	31.12.2024 SYSCOHADA	IAS 1 Présent. états financiers	IAS 12 Impot sur le resultat	IAS 19 Avantages du personnel	IFRS 9 Instrum. financiers	IFRS 16 Contrat de location	31.12.2024 IFRS
Ecarts d'acquisition							-
Immobilisations incorporelles	1 121 639						1 121 639
Immobilisations corporelles	60 490 769					-1 288 675	59 202 095
Droits d'usage des immobilisations louées						6 228 256	6 228 256
Actifs biologiques	9 633 002						9 633 002
Actifs financiers non courants	2 923 192	-226 720			-938 330		1 758 143
Impot différé actif			6 357 063				6 357 063
<b>Actifs non courants</b>	<b>74 168 602</b>	<b>-226 720</b>	<b>6 357 063</b>	<b>-</b>	<b>-938 330</b>	<b>4 939 581</b>	<b>84 300 197</b>
Stocks	37 630 527						37 630 527
Créances clients	2 589 741						2 589 741
Autres actifs courants	3 958 782	226 720					4 185 502
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>4 744 390</b>						<b>4 744 390</b>
<b>Actifs courants</b>	<b>48 923 440</b>	<b>226 720</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>49 150 159</b>
<b>Total actif</b>	<b>123 092 042</b>	<b>-</b>	<b>6 357 063</b>	<b>-</b>	<b>-938 330</b>	<b>4 939 581</b>	<b>133 450 356</b>

En milliers de FCFA <b>PASSIFS</b>	31.12.2024 SYSCOHADA	IAS 1 Présent. états financiers	IAS 12 Impot sur le resultat	IAS 19 Avantages du personnel	IFRS 9 Instrum. financiers	IFRS 16 Contrat de location	31.12.2024 IFRS
<b>Capitaux propres</b>	<b>19 953 835</b>	-	<b>6 357 063</b>	-	<b>-1 065 974</b>	<b>-260 244</b>	<b>24 984 680</b>
Capital social	8 820 000						8 820 000
Reserves	22 367 799	-	7 069 620	-45 496	-1 850 073	-26 355	27 515 495
Report à nouveau	-13 824 574						-13 824 574
Resultat	2 590 611		-712 557	45 496	784 099	-233 889	2 473 760
Emprunt long terme	30 180 906	-6 196 370			127 644		24 112 181
Passifs locatifs	828 442					4 699 402	5 527 844
Provision	1 069 452						1 069 452
Autres passifs financiers		-					-
Impot différé passif			-				-
<b>Passifs non courants</b>	<b>32 078 800</b>	<b>-6 196 370</b>	-	-	<b>127 644</b>	<b>4 699 402</b>	<b>30 709 476</b>
Concours bancaires	15 409 329						15 409 329
Emprunt part court terme		6 196 370					6 196 370
Passif de location à court terme						500 424	500 424
Fournisseurs et autres passifs	55 650 077	-					55 650 077
Autres passifs courants							-
<b>Passifs courants</b>	<b>71 059 406</b>	<b>6 196 370</b>	-	-	-	<b>500 424</b>	<b>77 756 200</b>
<b>Total passif</b>	<b>123 092 042</b>	-	<b>6 357 063</b>	-	<b>-938 330</b>	<b>4 939 581</b>	<b>133 450 356</b>

## 4.4 - Compte de résultat IFRS au 31 Décembre 2024

## 4.4 - IFRS income statement at December 31, 2024

En milliers de FCFA	31-déc-24	31-déc-23
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		
Chiffre d'affaires	87 219 127	68 134 694
Achats consommés	-50 008 633	-44 087 292
<b>Marge brute</b>	<b>37 210 494</b>	<b>24 047 402</b>
Charges de personnel	-10 869 613	-9 521 921
Charges externes	-7 911 232	-7 629 148
Impôts et taxes	-1 961 625	-1 479 987
Dotations aux amortissements et reprises	-12 420 030	-12 774 673
Autres produits d'exploitation	2 297 087	1 399 691
Autres charges d'exploitation	-540 543	-2 511 298
<b>Resultat opérationnel courant</b>	<b>5 804 539</b>	<b>-8 469 934</b>
Autres produits opérationnels	593	10 997
Autres charges opérationnelles	-699 035	-406 203
<b>Resultat opérationnel</b>	<b>5 106 098</b>	<b>-8 865 139</b>
Cout de l'endettement financier	-	-
Charge d'intérêt des passifs locatifs	-	-354 247
Autres produits financiers	6 557	337 771
Autres charges financières	-1 882 301	-530 277
<b>Charge/Produit d'impôt sur les sociétés</b>	<b>-756 593</b>	<b>401 763</b>
<b>Résultat net</b>	<b>2 473 760</b>	<b>-9 010 129</b>

## 4.5 - Tableau de passage Compte de Résultat Syscohada aux IFRS 2024

## 4.5 - Reconciliation of Syscohada income statement to IFRS 2024

En milliers de FCFA	31.12.2024 SYSCOHADA	IAS 1 Présent. états financiers	IAS 12 Impôt sur le résultat	IFRS 9 Instrum. financiers	IFRS 16 Contrat de location	IAS 19 Avantages du personnel	31.12.2024 IFRS
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>							
Ventes de Marchandises							-
Production vendue de biens et de services							
Chiffre d'affaires	87 219 127						87 219 127
Achats de marchandises	-13 172 608	-1 254 775					-14 427 383
Variation de stocks de marchandises	-1 254 775	1 254 775					-
Achats de matières premières et autres approv.	-25 636 068						-25 636 068
Variation des stocks de matières premières et approv.	-						-
Achats consommés	-12 446 673	2 501 491					-9 945 182
<b>Marge brute</b>	<b>34 709 003</b>	<b>2 501 491</b>					<b>37 210 494</b>
Charges de personnel	-12 935 532	2 065 919					-10 869 613
Charges externes	-9 806 143	1 460 488			434 423		-7 911 232
Productions immobilisées	9 633 951	-9 633 951					-
Impôts et taxes	-1 961 625						-1 961 625
Reprise de provisions et d'amortissements	856 946	-856 946					-
Dotations aux amortissements et reprises	-13 088 583	856 946			-233 889	45 496	-12 420 030
Dotations aux provisions							-
Transferts de charges d'exploitation	399 881	-399 881					-
Autres produits d'exploitation	2 297 087						2 297 087
Autres charges d'exploitation	-2 028 845	1 488 302					-540 543
<b>Resultat opérationnel courant</b>	<b>8 076 141</b>	<b>-2 517 631</b>			<b>200 534</b>	<b>45 496</b>	<b>5 804 539</b>
Autres produits opérationnels	593						593
Autres charges opérationnelles	-776 196	77 161					-699 035
<b>Resultat opérationnel</b>	<b>7 300 538</b>	<b>-2 440 471</b>			<b>200 534</b>	<b>45 496</b>	<b>5 106 098</b>
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie							
Cout de l'endettement financier brut							
Cout de l'endettement financier	-						-
Charge d'intérêt des passifs locatifs							-
Autres produits financiers	6 557						6 557
Autres charges financières	-4 672 448	2 440 471		784 099	-434 423		-1 882 301
Autres Charges HAO	-	-					-
Impôts sur les bénéfices							-35 000
<b>Resultat avant impot</b>	<b>2 634 647</b>	<b>-0</b>		<b>784 099</b>	<b>-233 889</b>	<b>45 496</b>	<b>3 230 353</b>
<b>Charge/Produit d'impôt sur les sociétés</b>	<b>-44 036</b>		<b>-712 557</b>				<b>-756 593</b>
<b>Résultat net</b>	<b>2 590 611</b>	<b>-0</b>	<b>-712 557</b>	<b>784 099</b>	<b>-233 889</b>	<b>45 496</b>	<b>2 473 760</b>

## 4.6 - Etats du Résultat Global au 31 Décembre 2024

## 4.6 - Statements of comprehensive income at December 31, 2024

En milliers de FCFA		Notes	31-déc-24	31-déc-23
<b>ETAT DU RESULTAT GLOBAL</b>				
<b>Résultat net de la période</b>			<b>2 473 760</b>	<b>-9 010 129</b>
<b>Eléments ultérieurement recyclables en compte de résultat :</b>				
Variation de juste valeur des instruments de couverture				
Effet d'impôt				
Ecart de conversion				
		<b>Sous-total I</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>II. Eléments non reclassables en compte de résultat :</b>		14-1		
Gain / perte - Actuarielle sur engagement de retraite			-45 496	353 737
Effet d'impôt			11 374	-88 434
		<b>Sous-total II</b>	<b>-34 122</b>	<b>265 303</b>
<b>Résultat global au titre de la période, net d'impôt</b>			<b>2 439 638</b>	<b>-8 744 826</b>

V - Tableau de Flux de Trésorerie IFRS au 31 Décembre 2024  
V - IFRS Cash Flow Statement at December 31, 2024

En milliers de FCFA		31-déc-24	31-déc-23
<b>Tableau de flux de trésorerie</b>			
<b>Résultat net</b>		<b>2 473 760</b>	<b>-9 010 129</b>
Elimination des amortissements et provisions		12 514 872	12 465 730
Elimination des profits/pertes de réévaluation (juste valeur)		-784 099	-1 331 599
Elimination des plus ou moins values de cession		775 602	967 513
<b>Total marge brute d'autofinancement</b>		<b>14 980 136</b>	<b>3 091 516</b>
Elimination variation impôts différés		712 557	-475 979
Incidence de la variation des stocks et en cours		-6 682 579	3 580 562
Incidence de la variation des créances & emplois assimilés		-1 653 216	2 882 110
Incidence de la var. des fournisseurs & ressources assimilés		10 941 510	7 374 990
<b>Flux net généré par (affecté à) l'activité</b>		<b>18 298 408</b>	<b>16 453 199</b>
Acquisition d'immobilisations		-18 573 377	-12 568 808
Cession d'immobilisations		2 410 991	448 041
<b>Total flux net provenant des (affecté aux) investissements</b>		<b>-16 162 386</b>	<b>-12 120 767</b>
Dividendes versés		-	-
Emissions d'emprunts		728 778	232 068
Remboursements d'emprunts et dettes locatives		-6 562 521	-5 872 960
Variation nette des concours bancaires		-	-
<b>Total flux net provenant du (affecté au) financement</b>		<b>-5 833 743</b>	<b>-5 640 892</b>
Incidence des changements dans les principes retenus			
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>-3 697 721</b>	<b>-1 308 460</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>		<b>-7 401 641</b>	<b>-6 093 181</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>		<b>-11 099 362</b>	<b>-7 401 641</b>

## VI - Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

### VI - Significant events since the year-end

Lancement de l'opération de levée de fonds par appel public à l'épargne via une émission obligataire convertible de 36 000 000 000 FCFA vers la fin du mois de février 2025.

Launch of a public issue of 36,000,000,000 FCFA convertible bonds towards the end of February 2025.

## VII - Évolution prévisible et perspectives

### VII - Foreseeable developments and outlook

La campagne 2024/2025 a commencé avec un peu plus d'avance. Cette amélioration est attribuable aux travaux d'intercampagne, qui ont été lancés et achevés dans les délais, tant à Borotou-Koro qu'à Zuénoula. La récolte de la canne en 2024/2025 à Borotou sera sur une moyenne de 11,0 mois, tandis qu'à Zuénoula, elle sera de 11,5 mois. Bien que ces délais impactent le taux d'extraction de sucre en 2024/25, ils permettent néanmoins de repositionner toutes les parcelles dans la fenêtre agricole optimale, avec l'objectif de récolte à 12 mois pour la campagne 2025/2026.

The 2024/2025 campaign started slightly ahead of schedule. This improvement is attributable to intercrop work, which was launched and completed on schedule at both Borotou-Koro and Zuénoula. The 2024/2025 cane harvest in Borotou will average 11.0 months, while in Zuénoula it will be 11.5 months. Although these delays will have an impact on the sugar extraction rate in 2024/25, they will nonetheless enable all plots to be repositioned in the optimum agricultural window, with the harvest target at 12 months for the 2025/2026 campaign.

En 2025, nous prévoyons de finaliser les projets de restructuration financière, renforçant ainsi la stabilité de Sucrivoire et lui permettant de poursuivre son programme d'investissements. Ce dernier vise à accroître les capacités agricoles et industrielles, tout en fiabilisant les usines. Une fois ces étapes réalisées, SUCRIVOIRE sera en bonne position pour atteindre, dans les années à venir, l'objectif de 140 000 tonnes de production locale.

In 2025, we plan to finalize the financial restructuring projects, reinforcing Sucrivoire's stability and enabling it to pursue its investment program. The latter is aimed at increasing agricultural and industrial capacity, while improving plant reliability. Once these steps have been completed, SUCRIVOIRE will be well placed to reach its target 140,000 tonnes of local production in the coming years.



# RAPPORT RSE

# 06

## CSR Report

### I - LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2024

#### Profil de l'entreprise

SUCRIVOIRE est une Société Anonyme à Conseil d'Administration, dotée d'un capital social de 8,82 milliards de FCFA. L'entreprise est un acteur majeur du marché local, où elle se spécialise dans la culture de canne à sucre et la production de sucre roux et blanc.

Afin de répondre à une demande intérieure structurellement supérieure aux capacités nationales de production, SUCRIVOIRE complète son offre par l'importation de sucre.

#### Performance de production

En 2024, la production annuelle s'est établie à 88 694 tonnes, soit une hausse de 19 % par rapport à l'année précédente (74 832 tonnes), représentant une progression de 13 862 tonnes.

#### Dynamique commerciale

Sur le plan commercial, SUCRIVOIRE a enregistré un volume de ventes de 142 639 tonnes, en parfaite adéquation avec les objectifs fixés pour l'exercice. Ce volume marque une croissance significative de 20 % par rapport à 2023, où les ventes atteignaient 118 756 tonnes.

#### Renforcement du leadership

Grâce à ces performances, SUCRIVOIRE a consolidé sa position face à la concurrence sur le marché ivoirien, avec une part de marché estimée à 44 % dans les ventes de sucre en 2024.

### II - NOS PERFORMANCES ENVIRONNEMENT, SOCIAL, GOUVERNANCE (ESG)

#### 1 - Gouvernance et Ethique

##### 1.1 - Gouvernance RSE et pilotage des décisions stratégiques

SUCRIVOIRE a mis en place un processus de reporting des indicateurs Environnementaux et Sociaux (E&S), dans le cadre de sa démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE). Ce processus conçu pour harmoniser et encadrer la collecte, l'analyse et la consolidation des données à tous les niveaux de l'organisation repose sur le référentiel de reporting E&S (GRI).

Le processus définit précisément :

- les méthodologies de calcul à appliquer pour chaque indicateur ;
- les responsabilités des différents départements impliqués ;
- les normes et exigences de qualité auxquelles les données doivent se conformer.

Cette approche permet d'assurer la cohérence, la traçabilité et la comparabilité des informations rapportées.

Afin de garantir la fiabilité des résultats et renforcer la transparence vis-à-vis des parties prenantes (partenaires, investisseurs, autorités, grand public), les données publiées font l'objet d'une vérification indépendante par un auditeur externe. Ce contrôle externe valide la conformité du rapport extra-financier avec les standards en vigueur, et renforce la crédibilité des engagements RSE de SUCRIVOIRE. Pour l'exercice 2024, le périmètre des indicateurs vérifiés par l'organisme externe est de 45%.

#### 1.2 - Ethique des Affaires et Achats Responsables

SUCRIVOIRE intègre les principes de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) dans sa politique d'achats, en alignant ses critères d'évaluation avec les attentes environnementales et sociales de ses parties prenantes. Tous les acheteurs de la filière ont été formés aux pratiques d'achats responsables ainsi qu'au Code de Conduite Fournisseurs du groupe SIFCA. Une campagne de sensibilisation, interne et externe, a également été menée afin de renforcer l'appropriation de ces principes par l'ensemble des collaborateurs et des partenaires stratégiques.

#### 1.3 - Prise en compte des attentes RSE des Clients et Consommateurs

Depuis 2021, SUCRIVOIRE s'est dotée d'un Comité Éthique chargé de renforcer la gouvernance éthique au sein de l'entreprise. Ce comité a pour mission de veiller à l'application rigoureuse du Code de bonne conduite du groupe SIFCA, d'évaluer les incidents éthiques signalés, et d'assurer l'efficacité des mécanismes de prévention et de lutte de la corruption.

Placé sous la présidence du Directeur Général, ce comité garantit un pilotage structuré, indépendant et rigoureux des enjeux liés à l'éthique et à l'intégrité, contribuant ainsi à une culture d'entreprise fondée sur la transparence, la responsabilité et la conformité.

#### 1 - Emploi et Conditions de Travail

La politique des Ressources Humaines de SUCRIVOIRE s'inscrit dans une démarche de durabilité, avec pour axe stratégique central :

#### « Mettre l'humain au cœur de notre politique d'expansion ».

Trois priorités structurent cette politique :

- **L'égalité de traitement entre les travailleurs**, favorisant l'équité et l'inclusion ;
- **L'amélioration continue des conditions de travail**, en veillant à la santé, la sécurité et le bien-être au travail ;
- **Le cadre de vie des salariés**, à travers des initiatives sociales et un environnement propice à l'épanouissement personnel et professionnel.



Soudeur à la Direction du Matériel



Coupeuse de bouture de cannes

## 2.1 - Egalité de Traitement des Travailleurs

### a. Effectif des travailleurs

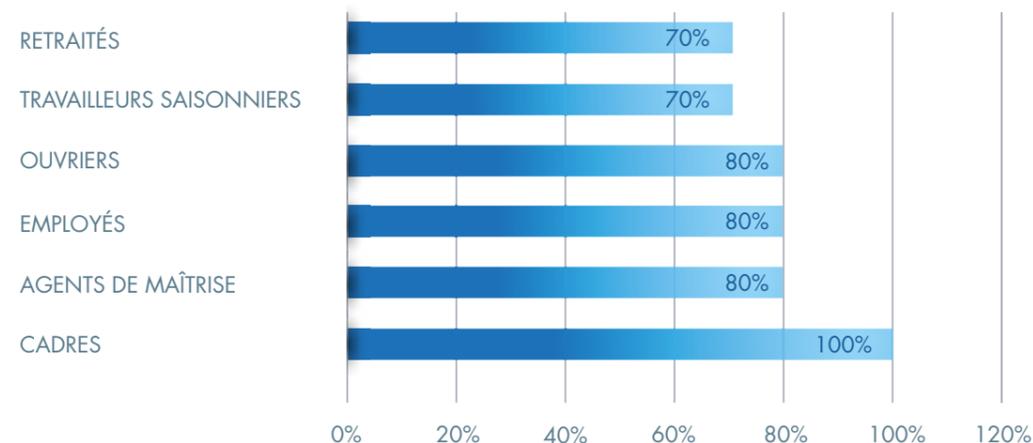
SUCRIVOIRE	Permanents 2023	Temporaires 2023	Permanents 2024	Temporaires 2024
<b>Total collaborateurs</b>	635	4 507	668	5 601
	<b>5 142</b>		<b>6269</b>	

Tableau 1 : Répartition de l'effectif

Au 31 décembre 2024, l'effectif de SUCRIVOIRE s'élève à 6 269 salariés, dont 668 permanents, contre 5 142 en 2023 (dont 635 permanents). Cette augmentation est principalement attribuée à la hausse de l'activité.

### b. Accès aux soins de santé de qualité pour tous les travailleurs

Tous les travailleurs de SUCRIVOIRE ont accès à une assurance maladie selon leurs différentes catégories réparties dans le tableau ci-dessous :



Graphique 1 : Couverture assurance maladie

Cette assurance couvre le travailleur permanent ainsi que l'ensemble des membres de sa famille, leur donnant accès à l'ensemble des soins et actes médicaux pris en charge.

En ce qui concerne les travailleurs saisonniers, l'assurance permet à 4 membres de leur famille — le conjoint ou la conjointe et trois enfants — de bénéficier des prestations offertes pendant toute la durée de leur contrat de travail.

## 2.2 - Conditions de travail

### a. Santé et Sécurité au travail

La politique Santé et Sécurité au Travail (SST) de SUCRIVOIRE est mise en œuvre sur la base de la charte santé et sécurité au travail et la politique durabilité du groupe SIFCA. SUCRIVOIRE a mis en place un Système de Gestion de la Santé Sécurité au Travail qui vise, à terme, la certification selon la norme ISO 45001 v 2018. La politique s'applique à tous nos travailleurs y compris les temporaires/saisonniers et occasionnels. Elle permet de garantir des conditions de travail sûres et saines par l'amélioration de la sécurité en milieu de travail.

SUCRIVOIRE	Abidjan 2024	Borotou-Koro 2024	Zuénoula 2024	Sucrivoire 2024	Sucrivoire 2023
INDICATEURS					
<b>Nombre total d'accidents du travail avec arrêt de travail supérieur à un jour</b>	0	57	78	<b>135</b>	125
<b>Total de jours d'arrêt liés aux accidents</b>	0	263	590	<b>853</b>	881
<b>Taux de fréquence des accidents (Tf)</b>	0,00	10,37	16,68	<b>13,09</b>	12,40
<b>Taux de gravité des accidents (Tg)</b>	0,00	0,05	0,13	<b>0,08</b>	0,08

Tableau 2 : Accident de travail

### b. Formation et développement des compétences

Dans un secteur aussi complexe et exigeant que celui de l'industrie de la canne à sucre, le développement des compétences constitue un levier stratégique majeur pour consolider notre position concurrentielle.

En investissant dans la formation, nous renforçons durablement notre capital humain, en l'alignant sur l'évolution des attentes de notre clientèle et sur les exigences croissantes des parties prenantes.

Chaque collaborateur ayant bénéficié de ce dispositif a ainsi suivi en moyenne 39,53 heures de formation (voir tableau ci-dessous). Les besoins identifiés couvrent des domaines variés, parmi lesquels

les formations métiers, centrées sur l'acquisition de savoir-faire techniques spécifiques, ainsi que le management de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), pilier de notre engagement en faveur d'un développement durable et responsable.

Indicateurs	Sucrivoire 2024	Sucrivoire 2023
Nombre total d'heures de formation collaborateurs	13 086	2 816
Nombre de collaborateurs ayant reçu une formation	331	18
Moyenne d'heures de formation des femmes	33,78	0,09
Moyenne d'heures de formation des hommes	39,70	1,20
Moyenne d'heures de formation /par les salariés	39,53	0,60

Tableau 3 : Récapitulatif des formations

### 2.3 - Cadre de vie des salariés

À SUCRIVOIRE, nous concevons le cadre de vie comme un véritable pilier du bien-être collectif, bien au-delà de la simple mise à disposition d'équipements.

Notre vision repose sur une approche globale et qualitative, où chaque détail compte.

La propreté des espaces, la qualité de l'environnement extérieur et la sécurité des personnes et des biens sont au cœur de nos priorités.

Ces aspects sont suivis de près par un comité dédié, qui veille en continu à l'amélioration des conditions de vie sur nos sites.

Chaque action entreprise traduit notre engagement profond à offrir à nos collaborateurs un environnement sain, harmonieux et sécurisé, propice à l'épanouissement personnel et professionnel.



Logements



Cité des coupeurs de cannes

### III - COMMUNAUTE ET INNOVATION SOCIETALE

Au niveau de SUCRIVOIRE, la Direction de l'Unité Agricole Intégrées est chargée de la gestion des relations avec les communautés à travers le **Département Conformité Développement Durable et Qualité** et le Service Développement Durable et Projets Communautaires. Elle maintient un dialogue actif avec les communautés pour développer des projets à travers un cadre permanent de dialogue (CPD) et l'Engagement des Parties Prenantes.

À cet effet, huit (8) rencontres se sont tenues en 2024 sur les deux sites avec pour objectif de :

- sensibiliser les membres sur la déclaration à l'état civil des naissances ;
- poursuivre le programme de réhabilitation des logements des travailleurs ;
- établir et mettre en œuvre le programme des CPD ;
- mettre en œuvre le plan d'action issu des CPD ;
- élaborer et mettre en œuvre la feuille de route des projets sociaux
- animer la lutte contre le travail des enfants ;
- développer et animer des projets d'autonomisation des femmes.

#### 3.1 - Inclusion sociale et développement communautaire

La contribution au développement communautaire s'est poursuivie avec la mutualisation de nos efforts pour des actions de lutte contre les feux de brousses et la redynamisation des comités de lutte contre le travail des enfants.

Ainsi, les communautés, parties prenantes de SUCRIVOIRE ont bénéficié de soutiens convenus. Au niveau de l'éducation, nous avons procédé à la distribution de kits scolaires aux trois (3) meilleurs élèves de chaque classe de nos sites pour promouvoir l'excellence en milieu scolaire.

#### 3.2 - Achats de matières premières et fournisseurs

##### *Responsabilités sociales et environnementales dans les relations avec les fournisseurs de matières premières*

SUCRIVOIRE inscrit ses activités dans une démarche de durabilité en développant des relations responsables, harmonieuses et durables avec ses fournisseurs, notamment les planteurs villageois regroupés au sein de coopératives agricoles. L'entreprise met en œuvre des stratégies de fidélisation axées sur la valorisation de l'agriculture locale, le renforcement des capacités des planteurs et le respect de pratiques agricoles durables.

En 2024, environ 8 % de la canne à sucre transformée par SUCRIVOIRE provient des plantations villageoises, témoignant de l'importance accordée à l'approvisionnement local et équitable. Cette collaboration repose sur un partenariat de long terme fondé sur la transparence, le juste prix et l'accompagnement technique des planteurs pour améliorer leur productivité tout en préservant les ressources naturelles.

La valeur totale de la canne achetée auprès des planteurs villageois s’est élevée à 1,472 milliard de FCFA en 2024, contre 1,764 milliard en 2023. Cette diminution est essentiellement due à une sécheresse exceptionnelle ayant impacté la production non irriguée.

Par cet engagement, SUCRIVOIRE entend non seulement sécuriser ses approvisionnements, mais aussi contribuer activement au développement économique et social des communautés locales, tout en minimisant son empreinte environnementale.

#### IV - ENVIRONNEMENT

La réalisation de nos activités a un impact sur l’environnement. Ainsi, dans le cadre de notre politique de durabilité, nous avons pris des engagements relatifs à la protection de l’environnement spécifiques à nos enjeux de :

- Gestion et traitement de l’eau ;
- Changement climatique et déforestation ;
- Gestion des déchets.

##### 4.1 - Gestion et traitement de l’eau

SUCRIVOIRE vise à optimiser son ratio de quantité d’eau consommée par tonne de canne traitée à moins de 5m<sup>3</sup>/Tonne canne broyée pour les usines. Ce ratio a été amélioré en 2024 avec une moyenne de 3,6m<sup>3</sup>/Tonne canne broyée. Un plan d’amélioration de la gestion de l’eau a été mis en œuvre et est en cours de déploiement en cinq (5) points :

- Identifier des cours d’eau dans nos concessions et zones à préserver ;
- Interdire strictement l’usage de pesticides sur ces zones préservées ;
- Ériger des panneaux de sensibilisation aux applicateurs phytosanitaires ;
- Laisser la végétation naturelle repousser en bordure des cours d’eau ;
- Planter des arbres afin d’enrichir les zones délimitées.

Indicateurs	Borotou-Koro 2024	Zuénoula 2024	Sucrivoire 2024	Sucrivoire 2023
<b>Prélèvement d’eau de surface (m3)</b>	35 789 993	31 162 913	<b>66 952 906</b>	45 624 210
<b>Rejet d’effluents d’eau et recyclage estimés pour 6 mois de campagne (m3)</b>	653 952	2 006 928	<b>2 660 880</b>	2 706 888

Tableau 5 : Prélèvement, utilisation et recyclage des effluents

La différence significative concernant les effluents liquides entre l’usine de Borotou-Koro et celle de Zuénoula réside dans l’implémentation d’un système de lavage de la canne à sucre à Zuénoula. Ce dispositif permet d’éliminer efficacement les particules de sable avant le broyage, en raison des caractéristiques limono-sablonneuses du sol de la région.

Dans ce contexte, le projet « cannes pluviales assistées » à Zuénoula a pour objectif de valoriser la totalité des eaux usées industrielles en les réutilisant pour l’irrigation des plantations de canne à sucre.

#### 4.2 - Lutte contre le changement climatique et la déforestation

##### a. Lutte contre le changement climatique

Dans le cadre de son engagement en faveur du développement durable et de la lutte contre le changement climatique, SUCRIVOIRE s’est fixée en 2024 un objectif de 5% de réduction de sa consommation d’énergie par tonne de sucre produit. Cette démarche s’inscrit dans une stratégie globale de performance énergétique et de responsabilité environnementale. Pour atteindre cet objectif, plusieurs actions concrètes et structurantes ont été mises en œuvre. SUCRIVOIRE a notamment renforcé ses pratiques de maintenance préventive sur les équipements et les installations électriques, afin d’optimiser leur performance et de limiter les pertes énergétiques. L’installation de démarreurs progressifs sur les gros moteurs constitue une avancée technique majeure, permettant d’optimiser la mise en service des machines tout en réduisant les pics de consommation électrique.

Par ailleurs, SUCRIVOIRE dispose déjà d’un avantage considérable en matière d’autonomie énergétique. Ses usines sont entièrement autosuffisantes grâce à un système de cogénération basé sur l’utilisation de biomasse végétale. Cette énergie renouvelable est produite à partir de résidus issus du processus de production, tels que les fibres de canne, et des coques de cajou et papier, valorisant ainsi les sous-produits agricoles et industriels selon les principes de l’économie circulaire. Ce modèle énergétique vertueux permet non seulement de réduire l’empreinte carbone des activités industrielles, mais aussi de promouvoir une gestion durable des ressources, en limitant le recours aux énergies fossiles. SUCRIVOIRE poursuit ainsi sa transition vers une industrie sucrière plus sobre, plus résiliente et plus respectueuse de l’environnement.

Indicateurs	Sucrivoire 2024	Sucrivoire 2023
<b>Kwh d’électricité achetée / tonne de sucre produite</b>	375	411
<b>Kwh d’électricité auto produite / tonne de sucre produite</b>	750	778
<b>Kwh d’électricité / tonne de sucre produite</b>	<b>1125</b>	<b>1189</b>

Tableau 6 : Kwh d’électricité / tonne de sucre produite

Indicateurs	Sucrivoire 2024	Sucrivoire 2023
<b>Essence des véhicules de service et de location (source mobile)</b>	<b>195 563</b>	118 762
<b>Diesel pour les générateurs, motopompes et sécheur (source fixe)</b>	<b>846 746</b>	669 073
<b>Essence pour les générateurs, motopompes et sécheur (source fixe)</b>	<b>5 199</b>	4 625
<b>Gaz naturel - Butane, oxygène et Acétylène (source fixe)</b>	<b>37 588</b>	50 325

Tableau 7 : Consommation d’énergie (en GJ)



Bassin de decantation

Station d'épuration à boue activée

b. Pollution atmosphérique

Dans le cadre de son engagement en faveur du développement durable, SUCRIVOIRE poursuit depuis plusieurs années des actions d'amélioration continue visant à maintenir ses émissions atmosphériques dans les normes réglementaires. En tant qu'entreprise responsable et soucieuse de son impact environnemental, SUCRIVOIRE met en œuvre un suivi rigoureux de ses émissions polluantes conformément aux prescriptions techniques environnementales en vigueur en Côte d'Ivoire. Les émissions majeures surveillées incluent notamment les oxydes d'azote (NOx), les oxydes de soufre (SOx), le sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S), le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), ainsi que les poussières industrielles. Ce suivi permet non seulement de garantir la conformité réglementaire, mais aussi d'identifier des leviers d'amélioration pour réduire progressivement l'impact climatique et atmosphérique des activités industrielles. SUCRIVOIRE intègre ainsi la gestion des émissions dans une approche globale de performance environnementale, en lien avec ses objectifs de transition écologique.

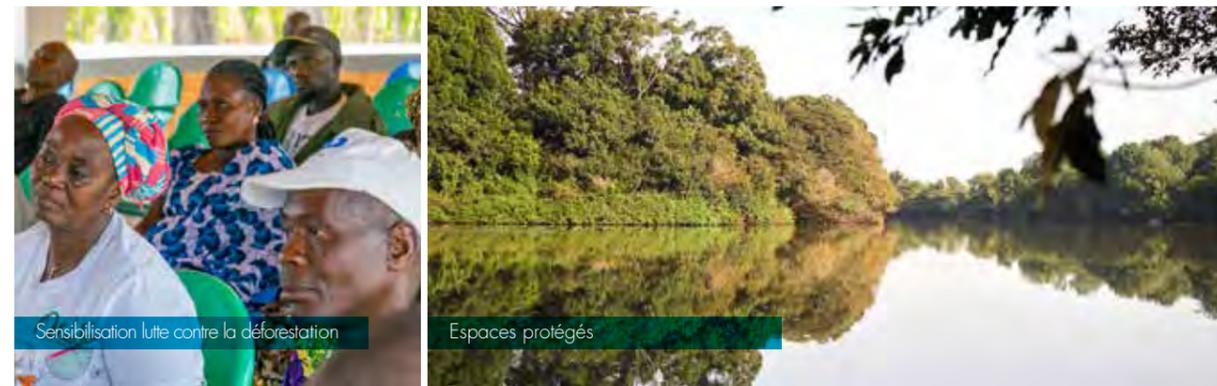
c. Préservation de la biodiversité et lutte contre la déforestation

L'évaluation intégrée des Hautes Valeurs de Conservation et de Hauts Stocks de Carbone (HCV/HCS) démarrée sur nos sites de production en 2023, s'est poursuivie en 2024. Cette évaluation a été réalisée conjointement par les Experts locaux des Universités nationales et les Experts Internationaux de PROFOREST une ONG Internationale mandaté par le client Nestlé. Ainsi, les HCV/HCS identifiées feront l'objet d'un plan de gestion environnementale et sociale pour une prise en charge durable.



Récipiendaire lutte contre la déforestation

Photo d'ensemble avec les agents de lutte contre la déforestation



Sensibilisation lutte contre la déforestation

Espaces protégés

4.3 - Gestion des déchets

a. Déchets industriels

En 2024, SUCRIVOIRE a généré un total de 800 tonnes de déchets sur l'ensemble de ses trois sites d'activité. Cette quantité se répartit entre 758 tonnes de déchets non dangereux et 42 tonnes de déchets dangereux, incluant des déchets biomédicaux, des huiles usagées et des plastiques à usage spécifique. Conformément à la réglementation environnementale en vigueur, l'ensemble de ces déchets a été traité selon des filières adaptées, privilégiant la réduction à la source, le recyclage, ou encore la réutilisation chaque fois que cela est possible. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la politique de durabilité de SUCRIVOIRE, qui vise à limiter l'impact environnemental de ses activités tout en favorisant une gestion responsable des ressources. À travers cette approche, SUCRIVOIRE réaffirme son engagement envers l'économie circulaire et la conformité environnementale, tout en sensibilisant ses équipes à la prévention et à la valorisation des déchets.



Déchets industriels

Stockage Huiles usagées

Indicateurs	Sucrivoire 2024
<b>Total déchets générés</b>	<b>800,27</b>
<b>Déchets Dangereux Générés</b>	<b>41,72</b>
<b>Déchets Dangereux Générés, destinés à élimination (Destruction, Incinération,)</b>	<b>1,93</b>
<b>Déchets Dangereux Générés, Non destinés à élimination (Recyclage, Réutilisation,)</b>	<b>39,78</b>
<b>Déchets Non Dangereux Générés</b>	<b>758,56</b>

Tableau 8 : Gestion des déchets dangereux et non-dangereux

## b. Déchets ménagers

Dans une optique de gestion responsable des déchets et de réduction de l'empreinte environnementale, SUCRIVOIRE a mis en place une stratégie de valorisation des déchets ménagers, principalement composés de matières biodégradables et de plastiques.

Les déchets biodégradables, issus du tri-sélectif au sein des ménages, constituent la matière première pour la production de compost. Grâce à une capacité de transformation initiale de 600 tonnes par an, SUCRIVOIRE produit désormais jusqu'à 2 000 tonnes de compost par site, utilisé dans ses plantations. Cette initiative permet de réduire la dépendance aux engrais chimiques, tout en améliorant la qualité des sols et en favorisant une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

Parallèlement, les déchets plastiques sont pris en charge par des unités de transformation installées sur les sites de Zuénoula et Borotou-Koro. Ces unités transforment les plastiques collectés en pavés écologiques, participant ainsi à la réduction de la pollution plastique et à la promotion de l'économie circulaire locale.

Par ces actions concrètes, SUCRIVOIRE affirme son engagement pour une gestion durable des déchets, au service de la productivité agricole, de la santé des écosystèmes et du bien-être des communautés locales.

## V - NOS PERSPECTIVES, POUR L'AVENIR

Dans une démarche d'amélioration continue et de responsabilité durable, nous avons défini plusieurs objectifs stratégiques pour les années à venir :

- **Adhérer au réseau d'éthique commerciale BONSUCRO**, reconnu au niveau international pour la promotion de pratiques durables et responsables dans la filière sucre. Cette affiliation nous permettra de renforcer notre engagement en matière de durabilité et de conformité aux standards sociaux, environnementaux et économiques du secteur.
- **Conclure une convention avec l'ANAGED** (Agence Nationale de Gestion des Déchets) via SIFCA en vue de la mise en place d'un dispositif structuré pour la gestion des ordures ménagères sur nos différents sites. Cette collaboration contribuera à une meilleure maîtrise de nos impacts environnementaux.
- **Obtenir la certification ISO 45001**, Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail (SMSST) au sein de l'Unité Agricole Industrielle (UAI) de Zuénoula à l'horizon 2027. Cette norme internationale vise à améliorer la sécurité des employés, à réduire les risques sur le lieu de travail et à promouvoir des conditions de travail sûres et saines.
- **Obtenir la certification ISO 14001**, Système de Management Environnemental à l'UAI de Borotou-Koro à l'horizon 2028. Cette démarche vise à renforcer notre engagement environnemental à travers une gestion rigoureuse des ressources, la réduction de notre empreinte écologique et la conformité aux exigences réglementaires.
- **Réaliser un audit GFSI de niveau 2**, étape préparatoire essentielle en vue de l'obtention d'une certification en sécurité sanitaire des aliments à l'horizon 2028. Ce processus renforcera la fiabilité de notre chaîne de production alimentaire, tout en répondant aux attentes croissantes des consommateurs en matière de qualité et de sécurité.





## RESUME DU RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

# 07

Summary of Chairman Special Report

### RAPPORT SPÉCIAL DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles 831-2 et 831-3 de l'Acte Uniforme OHADA révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (AUSCGIE) adopté le 30 janvier 2014 et entré en vigueur le 05 mai 2014, il vous est rendu compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE (Titre 1) ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (Titre 2).

Il est précisé que ce rapport a été élaboré par le Président du Conseil d'administration préalablement à sa présentation au Conseil. Il a été examiné lors de la réunion du Comité d'audit tenue le 26 mars 2025 avant son approbation par le Conseil lors de sa session du 02 Avril 2025.

## **Titre 1 : COMPOSITION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL**

### **I-COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- La composition du Conseil d'Administration à la date du présent rapport est la suivante :

<b>Nom et prénoms ou dénomination sociale du membre</b>	<b>Date d'échéance du mandat</b>	<b>Fonction</b>
M. Jean-Louis BILLON	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025	Président du Conseil d'Administration
M. Alassane DOUMBIA	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	Administrateur
M. Pierre BILLON	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	Administrateur
M. Nazaire GOUNONGBE	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	Administrateur
M. Nicolas MAIGROT	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	Administrateur
M. Sébastien MAMET	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	Administrateur
M. Jean-Luc BEDIE	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026	Administrateur
Mme Affoué YATIE née YAO	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026	Administrateur
SIFCA S.A (RP : Nicolas CHABOT)	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	Administrateur
SIFCOM S.A (RP: Lucie BARRY-TANNOUS)	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	Administrateur
IMMORIV S.A (RP: David BILLON)	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	Administrateur
IVOIREL LIMITEE (RP: Henri HAREL)	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	Administrateur

- La liste des autres mandats exercés par les administrateurs dans d'autres sociétés de l'espace OHADA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est la suivante :

<b>Nom et prénoms ou dénomination sociale du membre</b>	<b>Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours de l'exercice écoulé</b>
<i>M. Jean-Louis BILLON</i>	Président du Conseil d'Administration de <ul style="list-style-type: none"> <li>- SAPH (Côte d'Ivoire)</li> </ul> Représentant permanent de PARME INVESTISSEMENT : <ul style="list-style-type: none"> <li>- SIFCOM (Côte d'Ivoire) ;</li> <li>- MOVIS INTERNATIONAL (Côte d'Ivoire)</li> </ul> Administrateur <ul style="list-style-type: none"> <li>- COMPAGNIE HOTELIERE DES LAGUNES (Côte d'Ivoire)</li> </ul>
<i>M. Alassane DOUMBIA</i>	Président du Conseil d'administration de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- SIFCA (Côte d'Ivoire)</li> <li>- CRC (Libéria)</li> <li>- PALMCI (Côte d'Ivoire)</li> <li>- MOPP (Libéria)</li> <li>- WAL (Ghana)</li> <li>- SAO (Côte d'Ivoire)</li> <li>- TCI (Côte d'Ivoire)</li> <li>- SENDISO (Côte d'Ivoire)</li> </ul> Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- RENL (Nigéria)</li> <li>- SANIA (Côte d'Ivoire)</li> <li>- SIFCOM (Côte d'Ivoire)</li> <li>- COMAFRIQUE TECH (Côte d'Ivoire)</li> <li>- BOKALA (Côte d'Ivoire)</li> <li>- BIOVEA ENERGIE (Côte d'Ivoire)</li> <li>- SAPH (Côte d'Ivoire)</li> <li>- SIPH (France)</li> <li>- GREL (Ghana)</li> <li>- GOLDEN SIFCA (Libéria)</li> <li>- CGECI (Côte d'Ivoire)</li> <li>- ORABANK (Côte d'Ivoire)</li> </ul> Représentant Permanent de SIFCOM aux conseils de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- ATC COMAFRIQUE (Côte d'Ivoire) ;</li> <li>- SMT.</li> </ul> Représentant permanent de IMMORIV aux conseils de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- SIFCA (Côte d'Ivoire)</li> <li>- PALMCI (Côte d'Ivoire)</li> <li>- COMAFRIQUE TECH (Côte d'Ivoire)</li> <li>- SIFCOM (Côte d'Ivoire)</li> <li>- SMT</li> </ul>

<b>SIFCA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- BOKALA (Côte d'Ivoire)</li> <li>- SAPH (Côte d'Ivoire)</li> <li>- SIPH (France)</li> <li>- SIFCOM ASSUR (Côte d'Ivoire)</li> <li>- THSP (Côte d'Ivoire)</li> <li>- PALMCI (Côte d'Ivoire)</li> </ul>
<b>M. Pierre BILLON</b>	<p>Président du Conseil d'Administration de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ATC-COMAFRIQUE (Côte d'Ivoire)</li> <li>- GREL (Ghana)</li> <li>- SIPH (France)</li> <li>- SANIA Cie (Côte d'Ivoire)</li> <li>- SIRDEL SAS (Côte d'Ivoire)</li> <li>- MOVIS (Côte d'Ivoire)</li> </ul> <p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PALMCI (Côte d'Ivoire)</li> <li>- MOPP (Libéria)</li> <li>- CRC (Libéria)</li> <li>- SAO (Côte d'Ivoire)</li> <li>- TCI (Côte d'Ivoire)</li> <li>- MOVIS INTERNATIONAL (Côte d'Ivoire)</li> <li>- WILMAR AFRICA LIMITED (Ghana)</li> <li>- SIFCOM (Côte d'Ivoire)</li> <li>- SMT CI, (Côte d'Ivoire)</li> <li>- COMAFRIQUE TECHNOLOGIE (Côte d'Ivoire)</li> <li>- RENL (Nigéria)</li> <li>- SIMDA (Côte d'Ivoire)</li> <li>- SENDISO (Sénégal)</li> <li>- SIFCA SA (Côte d'Ivoire)</li> <li>- SICOMED (Côte d'Ivoire)</li> <li>- SOGEMED (Côte d'Ivoire)</li> <li>- MCI (Côte d'Ivoire)</li> <li>- ATC COMAFRIQUE</li> <li>- BIOVEA</li> <li>- BOPP</li> <li>- CHL</li> </ul> <p>Représentant permanent de SIFCOM au conseil de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SIMDA (Côte d'Ivoire)</li> <li>- COMAFRIQUE TECHNOLOGIES (Côte d'Ivoire)</li> <li>- France Câbles Radio CI (Côte d'Ivoire)</li> <li>- COMPAGNIE HOTELIERE DES LAGUNES (Côte d'Ivoire)</li> </ul> <p>Représentant permanent de SIPH au conseil de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SAPH (Côte d'Ivoire)</li> </ul> <p>Représentant permanent de SIFCA au conseil de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- BOKALA (Côte d'Ivoire)</li> <li>- ORANGE (Côte d'Ivoire)</li> </ul>

<b>M. Nazaire GOUNONGBE</b>	<p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- MOPP (Libéria)</li> <li>- SAPH</li> </ul> <p>Représentant permanent de SIFCA au conseil de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PALMCI (Côte d'Ivoire)</li> </ul>
<b>SIFCOM</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SAPH (Côte d'Ivoire)</li> <li>- SMT (Côte d'Ivoire)</li> <li>- ATC COMAFRIQUE (Côte d'Ivoire)</li> <li>- COMAFRIQUE TECHNOLOGIE (Côte d'Ivoire)</li> <li>- SIMDA (Côte d'Ivoire)</li> <li>- COMPAGNIE HOTELIERE DES LAGUNES (Côte d'Ivoire)</li> </ul>
<b>Société IMMORIV S.A</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PALMCI (Côte d'Ivoire)</li> <li>- SIFCA (Côte d'Ivoire)</li> <li>- SIFCOM (Côte d'Ivoire)</li> </ul>
<b>M. Jean-Luc BEDIE</b>	<p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SAPH (Côte d'Ivoire)</li> <li>- SIFCOM (Côte d'Ivoire)</li> <li>- AERIA (Côte d'Ivoire)</li> <li>- LMH (Côte d'Ivoire)</li> <li>- SGI HUDSON et Cie (Côte d'Ivoire)</li> <li>- ALC Titrisation (Côte d'Ivoire)</li> <li>- BRVM (Côte d'Ivoire)</li> </ul>
<b>Mme. Affoué YAO née YATIE</b>	Pas d'autre mandat
<b>M. Sébastien MAMET</b>	Pas d'autre mandat
<b>M. Nicolas MAIGROT</b>	Pas d'autre mandat
<b>Société IVOIREL LIMITEE</b>	Pas d'autre mandat

## II- CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

### 1- Missions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

### 2- Convocation des administrateurs

Les administrateurs ont été convoqués, conformément aux dispositions de l'article 18.2 des statuts de la Société.

Le Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE s'est réuni cinq (05) fois au cours de l'exercice 2024 : le 26 mars, le 29 mai, le 12 juillet, le 24 octobre, le 26 novembre.

➤ Le **26 mars 2024**, le Conseil d'Administration a examiné les points suivants :

#### Au titre de l'arrêté des comptes 2023

- Examen et adoption des termes du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'assemblée sur la marche de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Examen des états financiers de synthèse (SYSCOHADA REVISE et IFRS) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Lecture du rapport des Commissaires aux comptes établi selon l'article 715 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE ;
- Présentation de la synthèse des travaux du Comité d'audit ;
- Arrêté des comptes de l'exercice :
  - Arrêté des états financiers établis selon le référentiel SYSCOHADA REVISE ;
  - Arrêté des états financiers établis selon la norme comptable internationale IFRS ;
- Proposition d'affectation du résultat ;
- Proposition d'allocation d'une indemnité de fonction aux administrateurs ;
- Examen et approbation du rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion de risques ;
- Autorisation de conventions réglementées
  - Convention SUCRIVOIRE - MOVIS : Location d'entrepôt (Site CFS4) ;
  - Convention SUCRIVOIRE - MOVIS : Location d'entrepôt (EXIMAT 3).

#### Au titre de l'organisation de l'Assemblée Générale des Actionnaires

- Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'Assemblée ordinaire et extraordinaire
  - Projet du texte des résolutions relatives à l'approbation du résultat de l'exercice (SYSCOHADA et IFRS).

#### Au titre de l'activité

- Rapport sur la campagne 2023-2024 ;
- Mise à jour des pouvoirs du Directeur Général ;
- Questions diverses :
  - Résiliation de la convention d'assistance Technique SUCRIVOIRE - IVOIREL LIMITEE en date du 07 mars 2019.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

➤ **Le 29 mai 2024**, le Conseil d'Administration a examiné les points suivants :

#### Au titre de l'adoption du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration

- Adoption du procès-verbal des délibérations du conseil d'Administration du 26 mars 2024.

#### Au titre du projet de restructuration de SUCRIVOIRE

- Réduction du capital social ;
- Augmentation du capital social par émission d'obligations convertibles en actions.

#### Au titre de l'organisation de l'Assemblée Générale des Actionnaires

- Fixation de la date de l'Assemblée Générale Mixte ;
- Fixation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale Extraordinaire :
  - Projet du texte des résolutions à soumettre à l'assemblée générale Extraordinaire.

#### Au titre de l'activité

- Rapport sur la campagne 2023-2024 ;
- Présentation du forecast 2024 ;
- Examen et Adoption du budget rectificatif : plan d'investissement 2024 ;
- Mise à jour et adoption des pouvoirs du Directeur Général ;
- Adoption du Projet de règlement intérieur du Conseil d'Administration ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

➤ **Le 12 juillet 2024**, le Conseil d'Administration a statué sur les points suivants :

#### Au titre de l'adoption du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration

- Adoption du procès-verbal des délibérations du conseil d'Administration du 29 mai 2024.

#### Au titre du projet de restructuration de SUCRIVOIRE

- Réduction du capital social ;
- Augmentation du capital social par émission d'obligations convertibles en actions.

#### Au titre de l'organisation de l'Assemblée Générale des Actionnaires

- Fixation de la date de l'Assemblée Générale Mixte ;
- Fixation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale Extraordinaire :
  - Projet du texte des résolutions à soumettre à l'assemblée générale Extraordinaire.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

➤ Le **24 octobre 2024**, le Conseil d'Administration a statué sur les points suivants :

- Approbation du procès-verbal du 12 juillet 2024 ;
- Réalisation de l'emprunt obligataire ;
- Pouvoirs ;
- Questions diverses.

➤ Le **26 novembre 2024** le Conseil d'Administration a statué sur les points suivants :

#### Au titre de la campagne

- Démarrage de la campagne 2024/2025 ;

#### Comptes et résultat prévisionnel

- Comptes au 31/10/2024 ;
- Résultats provisoires au 31/12/2024 ;
- Présentation des travaux du Comité d'audit ;

#### Budget rectificatif - Budget 2025

- Plan d'investissement : budget rectificatif 2024 ;
- Examen et adoption du budget 2025 ;

#### Autorisation de conventions règlementées

- Conventions avec la société ATC - COMAFRIQUE :
  - Location d'équipements de longue durée et full service ;
  - Location d'engins agricoles ;
- Contrat avec la SGI HUDSON :
  - Contrat de mandat pour la réalisation de l'opération d'emprunt obligataire ;

#### Autres conventions

- Contrat AGENCE SIXIEME SENS DIGITAL MEDIA pour l'accompagnement stratégique et la recherche de sponsors dans le cadre de l'emprunt obligataire ;
- Contrat LASSIRE INDUSTRIES pour l'achat de paniers à cannes ;
- Contrat LASSIRE INDUSTRIE pour le transport de 40% de la canne campagnes 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027 ;
- Contrat ETS DIARRASSOUBA pour la location d'engins ;
- Contrat BMONEC pour prestations afférents à l'ensachage du sucre import ;
- Octroi à un nouvel employé cadre d'un salaire brut annuel supérieur à 30 millions de FCFA ;
- Questions diverses :
  - Calendrier des Conseils d'Administration pour l'année 2025.

### **3- Compte-rendu du Conseil d'Administration**

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social, cotés et paraphés. Ces procès-verbaux sont certifiés sincères par le Président de séance et au moins un administrateur.

### **4- Information des administrateurs**

Préalablement aux réunions du Conseil, les administrateurs reçoivent les documents nécessaires en fonction de l'ordre du jour.

Hors séances du Conseil, les membres reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société que le Président du Conseil d'Administration juge utile de leur communiquer.

### **5- Comité spécialisé mis en place au sein du Conseil d'Administration**

#### *o Comité d'Audit*

Le Conseil d'Administration est assisté d'un comité permanent, le Comité d'audit créé à la suite de l'entrée en vigueur de l'Acte Uniforme OHADA révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE daté du 30 janvier 2014.

Le Comité d'audit est une émanation du Conseil d'Administration. C'est un organe collégial exerçant un rôle consultatif qui est destiné à faciliter les travaux du Conseil d'Administration.

Les attributions et le mode de fonctionnement de ce Comité sont les suivants :

#### Composition et missions

Le Comité d'audit est exclusivement composé d'administrateurs non-salariés de la société ou n'exerçant aucun mandat de président-directeur-général, directeur général ou directeur général adjoint au sein de la société. Il est composé de :

- ✓ Monsieur Alassane DOUMBIA ;
- ✓ Monsieur Pierre BILLON ;
- ✓ Madame Lucie BARRY-TANNOUS ;
- ✓ Monsieur Nazaire GOUNONGBE ;
- ✓ Monsieur Henri HAREL,
- ✓ Monsieur Jean-Luc BEDIE.

La présidence du Comité d'audit est assurée par monsieur Alassane DOUMBIA.

La durée des fonctions des membres du Comité d'audit coïncide avec celle de leur mandat de membres du Conseil d'administration étant précisé que tous les membres possèdent des compétences minimales en matière financière et comptable.

La mission du Comité d'audit est d'assister le conseil d'administration et de veiller à la sincérité des états financiers, à la qualité du contrôle interne, à la pertinence de l'information fournie ainsi qu'au bon exercice par les commissaires aux comptes de leurs missions.

Il a notamment pour missions de :

- Procéder à l'examen des comptes et s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux de l'entreprise,
- Assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- Assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques
- Emettre un avis sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale.

D'une manière générale, le Comité d'audit apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus au Conseil d'Administration et lui rend régulièrement compte de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée. Le Comité d'audit de SUCRIVOIRE s'est réuni trois (03) fois au cours de l'exercice 2024.

➤ **Le 21 mars 2024**, le Comité d'audit a statué sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal du Comité d'audit du 27 novembre 2023 ;
- Suivi des décisions et recommandations antérieures du Comité d'audit ;
- Examen des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 :
  - Présentation des comptes au 31 décembre 2023 ;
  - Conclusion des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2023 ;
- Présentation de la cartographie des risques et du plan d'audit 2024 ;
- Suivi des recommandations antérieures d'audit ;
- Examen du projet de rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

➤ **Le 03 octobre 2024**, le Comité d'audit a statué sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal du Comité d'audit du 21 mars 2024 ;
- Suivi des décisions et recommandations antérieures du Comité d'audit ;
- Examen de l'information financière au 30 juin 2024 ;
  - Présentation des comptes au 30 juin 2023 ;
  - Observation des CAC sur la revue limitée au 30 juin 2024
  - Présentation des comptes probables de l'exercice 2024 ;
- Point de la restructuration financière de la société et des travaux de préparation de la campagne 2024-2025 ;
- Compte-rendu des activités d'audit interne du premier semestre 2024,
- Suivi des recommandations antérieures des missions d'audit.

➤ **Le 18 novembre 2024**, le Comité d'audit a statué sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal du Comité d'audit du 03 octobre 2024 ;
- Suivi des décisions et recommandations antérieures du Comité d'audit ;
- Examen de l'information financière au 30 Septembre 2024 :
  - Présentation des comptes au 30 septembre 2024 ;
  - Présentation des comptes probables de l'exercice 2024
  - Présentation du programme et de la stratégie des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2024 ;
- Point sur le démarrage de la campagne 2024/2025 ;
- Présentation de la cartographie des risques et du plan d'audit 2025 ;
- Divers.

Les conclusions issues des travaux du Comité d'audit ont été régulièrement portées à la connaissance du Conseil d'Administration en 2024. Un compte-rendu annuel des activités du Comité d'audit est présenté au Conseil d'administration par le Président du Comité d'audit.

#### ○ Comité de suivi

Le Conseil d'Administration du 12 Avril 2018 a instauré un Comité de suivi qui est un organe ad hoc de consultation et de suivi des décisions prises par le Conseil d'Administration agissant par délégation et sous le contrôle du Conseil d'Administration.

Les attributions et le mode de fonctionnement de ce Comité sont les suivants :

#### Composition

Le Comité de Suivi est composé des membres suivants :

- Deux représentants de SIFCA : Le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général ;
- Un représentant d'IVOIREL ;

Participent également aux travaux du Comité de Suivi, si nécessaire, le Directeur Général de SUCRIVOIRE et le COMEX de SIFCA.

Le président du Comité de Suivi peut inviter pour consultation toute personne pour évoquer et débattre en séance d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour.

Le Comité de Suivi nomme parmi ses membres un président.

#### Missions

Le Comité de Suivi s'assure :

- De la mise en œuvre de la stratégie de SUCRIVOIRE, préalablement validée par le Conseil d'Administration ;
- De la pertinence des choix technologiques et de leur adéquation avec la stratégie définie ;

- De l'optimisation des projets d'investissements ;
- De fixer les objectifs appropriés au management et de suivre la performance de SUCRIVOIRE.

De manière spécifique, ce Comité de Suivi est directement responsable de :

- Du recrutement des experts techniques pour le projet 160 MTS ;
- La levée de fonds pour financer le projet 160 MTS ;
- S'assurer que la structure opérationnelle et hiérarchique soit adéquat pour atteindre les objectifs opérationnels et financiers de SUCRIVOIRE, la remontée des informations au Conseil d'Administration sur la performance de SUCRIVOIRE, au minimum deux fois par an et toutefois que le Comité de Suivi le jugera nécessaire ;
- Avant présentation au conseil, de l'examen du budget annuel, comprenant le compte d'exploitation, le bilan, les tableaux de financement et les budgets d'investissements ainsi que les engagements hors bilan.

Le Comité de suivi de SUCRIVOIRE ne s'est pas réuni au cours de l'exercice 2024 en raison de la réorientation des objectifs de la société.

#### ○ *Comité achat et Investissement*

Le Conseil d'Administration du 08 Novembre 2018 a instauré un Comité d'achat et d'investissement, dont le rôle est de réunir mensuellement afin d'assurer une planification et une gestion optimale des investissements et faciliter les travaux du Conseil d'administration.

Les attributions et le mode de fonctionnement de ce Comité sont les suivants :

##### Composition

Le Comité achat et Investissement est composé des membres permanents suivants :

- Les membres du Comité de direction (CODIR) SUCRIVOIRE.
- Des représentants de Terra ;
- Deux représentants (Président et Directeur Financier du Groupe SIFCA) du Comité d'investissement et Achat SIFCA.

Le Président du comité Investissement et Achat est assuré par le Directeur Général de SUCRIVOIRE.

##### Missions

Le Comité achat et Investissement s'assure :

- Du maintien de la cohérence entre le portefeuille de projet de SUCRIVOIRE et la stratégie du groupe ;
- De piloter l'exécution du portefeuille des projets structurants ;
- D'encadrer la définition et la mise en œuvre des budgets annuel des investissements ;

Concernant la gouvernance des projets à soumettre au Comité d'Investissement et achat de SUCRIVOIRE, les indications suivantes sont données :

- Le portefeuille des projets de SUCRIVOIRE, la liste des CAPEX et OPEX doivent être soumis aux CIA avant la validation des budgets ;
- Les projets identifiés doivent être soumis au CIA pour la validation des phases et l'autorisation des dépenses ;
- Le suivi des investissements de ces avant-projets et projets se fera dans le cadre des procédures PMO ;
- Le suivi de certains projets et investissement stratégiques pourra bénéficier de l'appui de l'Audit interne Groupe pour la mesure de la conformité par rapport aux procédures en vigueur ;
- La validation des autres dépenses continuera de suivre les procédures Groupe OPEX AFCE ;
- Les dépenses hors budget doivent être soumises à l'autorisation du CIA ;
- Le Comité devra être consulté systématiquement pour la validation des projets avant la soumission au conseil d'Administration SUCRIVOIRE ;

Le Comité Achat et Investissement de SUCRIVOIRE ne s'est pas réuni au cours de l'exercice 2024 en raison de la réorientation des objectifs de la société.

#### ○ *Le comité RH et rémunération*

Le Conseil d'Administration du 07 Avril 2021 a instauré un Comité RH et rémunération dont le rôle essentiel est de veiller à la cohésion de l'ensemble des politiques et des pratiques des ressources humaines de l'entreprise notamment en matières de rémunérations, de recrutements, de formations, d'emplois et de carrières et de formuler des recommandations à cet effet »

Les attributions et le mode de fonctionnement de ce Comité sont les suivants :

##### Composition et missions

Le Comité RH et rémunération est composé des membres suivants :

- Madame Lucie BARRY TANNOUS (Présidente) ;
- Monsieur Sébastien MAMET ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA ;
- Monsieur Pierre BILLON ;
- Un membre indépendant (à pourvoir)

La présidence du Comité est assurée par madame Lucie BARRY-TANNOUS.

Le Comité RH et rémunération de SUCRIVOIRE ne s'est pas réuni au cours de l'exercice 2024 en raison de la réorientation des objectifs de la société.

## 6- Confidentialité des informations

Les Administrateurs, ainsi que toute personne appelée à participer aux réunions du Conseil d'administration et des comités spécialisés, sont tenus à une stricte obligation de confidentialité et de réserve à l'égard des informations qui leur sont communiquées par la société, qu'ils reçoivent dans le cadre des délibérations du Conseil, et des informations présentant un caractère confidentiel ou présentées comme telles par le Président du Conseil d'Administration.

## 7- Les missions et pouvoirs de la Direction Générale

La Direction Générale est exercée par le Directeur Général, qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux définis expressément par le Conseil d'administration. Ainsi, en sus des limitations de pouvoirs imposées par les lois et règlements, le Directeur Général soumet les actions suivantes à l'accord préalable du Conseil d'administration :

- Prise de participation dans une société existante, cession de cette participation, sa réduction ou son augmentation ainsi que la participation à une société de fait ;
- Cautions, avals, garanties autonomes, contre-garanties et autres garanties sous quelque forme ;
- Cautions, avals, garanties autonomes, contre-garanties et autres garanties sous quelque forme pris par des tiers ;
- Conclusion de convention entre la société et l'un de ses Administrateurs, Directeur Général ou Directeurs généraux adjoints. Il en est de même des conventions auxquelles un Administrateur ou le Directeur Général ou Directeur Général Adjoint est indirectement intéressé ou dans lesquelles il traite avec la Société par personne interposée ;
- Changement dans le domaine d'activité, expansion ou développement de l'activité, réorganisation de la Société ;
- Changement de siège social de la Société en Côte d'Ivoire.
- Conclusion d'accords de prêts ou d'emprunt, facilités de paiement, sous quelque forme que ce soit et, plus généralement de tout contrat significatif avec des tiers impliquant un engagement financier supérieur à 100 millions de FCFA non prévu au budget ;
- Arrêté des comptes annuels
- Initiation de procédures judiciaires, abandon de créances ou transaction mettant fin à un litige, pour un montant supérieur à 50 millions de FCFA ;
- En ce qui concerne le budget annuel dès lors que celui-ci est adopté, le Directeur Général :
  - Ne peut engager, en cours d'exercice, des charges qui n'auraient pas été prévues, au-delà d'un montant de 50 millions de FCFA ou supérieures à 5% du poste budgétaire concerné ;
  - Doit signaler au Conseil tout événement susceptible de compromettre significativement le déroulement du budget adopté par le conseil.
- En matière de gestion des ressources humaines :
  - Conclusion d'accords de prêts, facilités de paiement sous quelque forme que ce soit et, plus généralement, tout contrat significatif avec des employés impliquant un

engagement financier supérieur à 10 millions de FCFA, non prévu au budget ou qui dépasse le budget ;

- Octroi à des employés soit, d'un salaire brut annuel supérieur à 30 millions de FCFA, soit de conditions différentes de celles normalement en vigueur ;
- Attribution à un cadre, d'une augmentation de salaire supérieure à 20% ou des augmentations successives conduisant à une augmentation supérieure à 20% sur une période de 12 mois ;
- Toute décision d'augmentation collective des salariés ;
- Toute décision de licenciement collectif, dès lors qu'elle concernera plus de 10 salariés.

## Titre 2

### **PROCEDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE**

La préparation de ce rapport s'appuie aussi bien sur les informations et méthodes de contrôle remontées par les différents acteurs du contrôle interne au sein de la société SUCRIVOIRE, que sur les travaux de l'audit interne, effectués à la demande de la Direction Générale et du Comité d'Audit.

#### **I- DEFINITION ET OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions, adaptés aux caractéristiques propres de la société SUCRIVOIRE, et qui :

- ✓ Contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ;
- ✓ Doivent lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques majeurs, de quelque nature qu'ils soient.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- ✓ La conformité aux lois et règlements ;
- ✓ L'application des instructions et orientations définies par le Conseil d'Administration et la Direction Générale ;
- ✓ La fiabilité de l'information financière et des processus de contrôle interne qui la sous-tendent ;
- ✓ L'efficacité et l'efficience des opérations, à travers le bon fonctionnement des processus internes de la société.

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de SUCRIVOIRE repose sur trois principaux axes :

- ✓ La définition de la stratégie et des objectifs de la société ;
- ✓ L'analyse des risques et la définition de plans d'actions, en vue d'apporter des réponses appropriées aux risques identifiés ;
- ✓ La mise en place d'un dispositif de contrôle interne adéquat et en amélioration continue, permettant de faciliter l'atteinte des objectifs et de garantir la fiabilité de l'information, qu'elle soit stratégique, opérationnelle, financière ou liée à la conformité.

La société SUCRIVOIRE est nécessairement conduite à prendre des risques dans le cadre de ses activités, en vue d'atteindre ses objectifs. Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

mis en place, vise à faire en sorte que les risques soient correctement appréhendés et pris en connaissance de cause, conformément à la structure de gouvernance de la société.

Le présent rapport est destiné à informer le marché et les investisseurs, du dispositif de contrôle interne et des risques majeurs de SUCRIVOIRE, sans toutefois porter atteinte aux intérêts légitimes de la société par la divulgation de certaines informations sensibles.

Les informations données dans ce rapport ne prétendent pas être exhaustives et ne couvrent pas l'ensemble des risques auxquels la société pourrait être confrontée dans le cadre de ses activités, mais uniquement les risques spécifiques jugés les plus sensibles. Dans des contextes interne et externe évolutifs et volatiles, il convient de préciser que la communication, telle que présentée dans ce rapport, correspond à la vision des risques et du contrôle interne à la clôture de l'exercice 2024.

#### **II- PERIMETRE DE CONTROLE INTERNE**

Le dispositif de contrôle interne de SUCRIVOIRE couvre toutes les opérations réalisées par la société, de quelque nature qu'elles soient. Il porte également sur la sauvegarde et la maîtrise de l'ensemble de la situation patrimoniale de la société. Au total, ce dispositif donne des assurances raisonnables sur la maîtrise des risques auxquelles la société est exposée sans, fournir la garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

#### **III- DESCRIPTION DES ACTEURS ET DES SYSTEMES**

Cette partie décrit la gouvernance mise en place pour assurer l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne, ainsi que l'organisation desdits systèmes. Cette description repose sur cinq composantes :

- ✓ L'organisation générale : une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates, et s'appuyant sur des procédures, des systèmes d'information, des outils et des pratiques appropriés ;
- ✓ La diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- ✓ Un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société, et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- ✓ Des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus, et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société ;
- ✓ Une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne, ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Ces composantes sont détaillées ci-dessous :

### 1. Organisation générale

L'organisation générale du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de SUCRIVOIRE repose sur les principes et outils suivants :

- ✓ Des organigrammes et fiches de postes régulièrement mis à jour sous la responsabilité de chaque directeur d'activité, et centralisés par la Direction des Ressources Humaines,
- ✓ Un processus de définition des objectifs globaux de l'entreprise. Sur la base des descriptions et des finalités des postes, les objectifs globaux de l'entreprise sont déclinés en objectifs par département et par poste. Les évaluations annuelles permettent de mesurer l'atteinte des objectifs individuels et ceux des départements. Des formations adaptées sont administrées au personnel en fonction des niveaux de responsabilité et des besoins spécifiques,
- ✓ Un système de management de la qualité, mis en place selon les exigences de la norme ISO 9001 version 2015. En effet, la démarche qualité soutient l'ambition de satisfaire l'ensemble de nos partenaires et s'intègre donc dans nos objectifs à moyens et long termes. La société est certifiée ISO 9001 version 2015.
- ✓ Un système documentaire en ligne, accessible à l'ensemble du personnel et contenant, pour tous les processus de la société excepté les processus de gestion des ressources humaines, les procédures, instructions de travail, modes opératoires et formulaires en vigueur,
- ✓ Un système d'information intégré (ERP SAP), accessible en temps réel à tous les sites, à partir duquel les opérations de la société sont gérées et reportées. Ce système d'information comprend, notamment, une gestion des habilitations et accès,
- ✓ Des comptes et suivis budgétaires établis mensuellement et analysés, en vue à la fois, de garantir la fiabilité de l'information financière et de prendre des décisions pour améliorer les performances de la société.

### 2. Diffusion en interne d'informations pertinentes et fiables

Le dispositif de contrôle interne de la société est fondé sur la diffusion et l'analyse des informations nécessaires au pilotage des activités, à travers, notamment, les outils et processus suivants :

- ✓ Les budgets d'exploitation, d'investissements et de financements, établis annuellement et communiqués efficacement au sein de l'entreprise. Ces budgets sont déclinés par processus et communiqués aux responsables budgétaires, qui les répercutent à leurs équipes.
- ✓ Le système intégré (ERP SAP), accessible en temps réel, permettant à l'ensemble du personnel de disposer d'une information provenant d'une source unique et de procéder au suivi de l'exécution budgétaire.
- ✓ Les réunions du comité de direction (CODIR) regroupant l'ensemble des membres du comité de Direction qui se tiennent une fois par semaine, au Siège et sur les Unités Agricoles Intégrées, et qui permettent de discuter de l'exécution budgétaire et de plusieurs points relatifs au fonctionnement de l'entreprise.

- ✓ Des revues qualité de direction périodique, mises en place dans le cadre du système ISO 9001 version 2015, et destinées à examiner tous les indicateurs qualité par processus et définir des plans d'actions en vue d'accroître l'efficacité du management de la qualité.

### 3. Processus de gestion des risques

Le processus de gestion des risques est le dispositif mis en œuvre pour réduire l'impact des menaces internes et externes sur les activités de la société. Ce processus est également destiné à saisir des opportunités, qui ne sont pas toujours anticipées, et qui peuvent apparaître dans la démarche de gestion des risques.

La gestion des risques est intégrée au processus de gouvernance de SUCRIVOIRE. Elle est prise en compte à chacune des étapes suivantes :

- ✓ Lors de la revue annuelle de la stratégie : un processus d'analyse des risques permet de définir des orientations, qui tiennent compte des contraintes internes et externes auxquelles la société est exposée.
- ✓ Lors du processus d'élaboration du budget : une analyse des risques permet de fixer les paramètres principaux et de construire des budgets qui sont en ligne avec les orientations stratégiques et la vision de la société.
- ✓ Le processus de gestion des risques entre dans une phase opérationnelle lorsque les objectifs de l'année ont été définis. Ces objectifs se matérialisent par des budgets (exploitation, investissements et trésorerie), ainsi que des plans de progrès dans une logique d'amélioration continue.

La gestion des risques de SUCRIVOIRE s'appuie sur une cartographie des risques, mise à jour sur une base semestrielle ou annuelle. La définition des rôles dans l'élaboration et le suivi de la cartographie des risques est la suivante :

- ✓ Les directions et départements sont en charges de gérer les risques liés aux objectifs qui leur ont été assignés. Ils constituent la première ligne de défense.
- ✓ Les Départements Finances, Contrôle de Gestion et Qualité, notamment, sont chargées de donner une assurance à la Direction Générale sur l'atteinte des objectifs par les directions et départements. Cette assurance à la Direction Générale sur l'atteinte des objectifs et la maîtrise des risques constitue la deuxième ligne de défense.
- ✓ L'audit interne effectue une évaluation annuelle indépendante de l'efficacité du dispositif de gestion des risques. Cette évaluation est discutée avec la Direction Générale. Il ressort de ces discussions, des recommandations que la Direction Générale transforme en plans d'actions, soit au niveau de la marche courante de l'entreprise, soit au niveau des plans de progrès à court et moyen termes.

#### 4. Activités de contrôle

Les activités de contrôle s'appuient sur les composantes du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques présentées ci-dessus, à savoir :

- ✓ L'organisation générale du système de contrôle interne et de gestion des risques ;
- ✓ La diffusion en interne d'informations pertinentes et fiables ;
- ✓ Le processus de gestion des risques.

Les principales activités de contrôle de la société sont les suivantes :

- ✓ Chaque direction est chargée de s'assurer en permanence que les procédures en vigueur sont respectées. Les contrôles se font dans un premier temps par le supérieur hiérarchique et dans un second temps par le maillon suivant pour un processus donné.
- ✓ Les rapports mensuels de suivis budgétaires et leur analyse par le Comité de Direction : ces suivis mensuels permettent d'assurer un contrôle approfondi de l'atteinte des objectifs et de définir les plans d'actions d'amélioration.
- ✓ Le suivi permanent des indicateurs clés de l'activité, notamment ceux qui permettent d'évaluer les performances en matière d'achats et de production de cannes, du sucre et de la mélasse. Ces suivis permanents sont réalisés par des directions et départements dédiés, qui rendent compte à la Direction Générale, à travers des rapports.
- ✓ Les revues internes de processus, qui permettent d'évaluer l'efficacité du système de management de la qualité ISO 9001, et de mettre en œuvre des plans d'actions correctives.
- ✓ Des responsables, pilotes de processus et utilisateurs, qui mettent en œuvre dans le système de gestion intégrée SAP, un suivi permanent des activités réalisées par la société.

#### 5. Surveillance du dispositif de contrôle interne

Afin d'assurer une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne et son fonctionnement, la société SUCRIVOIRE s'appuie sur la Direction Audit Interne du Groupe SIFCA. En effet, la fonction d'audit interne est assurée au niveau de la holding SIFCA, société mère de SUCRIVOIRE, dans le cadre du contrat d'assistance technique entre SUCRIVOIRE et SIFCA. Le responsable de l'audit interne de SUCRIVOIRE est rattaché à la Direction Audit Interne du Groupe SIFCA.

L'Audit Interne met en œuvre un plan d'audit annuel, établi conformément à la cartographie des risques, en vue de donner une assurance indépendante au Conseil d'Administration et à la Direction Générale, sur l'efficacité du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de la société. Les travaux d'audit sont organisés en coordination avec la Direction Générale SIFCA et le Comité d'Audit. A la demande de la Direction Générale et du Comité d'Audit, il peut assurer des missions spécifiques.

En mars 2017, un Comité d'Audit SUCRIVOIRE a été mis en place. Ce Comité d'Audit a pour objectif d'examiner les performances financières et opérationnelles de la société, l'analyse des risques et les plans d'actions associés, ainsi que les activités des audits internes et externes.

Le Comité d'Audit se réunit chaque fois qu'il juge nécessaire et au moins deux fois par an sur convocation de son président ou du président du Conseil d'Administration. Les délibérations du Comité d'Audit sont constatées par des procès-verbaux.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration, à travers ses réunions, assure une gouvernance du processus de surveillance du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de la société.

### IV. PRINCIPALES CONCLUSIONS DES ACTIVITES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

#### 1. Principaux risques et les dispositions prises pour les gérer

Les principaux risques auxquels SUCRIVOIRE a été exposée au cours de l'année 2024 se présentent comme suit :

- *Risques liés aux difficultés de financement de l'exploitation et des investissements*

Les tensions de trésorerie observées ces dernières années se sont poursuivies en 2024. L'endettement fournisseurs reste par conséquent toujours élevé et se chiffre à 37 367 millions de FCFA au 31 décembre 2024 contre 30 365 millions de FCFA au 31 décembre 2023. Par ailleurs, la trésorerie nette est créditrice et passe de 7 402 millions de FCFA au 31 décembre 2023 à 10 665 millions de FCFA.

Un plan de restructuration financière démarré en 2024 est en cours sur l'année 2025 en vue de renforcer les capitaux propres de la société et lever des fonds pour financer l'exploitation et les investissements et faire baisser le niveau de la dette fournisseur.

- *Risques liés à la faiblesse des rendements des plantations industrielles*

Les rendements moyens des plantations industrielles de canne à sucre sur les quatre dernières campagnes se présentent comme suit :

Le rendement moyen des plantations industrielles de canne à sucre est de 67 T/Ha sur la campagne 2023-2024 contre 68 T/Ha sur la campagne 2022-2023, soit une baisse de 1 T/Ha. Sur l'UAI de Zuénoula, la baisse de rendement est plus significative passant de 61 T/Ha à 58 T/Ha, soit une baisse de 3 T/Ha.

Cette situation peut être expliquée par la combinaison des facteurs suivants :

- Une période de récolte hors la bonne fenêtre agricole, excluant les périodes de pluie.

Sucrivoire - Superficies récoltées Plantations industrielles	20/21	21/22	22/23	23/24	Variation N vs N-1	
					Quantité	En %
Borotou	7 029	6 235	6 174	6 072	- 102	-2%
Zuenoula	6 819	6 450	6 343	6 216	- 127	-2%
<b>Total superficies Récoltées (ha)</b>	<b>13 848</b>	<b>12 685</b>	<b>12 517</b>	<b>12 289</b>	<b>- 228</b>	<b>-2%</b>

Borotou	463 166	434 881	462 038	457 787	- 4 251	-1%
Zuenoula	442 319	414 132	390 011	361 963	- 28 048	-7%
<b>Total Cannes Récoltées (T)</b>	<b>905 485</b>	<b>849 013</b>	<b>852 049</b>	<b>819 750</b>	<b>- 32 299</b>	<b>-4%</b>

Borotou	66	70	75	75	1	1%
Zuenoula	65	64	61	58	- 3	-5%
<b>Rendements Agricoles (T/Ha)</b>	<b>65</b>	<b>67</b>	<b>68</b>	<b>67</b>	<b>- 1</b>	<b>-2%</b>

- Les cannes pluviales récoltées hors la période optimale Novembre/Février.
- Des cannes récoltées avant les 12 mois ou après les 12 mois.
- Un faible taux de retournement des parcelles lors des campagnes précédentes, inférieur au taux normatif de 20% dans la filière, en raison des difficultés financières, ainsi qu'un taux élevé de non-disponibilité des tracteurs, soit en raison de pannes, soit par manque de renouvellement à temps.
- Des manquements dans le respect des itinéraires techniques, notamment une fertilisation insuffisante et des traitements herbicides réduits en 2023, dus aux difficultés d'approvisionnement liées aux tensions de trésorerie de l'entreprise.
- Des problèmes récurrents concernant la disponibilité du matériel agricole, notamment en raison de pannes fréquentes ou du non-renouvellement à temps.
- Les délestages électriques de plus en plus fréquents de la part de la CIE affectent l'efficacité de l'irrigation.
- L'impact de Mosaïque et Borer, bien que la tendance soit à la baisse.

Plusieurs mesures ont été mises en place pour améliorer les performances agricoles, notamment :

- Le repositionnement des récoltes dans les bonnes fenêtres agricoles, avec une récolte des cannes à 12 mois, qui sera effectif à partir de la campagne 2025/26.
- L'augmentation du taux de retournement des parcelles, passant de 17 % lors de la campagne 2022-2023 à 25 % pour la campagne 2023-2024.
- La mise en jachère des parcelles à très faible rendement.
- La maturation chimique des parcelles irriguées et pluviales récoltées en Novembre 2024, Décembre 2024 et une partie en janvier 2025.
- La disponibilité d'un Consultant Opérations Agricoles à partir de 2024.
- La disponibilité d'un Consultant Technique Agricole dans les complexes à partir d'avril 2025.
- L'amélioration des techniques culturales.
- Le renforcement du suivi du respect des itinéraires techniques.
- La poursuite des investissements dans le matériel d'irrigation.

- La continuation des efforts de lutte contre les maladies de la canne.

Toutefois, les impacts de ces mesures et du plan d'action se feront sentir lors des prochaines campagnes, étant donné que certaines initiatives ont été retardées en raison du décalage du plan d'investissements prévu pour 2023 et 2024.

## 2. Activités de l'Audit Interne au titre de l'exercice 2024

La fonction d'Audit Interne est responsable de la réalisation des missions d'assurance et de conseil au sein de SUCRIVOIRE. Elle met en place un programme d'audit interne annuel, élaboré conformément à la cartographie des risques.

Ce plan est validé par les Comités d'Audit de SUCRIVOIRE ainsi que du Groupe SIFCA.

Les conclusions résultant de la mise en œuvre de ce plan sont consignées dans des rapports formels, qui sont ensuite communiqués aux Directions Générales de SIFCA et de SUCRIVOIRE.

Une synthèse de l'exécution du programme d'audit interne est également présentée au Comité d'Audit de SUCRIVOIRE.

Le plan d'audit interne pour l'exercice 2024 a couvert les principales missions et diligences suivantes :

- Mission d'audit de la production industrielle (Abidjan, Zuénoula, Borotou) ;
- Mission d'audit relative au respect des itinéraires techniques et aux rendements agricoles (Zuénoula et Borotou) ;
- Inventaire physique des stocks de consommables et de produits finis aux 30 juin 2024 et 30 septembre 2024 (Abidjan, Zuénoula, Borotou) ;
- Mission d'audit de la gestion du carburant (Zuénoula et Borotou) ;
- Mission d'audit de la gestion des flux de matières premières et de produits finis (Abidjan, Zuénoula, Borotou) ;
- Suivi des recommandations formulées lors des audits précédents et des plans d'action du Management ;
- Revue des paiements fournisseurs ;
- Inventaire physique des stocks généraux et des produits finis au 31 décembre 2024 (Abidjan, Zuénoula, Borotou).

Une synthèse des risques majeurs identifiés lors des missions d'audit, ainsi que les plans d'action du Management, a été présentée lors des Comités d'Audit de SUCRIVOIRE les 3 octobre et 18 novembre 2024.

Le plan d'audit pour l'année 2025, validé par les Comités d'Audit SIFCA et SUCRIVOIRE, a été établi par la Direction de l'Audit Interne du Groupe SIFCA en prenant en compte les éléments suivants :

- L'évaluation des risques pesant sur SUCRIVOIRE (cartographie des risques) ;
- Les recommandations issues des audits précédents ;
- Les orientations et directives de la Direction Générale ou du Comité d'Audit.

Ce plan d'audit pourra, si nécessaire, être ajusté au cours de l'année en fonction d'éléments exceptionnels ou de requêtes de la Direction Générale et/ou du Comité d'Audit.

En 2025, les audits auront pour objectif principal d'évaluer et d'améliorer la gestion des risques stratégiques, opérationnels, financiers, ainsi que les risques de conformité. Ces missions contribueront ainsi à l'amélioration continue du contrôle interne au sein de SUCRIVOIRE.

La Direction Générale de SUCRIVOIRE souhaite poursuivre le renforcement de son dispositif de contrôle interne en mettant l'accent sur l'ensemble de ses activités de production et de support.

Cela se traduira par une approche proactive axée sur plusieurs axes clés :

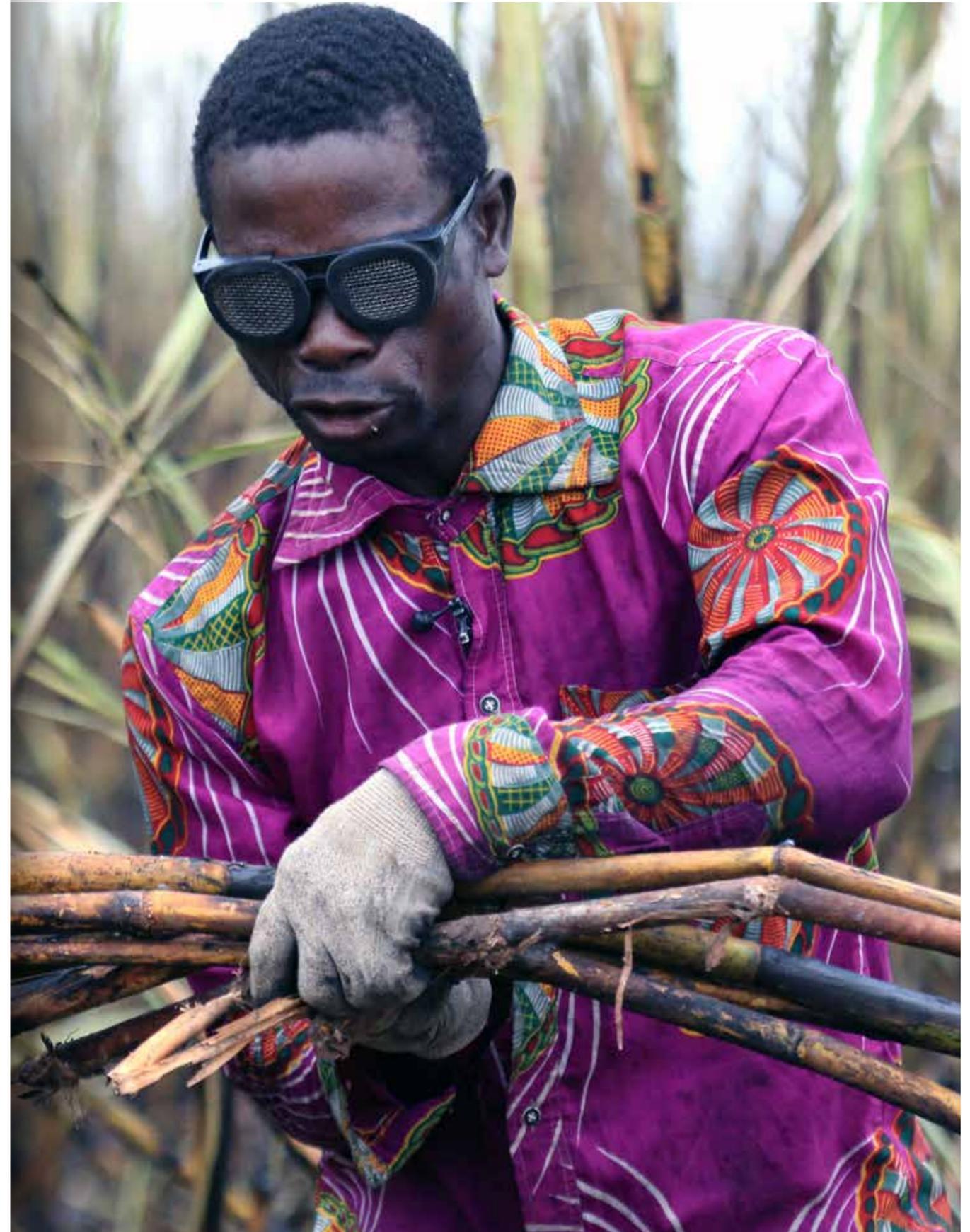
- une sensibilisation accrue des équipes et du management aux enjeux du contrôle interne,
- une revue systématique et régulière des risques afin d'identifier et de traiter les éventuels points de vulnérabilité, ainsi que
- le développement et la mise en place d'outils performants et adaptés aux besoins spécifiques des équipes opérationnelles.

Cette approche vise à garantir une gestion optimale des risques et à soutenir l'amélioration continue de l'efficacité des processus internes.

**Le Président du Conseil d'Administration**



**M. Jean-Louis BILLON**



# RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

# 08

External Auditors Report

**forvis  
mazars**

Immeuble Longchamp  
2 boulevard Roume Plateau  
01 BP 3989 Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 31 77 00  
[forvismazars.com/ci](http://forvismazars.com/ci)

**EY**

5, Avenue Marchand  
Abidjan, Plateau  
01 BP 2715 Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 21 11 15  
Fax : +225 27 20 21 12 59  
[www.ey.com](http://www.ey.com)

**SUCRIVOIRE, S.A.**

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels  
Etablis selon le SYSCOHADA

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars, S.A.  
Immeuble Le Longchamp  
2, Boulevard Roume  
01 BP 3989 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 50.000.000  
R.C.C.M. Abidjan 18354

Ernst & Young, S.A.  
5, avenue Marchand  
01 BP 2715 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 12.000.000  
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

Forvis Mazars, S.A.  
Immeuble Le Longchamp  
2, Boulevard Roume  
01 BP 3989 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 50.000.000  
R.C.C.M. Abidjan 18354

Ernst & Young, S.A.  
5, avenue Marchand  
01 BP 2715 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 12.000.000  
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

SUCRIVOIRE, S.A.  
01 BP 8484 Abidjan 01

Le 12 mai 2025

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux Actionnaires de la société SUCRIVOIRE, S.A.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société SUCRIVOIRE, S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les autres informations et les vérifications spécifiques prévues par la loi.

I. Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels, de la société SUCRIVOIRE, S.A. au 31 décembre 2024, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que les notes annexes aux états financiers.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA), conformément aux dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de l'exercice écoulé. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent les points clés de l'audit qui doivent être portés à votre attention et communiqués dans notre rapport.

### Evaluation du planting

Le planting, qui représente le coût des plantations constitué des travaux de préparation des parcelles et de mise en terre des boutures de canne, s'élève à FCFA 9.633 millions en valeur nette comptable dans les états financiers de la société SUCRIVOIRE, S.A. au 31 décembre 2024.

Nous avons considéré que le planting constitue un point clé d'audit en raison de sa valeur significative dans les actifs de votre société (8% du total bilan) et des risques liés à la réalité et à la correcte évaluation des travaux considérés pour sa valorisation.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation du planting, de même que des compléments d'informations sur les détails de ce poste des états financiers annuels, sont décrits dans la note 3A des notes annexes aux états financiers annuels.

Dans le cadre de l'audit du planting, nous avons mis en œuvre les principales diligences suivantes :

- l'examen approfondi des procédures de gestion liées à ces immobilisations ;
- le rapprochement du fichier des immobilisations tenu à jour à la balance générale ;
- la revue de cohérence des variations de ces immobilisations avec les autres postes des états financiers ;
- l'analyse des immobilisations en cours ;
- le contrôle du caractère exhaustif des dotations aux amortissements de la période et du caractère suffisant des provisions liées notamment aux parcelles ;
- l'analyse de la réalité, de la correcte évaluation et du caractère immobilisable des travaux enregistrés dans ces actifs au cours de l'exercice sous revue.

### Valorisation de la canne sur pieds

Le coût de la canne sur pieds, constitué des travaux réalisés et dépenses engagées en vue de l'entretien des plants de cannes non encore récoltés et figurant dans les stocks de production en cours de la société, s'élève à FCFA 14 439 millions au 31 décembre 2024, soit 12% du total actif.

En raison du caractère significatif du stock de canne sur pieds pour l'activité de votre société, de l'importance de sa valeur et du risque relatif à la correcte valorisation des charges qui lui sont incorporées, l'audit de ce stock a été considéré comme un point clé de l'audit.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation de la canne sur pieds, de même que des compléments d'information sur les détails de ce poste des états financiers annuels, sont décrits dans la note 6 des notes annexes aux états financiers annuels.

Les diligences ci-après ont été mises en œuvre pour répondre aux risques identifiés :

- l'examen des procédures de gestion des transactions liées à ce stock ;
- la revue de cohérence des variations des coûts du stock de canne sur pieds avec les autres postes des états financiers ;
- la revue analytique des charges incorporées au coût du stock de la canne sur pieds ;
- l'analyse de la réalité et de la correcte évaluation des coûts transférés en encours de production au cours de l'exercice sous revue.

### Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées le Système Comptable OHADA révisé, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

### Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport.

## II Autres informations et vérifications spécifiques prévues par la loi

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers annuels), le rapport du Président du Conseil d'Administration, et les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars, S.A.



Zana Koné  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé

Ernst & Young, S.A.



Ariette Inès Séri Bamba  
Expert-Comptable Diplômée  
Associée

## ANNEXE 1 : PORTANT RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) conformément au règlement N°01/2017/CM/ OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/ OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et des réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes.

Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établit ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs.

En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

## ANNEXE 2 : ETATS FINANCIERS ANNUELS

The logo for Forvis Mazars, featuring the word "forvis" in a blue sans-serif font above the word "mazars" in a larger, bold, blue sans-serif font.

Immeuble Longchamp  
2 boulevard Roume Plateau  
01 BP 3989 Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 31 77 00  
[forvismazars.com/ci](http://forvismazars.com/ci)

The logo for Ernst & Young (EY), consisting of the letters "EY" in a bold, black, sans-serif font, with a yellow swoosh above the "Y".

5, Avenue Marchand  
Abidjan, Plateau  
01 BP 2715 Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 21 11 15  
Fax : +225 27 20 21 12 59  
[www.ey.com](http://www.ey.com)

SUCRIVOIRE, S.A.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels

Etablis selon les normes IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars, S.A.  
Immeuble Le Longchamp  
2, Boulevard Roume  
01 BP 3989 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 50.000.000  
R.C.C.M. Abidjan 18354

Ernst & Young, S.A.  
5, avenue Marchand  
01 BP 2715 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 12.000.000  
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

Forvis Mazars, S.A.  
Immeuble Le Longchamp  
2, Boulevard Roume  
01 BP 3989 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 50.000.000  
R.C.C.M. Abidjan 18354

Ernst & Young, S.A.  
5, avenue Marchand  
01 BP 2715 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 12.000.000  
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

SUCRIVOIRE, S.A.  
01 BP 8484 Abidjan 01

Le 12 mai 2025

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels établis selon les normes IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux Actionnaires de la société SUCRIVOIRE, S.A.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, sur :

- l'audit des états financiers annuels individuels de la société SUCRIVOIRE, S.A. établis selon les normes IFRS tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les autres informations et les vérifications spécifiques prévues par la loi.

#### I. Audit des états financiers annuels IFRS

##### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels, de la société SUCRIVOIRE, S.A. au 31 décembre 2024, établis selon les normes IFRS comprenant l'état de la situation financière, l'état du résultat global, le tableau de flux de trésorerie, l'état de variation de capitaux propres ainsi que les notes annexes.

A notre avis, les états financiers annuels établis selon les normes IFRS sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'IASB (International Accounting Standard Board) tel qu'exigé par éditées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

##### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA), conformément aux dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société SUCRIVOIRE, S.A. conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels établis selon les normes IFRS de l'exercice écoulé. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels établis selon les normes IFRS pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent les points clés de l'audit qui doivent être portés à votre attention et communiqués dans notre rapport.

##### Evaluation des actifs biologiques relatifs aux plantes productrices

Le solde des plantes productrices, qui représentent le coût des plantations constitué des travaux de préparation des parcelles et de mise en terre des boutures de canne, s'élève à FCFA 9.633 millions en valeur nette comptable dans les états financiers de la société SUCRIVOIRE, S.A. au 31 décembre 2024.

Nous avons considéré que les plantes productrices constituent un point clé d'audit en raison de leur valeur significative dans les actifs de votre société (7,2% du total bilan) et des risques liés à la réalité et à la correcte évaluation des travaux considérés pour leur valorisation.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des plantes productrices, de même que des compléments d'informations sur les détails de ce poste des états financiers annuels, sont décrits dans la note 7 (Actifs biologiques – plantes productrices) des notes annexes aux états financiers annuels IFRS.

Dans le cadre de l'audit des plantes productrices, nous avons mis en œuvre les principales diligences suivantes :

- l'examen approfondi des procédures de gestion liées à ces immobilisations ;
- le rapprochement du fichier des immobilisations tenu à jour à la balance générale ;
- la revue de cohérence des variations de ces immobilisations avec les autres postes des états financiers ;
- l'analyse des immobilisations en cours ;

- le contrôle du caractère exhaustif des dotations aux amortissements de la période et du caractère suffisant des provisions liées notamment aux parcelles infectées ;
- l'analyse de la réalité, de la correcte évaluation et du caractère immobilisable des travaux enregistrés dans ces actifs au cours de l'exercice sous revue.

#### Valorisation de la canne sur pieds

La valeur de la canne sur pieds, constituée des travaux réalisés et dépenses engagées en vue de l'entretien des plants de cannes non encore récoltés et figurant dans les stocks de production en cours de la société, s'élève à FCFA 12 762 millions au 31 décembre 2024, soit 9,56% du total actif des états financiers IFRS.

En raison du caractère significatif du stock de canne sur pieds pour l'activité de votre société, de l'importance de sa valeur et du risque relatif à la correcte valorisation des charges qui lui sont incorporées, l'audit de ce stock a été considéré comme un point clé de l'audit.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation de la canne sur pieds, de même que des compléments d'information sur les détails de ce poste des états financiers annuels, sont décrits dans la note 10 (Stocks) des notes annexes aux états financiers annuels IFRS.

Les diligences ci-après ont été mises en œuvre pour répondre aux risques identifiés :

- l'examen des procédures de gestion des transactions liées à ce stock ;
- la revue de cohérence des variations des coûts du stock de canne sur pieds avec les autres postes des états financiers ;
- la revue analytique des charges incorporées au coût du stock de la canne sur pieds ;
- l'analyse de la réalité et de la correcte évaluation des coûts transférés en encours de production au cours de l'exercice sous revue.

#### Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels IFRS

Les états financiers annuels IFRS ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels individuels établis selon les normes IFRS conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'IASB tel qu'exigé par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels établis selon les normes IFRS ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels établis selon les normes IFRS, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe au Conseil d'Administration, au travers de comités de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

#### Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels IFRS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels établis selon les normes IFRS pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels établis selon les normes IFRS sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport.

#### II. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels IFRS et notre rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers annuels IFRS), le rapport du Président du Conseil d'Administration, et les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels IFRS.

Notre opinion sur les états financiers annuels établis selon les normes IFRS ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels établis selon les normes IFRS des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels établis selon les normes IFRS, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers annuels établis selon les normes IFRS ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars, S.A.



Zana Koné,  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé

Ernst & Young, S.A.



Arielle-Inès Séri Bamba  
Expert-Comptable Diplômée  
Associée

## ANNEXE 1 : PORTANT RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) conformément au règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et des réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes.

Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établit ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs.

En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

## ANNEXE 2 : ETATS FINANCIERS ANNUELS

**forvis  
mazars**

Immeuble Longchamp  
2 boulevard Roume Plateau  
01 BP 3989 Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 31 77 00  
[forvismazars.com/ci](http://forvismazars.com/ci)

**EY**

5, Avenue Marchand  
Abidjan, Plateau  
01 BP 2715 Abidjan-01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 21 11 15  
Fax : +225 27 20 21 12 59  
[www.ey.com](http://www.ey.com)

**SUCRIVOIRE, S.A.**

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars, S.A.  
Immeuble Le Longchamp  
2, Boulevard Roume  
01 BP 3989 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 50.000.000  
R.C.C.M. Abidjan 18354

Ernst & Young, S.A.  
5, avenue Marchand  
01 BP 2715 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 12.000.000  
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

Forvis Mazars, S.A.  
Immeuble Le Longchamp  
2, Boulevard Roume  
01 BP 3989 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 50.000.000  
R.C.C.M. Abidjan 18354

Ernst & Young, S.A.  
5, avenue Marchand  
01 BP 2715 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 12.000.000  
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

SUCRIVOIRE, S.A.  
01 BP 8484 Abidjan 01

Le 12 mai 2025

## Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux Actionnaires de la société SUCRIVOIRE, S.A.

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et conformément aux dispositions de l'article 440 de l'Acte Uniforme du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE), nous vous présentons notre rapport sur les conventions prévues à l'article 438 dudit Acte.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes conclues entre la société et l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10 % du capital social, directeur général ou directeur général adjoint ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10 % du capital social, directeur général ou directeur général adjoint serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur, directeur ou tout autre mandataire social.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours des exercices antérieurs.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## 1. Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

### 1.1 Convention autorisée au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 440 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, nous n'avons été avisés d'aucune convention ayant fait l'objet préalable de votre Conseil d'Administration.

### 1.2 Conventions non préalablement autorisées par le Conseil d'Administration

En application de l'article 447 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés des conventions suivantes, qui par omission, n'ont pas fait l'objet d'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

#### 1.2.1 Contrats avec ATC Comafrique, S.A.

**Administrateurs concernés** : Madame Lucie Barry Tannous, représentant permanent de SIFCOM au Conseil d'administration de SUCRIVOIRE, S.A. ; Monsieur Pierre Billon, administrateur de SUCRIVOIRE, S.A. et président du Conseil d'Administration de ATC Comafrique, S.A. ; Monsieur Alassane Doumbia, Administrateur de SUCRIVOIRE, S.A. administrateur de ATC Comafrique, S.A. et représentant permanent de SIFCOM, S.A. au Conseil de ATC Comafrique, S.A.

##### 1.2.1.1. Location d'équipement longue durée full service

**Nature et objet** : Au terme d'un contrat signé le 1er octobre 2024, autorisé par le Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE en date du 26 novembre 2024, la société ATC Comafrique met à disposition 20 engins agricoles avec service d'entretien et option d'achat totale ou partielle.

**Modalités et rémunération** : Le loyer trimestriel prévu est de FCFA 251,7 millions. Sur les 20 engins agricoles, trois véhicules ont été mis à disposition sur le dernier trimestre de l'exercice 2024, générant des charges de FCFA 12,471 millions.

### 1.2.1.2. Location d'engins agricoles

- Nature et objet** : Au terme d'un contrat signé le 1er octobre 2024, autorisé par le Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE en date du 26 novembre 2024, la société ATC Comafrique met à disposition 44 engins agricoles avec option d'achat totale ou partielle.
- Modalités et rémunération** : Le loyer trimestriel prévu est de FCFA 105,3 millions. En l'absence de livraison de véhicules au cours du dernier trimestre, SUCRIVOIRE n'a supporté aucune charge à ce titre durant l'exercice 2024.

### 1.2.2. Conventions d'assistance avec la SGI (Société de Gestion et d'intermédiation) Hudson & Cie

- Administrateur concerné** : Monsieur Jean-Luc Bédié, administrateur de SUCRIVOIRE et Administrateur de la SGI Hudson & Cie.
- Nature et objet** : Au terme d'un contrat de mandat signé le 1er avril 2024, autorisé par le Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE en date du 26 novembre 2024, la SGI Hudson & Cie assiste SUCRIVOIRE en qualité de SGI et chef de file du syndicat de placement dans la préparation et la réalisation de son opération d'emprunt obligataire convertible.
- Modalités et rémunération** : Rémunération selon la grille tarifaire suivante :
- commission d'arrangement et de structuration d'un montant correspondant à 0,5% hors taxes au Produit Total de l'Offre ;
  - commission de placement d'un montant correspondant à 1,75% hors taxes du Produit Investisseurs de l'Offre.
- Ce contrat n'a eu aucune incidence sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'opération n'étant pas finalisée au 31 décembre 2024.

## 2. Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En application de l'article 440 alinéa 6 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

## 2.1 Convention de gestion de trésorerie avec SIFCA, S.A., SAPH, S.A. et PALMCI, S.A.

- Administrateurs concernés** : Madame Lucie Barry Tannous, Administrateur de SIFCA et PALMCI représentant permanent de SIFCOM ASSUR au Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE, S.A. ; Monsieur Jean-Louis Billon, Président du Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE, S.A. et Président du Conseil d'Administration de SAPH, S.A. ; Monsieur Pierre Billon, Administrateur de SIFCA, S.A., PALMCI S.A. et SUCRIVOIRE, S.A. ; Monsieur Alassane Doumbia Administrateur de SAPH, S.A. et SUCRIVOIRE S.A., et Président du Conseil d'Administration de SIFCA, S.A. et PALMCI S.A. ; Monsieur Nazaire Gounongbé, Administrateur de SUCRIVOIRE et représentant permanent de SIFCA au Conseil d'Administration de PALMCI, S.A. ; Monsieur David Billon, Administrateur de PALMCI, S.A., représentant permanent de IMMORIV au Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE et représentant permanent Parme Investissement au Conseil d'Administration de SIFCA, S.A. ; Monsieur Jean-Luc Bédié, Administrateur de SAPH, S.A. et de SUCRIVOIRE, S.A.
- Nature et objet** : Au terme d'une convention signée par SUCRIVOIRE, S.A. le 16 février 2011 avec les sociétés SIFCA, S.A. SAPH, S.A. et PALMCI, S.A., ces quatre entités ont décidé de procéder à une gestion commune de leurs trésoreries à l'effet d'en rationaliser la gestion et d'optimiser leurs flux financiers, tout en préservant leur autonomie de gestion et leurs intérêts respectifs. Cette convention a été conclue pour une durée initiale de 3 ans à compter de sa date de signature (16 février 2011) et se renouvelle par tacite reconduction par période successive d'un an, sauf dénonciation avec préavis de 3 mois avant chaque échéance. Elle prévoit que SIFCA, S.A. se porte caution solidaire de la société bénéficiaire de l'avance à l'effet de garantir le paiement à la société ayant consenti ladite avance dans la limite du plafond de FCFA 6.000 millions.
- Modalités et rémunération** : Sur l'exercice 2024, SIFCA a consenti à une avance de FCFA 2.000 millions à SUCRIVOIRE pour porter le solde au 31 décembre 2024 à FCFA 10.000 millions. Les charges d'intérêts comptabilisées par SUCRIVOIRE, S.A. au 31 décembre 2024 au titre de cette convention s'élèvent à FCFA 533,753 millions.

## 2.2 Conventions conclues avec la société SIFCA, S.A.

**Administrateurs concernés** : SIFCA, Actionnaire détenant 51,5% des actions de SUCRIVOIRE, S.A. ;  
Monsieur Pierre Billon, Administrateur de SIFCA, S.A. et SUCRIVOIRE, S.A. ;  
Monsieur Alassane Doumbia, Président du Conseil d'Administration de SIFCA, S.A. Administrateur de SUCRIVOIRE, S.A. ;  
Monsieur David Billon, représentant permanent de IMMORIV au Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE, S.A. et représentant permanent de Parme Investissement au Conseil d'Administration de SIFCA, S.A. ;  
Madame Lucie Barry - Tannous, Administrateur de SIFCA, S.A. et représentant permanent de SIFCOM ASSUR au Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE, S.A.

### 2.2.1 Convention de mise à disposition de personnel

**Nature et objet** : Selon les termes de cette convention, SIFCA, S.A. met du personnel à la disposition de SUCRIVOIRE, S.A. moyennant une rémunération.

**Modalités et rémunération** : Au titre de cette convention, la charge supportée par SUCRIVOIRE, S.A. s'élève à FCFA 36,672 millions au titre de l'exercice 2024.

### 2.2.2 Convention d'assistance technique conclue avec SIFCA, S.A.

**Nature et objet** : Cette convention conclue le 6 août 2019 définit les conditions de réalisation des prestations d'assistance par la société SIFCA, S.A. au profit de SUCRIVOIRE, S.A.

En effet, SIFCA, S.A. apporte une assistance dans les domaines juridique, fiscal, de gestion administrative et financière, de stratégie et de politique d'investissement. Dans le cadre de cette convention, SIFCA, S.A. met également à la disposition de SUCRIVOIRE, S.A. du personnel, des infrastructures et outils informatiques de gestion et fournit un appui logistique le cas échéant.

Cette convention est conclue pour une durée de trois (3) ans renouvelables par tacite reconduction, avec prise d'effet au 1er janvier 2019.

Les prestations sont rémunérées annuellement par application d'un taux journalier marchand convenu entre les parties.

**Modalités et rémunération** : La charge supportée par SUCRIVOIRE, S.A. sur l'exercice 2024 au titre de cette convention s'élève à FCFA 1.000 millions.

## 2.2.3 Convention de mise à disposition de locaux professionnels – avenant N°2

**Nature et objet** : Selon les termes d'une convention de mise à disposition de locaux professionnels signée le 1er juillet 1999, la société SIFCA, S.A. met à la disposition de SUCRIVOIRE, S.A. des locaux professionnels situés à Abidjan-Treichville, Boulevard du Havre moyennant une rémunération mensuelle de FCFA 10.000 par mètre carré.

Ce bail a déjà fait l'objet d'une première modification en 2003 portant sur l'augmentation de la superficie de 300 à 330 m<sup>2</sup>, puis d'un deuxième avenant le 30 janvier 2019 portant sur l'augmentation de la superficie de 330 à 354 m<sup>2</sup>. Cette convention a été conclue pour une durée d'un (1) an avec un effet rétroactif à compter du 1er janvier 2019, et est renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de même durée sauf dénonciation par l'une des parties, notifiée trois (3) mois à l'avance.

**Modalités et rémunération** : Au titre de cette convention, les loyers facturés par SIFCA, S.A. à SUCRIVOIRE, S.A. s'élèvent à FCFA 42 millions au titre de l'exercice 2024.

### 2.2.4 Garantie de prêt à première demande accordée par SIFCA, S.A au profit de SUCRIVOIRE, S.A.

**Nature et objet** : Au terme d'une convention signée le 11 janvier 2021, SIFCA, S.A. a donné aux banques SIB et ATTIJARIWafa une garantie autonome couvrant totalement l'emprunt de FCFA 43 000 millions consenti par ces dernières à SUCRIVOIRE.

**Modalités et rémunération** : Cette garantie est rémunérée au taux de 1,5% hors taxes applicables sur le capital restant dû à la fin de chaque mois. La rémunération de la garantie a été autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 26 novembre 2020. Au 31 décembre 2024, cette prestation n'a pas généré de rémunération.

## 2.3 Convention de contrats de bail avec la société MOVIS

**Administrateurs concernés** : Madame Lucie Barry Tannous, représentant permanent de SIFCOM au Conseil d'administration de SUCRIVOIRE, S.A. et Administrateur de MOVIS, S.A. ;  
Monsieur Pierre Billon, Administrateur de SUCRIVOIRE, S.A. et de MOVIS, S.A. ;  
Monsieur David Billon, Administrateur de SUCRIVOIRE, S.A. et de MOVIS, S.A. ;

### 2.3.1 Contrat de bail à usage professionnel portant sur la location de l'entrepôt EXIMAT

Nature et objet	: Cette convention définit le cadre dans lequel MOVIS met à la disposition de SUCRIVOIRE, S.A. un entrepôt de 3.868 m2 situé à Vridi, Rue des Pétroliers.
Modalités et rémunération	: Le loyer mensuel est fixé à FCFA 15,472 millions. La charge totale de loyer supportée par SUCRIVOIRE, S.A. au titre des mises à disposition d'entrepôts effectuées en application de cette convention par MOVIS s'est élevée à FCFA 186 millions sur l'exercice 2024.

### 2.3.2 Contrat de bail à usage professionnel portant sur la location de l'entrepôt M1 CFS4

Nature et objet	: Cette convention définit le cadre dans lequel MOVIS met à la disposition de SUCRIVOIRE, S.A. un entrepôt de 3 500 m2 situé à Vridi, Rue des Pétroliers.
Modalités et rémunération	: Le loyer mensuel est fixé à FCFA 14 millions. La charge totale de loyer supportée par SUCRIVOIRE, S.A. au titre des mises à disposition d'entrepôts effectuées en application de cette convention par MOVIS s'est élevée à FCFA 168 millions sur l'exercice 2024.

### 2.4 Convention d'assistance technique conclue avec PALMCI

Administrateurs concernés	: Monsieur Pierre BILLON, Administrateur de PALMCI, S.A. et SUCRIVOIRE, S.A. ; Monsieur Alassane DOUMBIA, Administrateur de PALMCI et de SUCRIVOIRE, S.A. ; Madame Lucie Barry - Tannous Administrateur de PALMCI, S.A. et représentant permanent de SIFCOM ASSUR au Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE, S.A ; Monsieur Nazaire Gounongbé, Administrateur de SUCRIVOIRE et Représentant Permanent de SIFCA chez PALMCI ; Monsieur David Billon, Administrateur PALMCI et représentant permanent IMMORIV chez SUCRIVOIRE et représentant permanent Parme Investissement chez SIFCA.
Nature et objet	: Convention de prestation de services d'analyse d'engrais.
Modalités et rémunération	: Selon les termes d'une convention signée le 28 décembre 2022 et entrée en vigueur à la même date, SUCRIVOIRE, S.A. procède à l'analyse des engrais de PALMCI, S.A. dans son laboratoire de l'Unité Agricole Intégrée de Zuenoula.

Le coût de cette prestation est fixé selon le type d'analyse à effectuer et fait l'objet d'un barème établi comme suit :

- Azote total : 5000 FCFA/échantillon ;
- Phosphore : 2 200 FCFA/échantillon ;
- K+Mg+Ca : 9 000 FCFA/échantillon ;
- Chlore : 4 200 FCFA/échantillon ;
- Souffre : 4 600 FCFA /Echantillon.

La convention prévoit un rehaussement des prix unitaires de 2% au 31 décembre de chaque année pour tenir compte de l'augmentation des charges fixes, du prix des réactifs et des coûts de mise en œuvre technique. Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

Au titre de l'exercice 2024, aucune charge n'a été supportée par SUCRIVOIRE, S.A.

### Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars, S.A.

  
Zaha Koné  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé

Ernst & Young, S.A.

  
Arielle-Inès Séri Bamba  
Expert-Comptable Diplômée  
Associée

**forvis  
mazars**

Immeuble Longchamp  
2 boulevard Roume Plateau  
01 BP 3989 Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 31 77 00  
[forvismazars.com/ci](http://forvismazars.com/ci)

**EY**

5 Avenue Marchand  
Abidjan, Plateau  
01 BP 2715 Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 21 11 15  
Fax : +225 27 20 21 12 50  
[www.ey.com](http://www.ey.com)

SUCRIVOIRE, S.A.

Attestation des Commissaires aux Comptes établie en application de l'article 525 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE sur le montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars, S.A.  
Immeuble Le Longchamp  
2, Boulevard Roume  
01 BP 3989 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 50.000.000  
R.C.C.M. Abidjan 18354

Ernst & Young, S.A.  
5, avenue Marchand  
01 BP 2715 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 12.000.000  
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

Forvis Mazars, S.A.  
Immeuble Le Longchamp  
2, Boulevard Roume  
01 BP 3989 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 50.000.000  
R.C.C.M. Abidjan 18354

Ernst & Young, S.A.  
5, avenue Marchand  
01 BP 2715 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 12.000.000  
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

SUCRIVOIRE, S.A.  
01 BP 8484 Abidjan 01

Le 12 mai 2025

Attestation des Commissaires aux Comptes établie en application de l'article 525 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE sur le montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux Actionnaires de la société SUCRIVOIRE, S.A.

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article 525 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE), nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des états financiers de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit, effectué selon les normes internationales d'audit, conformément au Règlement N° 01/2017/CW OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les états financiers annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces états financiers utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes professionnelles relatives à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés figurant dans le document joint et s'élevant à huit cent quatre-vingt-douze millions soixante-deux mille trente-huit (892.062.038) Francs CFA avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés au sens de l'article 525 alinéa 5 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales du GIE.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars, S.A.



Zana Koné  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé

Ernst & Young, S.A.



Arielle-Inés Séri Bamba  
Expert-Comptable Diplômée  
Associée

Annexe : Relevé du montant global des rémunérations versées aux dirigeants sociaux et salaires les mieux rémunérés

**forvis  
mazars**

Immeuble Longchamp  
2 boulevard Roume Plateau  
01 BP 3989 Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 31 77 00  
[forvismazars.com/ci](http://forvismazars.com/ci)



5 Avenue Marchand  
Abidjan, Plateau  
01 BP 2715 Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 21 11 15  
Fax : +225 27 20 21 12 50  
[www.ey.com](http://www.ey.com)

SUCRIVOIRE, S.A.

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les rémunérations exceptionnelles et remboursements de frais alloués aux membres du Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars, S.A.  
Immeuble Le Longchamp  
2, Boulevard Roume  
01 BP 3989 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 50.000.000  
R.C.C.M. Abidjan 18354

Ernst & Young, S.A.  
5, avenue Marchand  
01 BP 2715 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 12.000.000  
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

Forvis Mazars, S.A.  
Immeuble Le Longchamp  
2, Boulevard Roume  
01 BP 3989 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 50.000.000  
R.C.C.M. Abidjan 18354

Ernst & Young, S.A.  
5, avenue Marchand  
01 BP 2715 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 12.000.000  
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

SUCRIVOIRE, S.A.  
01 BP 8484 Abidjan 01

Le 12 mai 2025

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les rémunérations exceptionnelles et remboursements de frais alloués aux membres du Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux Actionnaires de la société SUCRIVOIRE, S.A.

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et conformément aux dispositions de l'article 432 de l'Acte uniforme du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique (GIE), nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles allouées aux membres du Conseil d'Administration pour les missions et mandats qui leur sont confiés et les remboursements des frais engagés dans l'intérêt de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune rémunération exceptionnelle allouée aux membres du Conseil d'Administration et d'aucun remboursement des frais engagés dans l'intérêt de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 visés à l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE.

Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars S.A.

Ernst & Young, S.A.

  
Zana Koné  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé

  
Anielle-Inès Séri Bamba  
Expert-Comptable Diplômée  
Associée

**forvis  
mazars**

Immeuble Longchamp  
2 boulevard Roume Plateau  
01 BP 3989 Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 31 77 00  
[forvismazars.com/ci](http://forvismazars.com/ci)

**EY**

5 Avenue Marchand  
Abidjan, Plateau  
01 BP 2715 Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 21 11 15  
Fax : +225 27 20 21 12 50  
[www.ey.com](http://www.ey.com)

SUCRIVOIRE, S.A.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'existence et la tenue conforme des registres de titres nominatifs émis par la société en application de l'article 746-2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars, S.A.  
Immeuble Le Longchamp  
2, Boulevard Roume  
01 BP 3989 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 50.000.000  
R.C.C.M. Abidjan 18354

Ernst & Young, S.A.  
5, avenue Marchand  
01 BP 2715 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 12.000.000  
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

Forvis Mazars, S.A.  
Immeuble Le Longchamp  
2, Boulevard Roume  
01 BP 3989 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 50.000.000  
R.C.C.M. Abidjan 18354

Ernst & Young, S.A.  
5, avenue Marchand  
01 BP 2715 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 12.000.000  
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

SUCRIVOIRE, S.A.  
01 BP 8484 Abidjan 01

Le 12 mai 2025

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les registres de titres nominatifs émis par la société  
Établi en application de l'article 746-2 de l'Acte Uniforme Révisé de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux Actionnaires de la société SUCRIVOIRE, S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article 746-2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons établi le présent rapport sur l'existence et la tenue conforme des registres de titres nominatifs émis par la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Il appartient à votre société ou toute personne habilitée par elle d'établir des registres de titres nominatifs émis par elle conformément à l'article 746-1 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Il nous appartient, sur la base de cette déclaration, de :

- constater l'existence des registres à jour de titres nominatifs émis par votre société au 31 décembre 2024 ;
- vérifier les mentions relatives aux opérations de transfert, de conversion, de nantissement, de séquestres des titres ;
- vérifier que toutes les écritures contenues dans les registres ont été signées par le représentant légal de la société ou son délégué.

Nous vous informons que nous n'avons reçu ni les registres des titres nominatifs ni la déclaration des dirigeants attestant de la tenue conforme des registres. Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure de contrôler l'existence et la tenue conforme de ces registres au 31 décembre 2024.

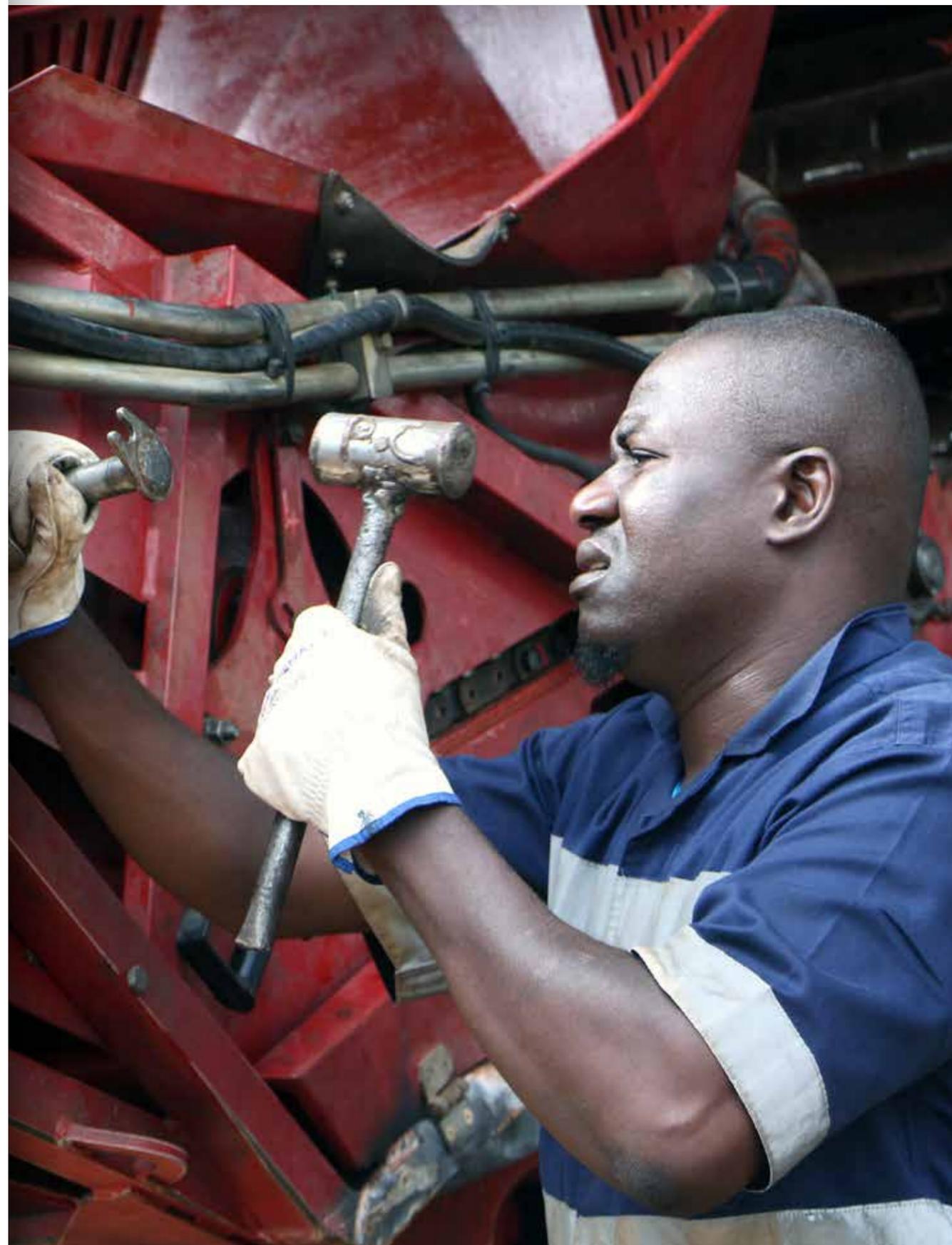
Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars, S.A.

Zana Kone  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé

Ernst & Young, S.A.

Arielle-Inès Séri Bamba  
Expert-Comptable Diplômée  
Associée





## TEXTE DES RESOLUTIONS

09

### Text of Resolutions

#### PREMIERE RESOLUTION :

##### APPROBATION DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE ETABLIS SELON LE SYSCOHADA

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 établis selon le SYSCOHADA, approuve lesdits états financiers qui se soldent par un résultat net bénéficiaire de 2 590 611 302 Francs CFA.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé.

**Cette résolution ayant recueilli à \_\_\_\_\_ de vote pour et \_\_\_\_\_ de vote contre, est adopté à \_\_\_\_\_.**

#### DEUXIEME RESOLUTION :

##### APPROBATION DES ETATS FINANCIERS ETABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES IFRS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport complémentaire de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de synthèse établis selon les normes comptables internationales IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve lesdits états financiers tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un résultat net bénéficiaire de 2 473 760 000 Francs CFA.

**Cette résolution ayant recueilli à \_\_\_\_\_ de vote pour et \_\_\_\_\_ de vote contre, est adopté à \_\_\_\_\_.**

#### TROISIEME RESOLUTION :

##### APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles 438 et suivants de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, prend acte de la poursuite des précédentes conventions approuvées et dont les effets se sont poursuivis durant l'exercice écoulé, et approuve les nouvelles conventions suivantes qui ont pris effet au cours de l'exercice 2024 :

#### 1. Conventions conclues avec la société ATC COMAFRIQUE portant sur :

- La location longue durée d'engins agricoles (avec entretien) le 01 octobre 2024
- Objet : Mise à disposition par ATC COMAFRIQUE DE 20 engins agricoles avec service

• La location d'engins agricoles (sans entretien) le 01 octobre 2024

- **Objet** : Mise à disposition par ATC COMAFRIQUE DE 44 engins agricoles sans service d'entretien et option d'achat total ou partielle ;

2. La Convention conclue avec HUDSON & Cie le 01 avril 2024

- **Objet** : Mission d'assistance en qualité de SGI et chef de file du syndicat de placement dans la préparation et la réalisation de l'opération d'emprunt obligataire convertible émis sur le marché de l'UEMOA.

Cette résolution ayant recueilli à \_\_\_\_\_ de vote pour et \_\_\_\_\_ de vote contre, est adopté à \_\_\_\_\_.

QUATRIEME RESOLUTION :

RECTIFICATION DE L'ERREUR MATERIELLE SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration décide de rectifier l'erreur matérielle sur le résultat de l'exercice 2023 qui avait porté le résultat à un montant net déficitaire de 10 324 126 275 Francs CFA.

En conséquence, l'Assemblée Générale approuve le montant rectifié de la perte de l'exercice 2023 qui est de 10 324 162 275 Francs CFA.

Cette résolution ayant recueilli à \_\_\_\_\_ de vote pour et \_\_\_\_\_ de vote contre, est adopté à \_\_\_\_\_.

CINQUIEME RESOLUTION :

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration décide d'affecter en report à nouveau le résultat de l'exercice 2024 d'un montant net bénéficiaire de 2 590 611 302 Francs CFA.

Le compte « Report à nouveau » qui, suite à la réduction du capital social par absorption des pertes, présentait un solde négatif de 13 824 574 460 Francs CFA, présentera après l'affectation du résultat de l'exercice 2024 un nouveau solde déficitaire de 11 233 963 167 Francs CFA.

Cette résolution ayant recueilli à \_\_\_\_\_ de vote pour et \_\_\_\_\_ de vote contre, est adopté à \_\_\_\_\_.

SIXIEME RESOLUTION :

INDEMNITES DE FONCTION AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux Administrateurs, à titre d'indemnité de fonction pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, un montant brut de 94 117 647 F CFA.

Cette résolution ayant recueilli à \_\_\_\_\_ de vote pour et \_\_\_\_\_ de vote contre, est adopté à \_\_\_\_\_.

SEPTIEME RESOLUTION :

APPROBATION DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE ETABLIS SELON LE SYSCOHADA

L'Assemblée Générale constatant que les mandats de l'ensemble des administrateurs arrivent à expiration au terme de la présente Assemblée Générale, décide de renouveler, pour une durée de trois (3) ans, conformément aux dispositions de l'article 16-2 des statuts soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, les mandats de :

- Monsieur **Pierre BILLON** ;
- Monsieur **Nazaire GOUNONGBE** ;
- Monsieur **Nicolas MAIGROT** ;
- Monsieur **Sébastien MAMET** ;
- La société **IVOREL LIMITEE** ;
- La société **SIFCOM** représentée par Madame **Lucie BARRY - TANNOUS** ;
- La société **SIFCA S.A** représentée par Monsieur **Nicolas Jean François CHABOT** ;
- La société **IMMORIV** représentée par Monsieur **David BILLON**.

Cette résolution ayant recueilli à \_\_\_\_\_ de vote pour et \_\_\_\_\_ de vote contre, est adopté à \_\_\_\_\_.

HUITIEME RESOLUTION :

POUVOIRS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution ayant recueilli à \_\_\_\_\_ de vote pour et \_\_\_\_\_ de vote contre, est adopté à \_\_\_\_\_.